

0284

82-4

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

RECHERCHES  
SUR LES  
MOYENS DE SUPPRIMER  
LES  
IMPOTS,  
PRECEDEES DE L'EXAMEN.  
DE LA  
NOUVELLE SCIENCE.

Par M. BEARDE DE L'ABBAYE.



A AMSTERDAM,  
Chez MARC MICHEL REY,  
MDCCLXX.

A  
SA MAJESTÉ IMPÉRIALE

CATHERINE II.

IMPÉRATRICE & AUTOCRATRICE  
DE TOUTES LES RUSSIES.

MADAME,

*C'est à VOTRE MAJESTÉ, comme à une  
tendre mère de ses sujets, que je viens propo-  
ser des moyens de les soulager tous. J'éprouverais  
la satisfaction la plus flatteuse, si VOTRE MA-  
JESTÉ agréait quelques-unes des idées, que je lui  
offre: j'ai cru ne pouvoir mieux me conformer à  
cette bienfaisance, dont vos peuples ressentent les  
effets chaque jour, qu'en tâchant de concourir à  
leur bonheur, en suggérant à VOTRE MAJES-  
TÉ des occasions de répandre de nouvelles graces.*

\*

*Quoique toutes les actions de VOTRE MAJESTÉ soient autant de merveilleux exemples pour le Prince heureux qui vous doit le jour, quoique tous vos momens ne semblent occupés qu'à lui former un modele de l'éducation la plus sublime, il manquoit encore à votre regne une gloire nouvelle: VOTRE MAJESTÉ admirée dans le sein de la paix, n'avait point eu d'occasion d'être aussi grande dans la guerre; & il est si difficile d'en avoir une juste! mais le Destin prend soin d'arranger les événemens: vos ennemis sont les aggresseurs, vos ennemis le sont injustement, vos ennemis enfin sont ceux de toute la chrétienté; les chemins de la gloire n'ont plus de barrières, & les Philosophes eux-mêmes peuvent sans remord célébrer les triomphes de vos armes, & en desirer de nouveaux encore. Je joins aussi mon admiration pour vous à celle de tout l'univers, étant avec le respect le plus profond*

M A D A M E

DE VOTRE MAJESTÉ IMPÉRIALE

Le très-humble & très-obéissant serviteur

BEARDE DE L'ABBAYE.

P R E F A C E.

DEPUIS quelques années il parait un nouveau Siftême de Législation, auquel on a donné le nom pompeux de Science nouvelle. Ce Siftême, imaginé pour le bien des nations par des personnes intelligentes, dont la bonne intention est reconnue, a trouvé beaucoup de partisans, & par malheur il a fait grand nombre d'entoufiastes. Comme l'excès est toujours condamnable, même dans les bonnes choses, celui, où l'on a poussé cette Science nouvelle, n'est pas pardonnable. Les Philosophes s'étudient à se tenir dans des justes bornes, mais ici le bien public a entraîné des ames honnêtes au delà de ce juste milieu, qui doit caractériser les projets des sages: l'envie d'être utile aux hommes est le motif le plus louable, ou plutot c'est un de nos principaux devoirs; l'on peut aisément s'égarer dans une route si peu fréquentée, on se laisse emporter par un zele excessif, que rien ne retient, lorsqu'il s'agit du bonheur de tous.

IL ne suffit pas toujours de vouloir faire le bien, pour y réussir, il faut encore y employer les meilleurs moyens. Mais quel est l'homme, qui les connaît, qui

A

## 2 P R E F A C E

fait tout combiner, qui peut tout prévoir? Comme les lumières de la raison doivent leur plus grande clarté à l'expérience, il arrive souvent que la plus belle théorie en impose: les projets d'imagination les mieux construits, échouent tous les jours. Il est donc très imprudent de soutenir avec opiniâtreté tout système, dont l'application n'a pas encore démontré la solidité. La société renferme tant d'obligations, elle est le résultat de tant d'intérêts différens, les circonstances où se trouvent ses membres ont tant de divers rapports, cette multitude de combinaisons doit être envisagée sous tant de faces, & enfin toutes ces différences même varient si souvent, qu'il est impossible de proposer une opération unique, qui puisse remplir tous les objets & suffire à la diversité de tant de besoins. Cependant la Science nouvelle promet tout cela & bien plus encore. La célébrité des auteurs, qui ont embrassé cette opinion, exige qu'on la discute avec beaucoup d'attention.

PARMI tous les ouvrages, qui ont paru pour soutenir & étendre ce Système, celui de M. Mercier de la Rivière mérite la première considération: pour ne pas parcourir tous les livres, qui traitent cette matière, nous ne nous attacherons qu'à celui-ci, qui contient tous les principes &

## P R E F A C E. 3

dont l'auteur est regardé comme l'apôtre de cette nouvelle Science; le grand nombre de partisans & surtout la grande réputation de la plupart d'entre eux préviendraient en sa faveur, si les Philosophes, étaient sujets à la prévention; mais comme il s'agit de l'avantage de la Société, nous ne devons voir dans tout Système, que le bien, qui en doit résulter, sans aucun préjugé d'autorité.

APRÈS avoir longtems combattu une répugnance extrême pour toute espèce de critique, j'ai cédé à l'envie d'être utile aux hommes. Persuadé d'ailleurs que M. Mercier lui-même & tous ceux qui font de son sentiment, n'ont que la vérité pour objet, je ne crois pas qu'ils me fassent mauvais gré, si, pour parvenir au même but, je prends une autre route. Mais les amis des hommes approuvent la Science nouvelle! un suffrage aussi respectable aurait dû m'imposer silence; non, puisqu'ils aiment les hommes, ils ne veulent pas les tromper. Les Philosophes doivent consacrer leur vie à l'utilité générale, aux dépens de leur amour propre, & comme ils ne s'envisagent point eux mêmes dans leurs recherches, ils sont autant satisfaits des découvertes d'autrui, que des leurs: c'est pour cela qu'il n'y a que les Philosophes seuls, capables de

4 P R E F A C E

convenir de leurs erreurs & qui soient charmés qu'on les releve.

Tous ceux qui s'occupent du bonheur de leurs semblables, s'empresseent à rendre publiques les bonnes idées, dont ils esperent un heureux succès: ce n'est que chez les tirans les plus despotiques, où il est défendu de penser; c'est chez eux, où la société peut être regardée, comme un troupeau, que le berger tond ou égorge à sa volonté; la barbarie n'a plus un pareil empire parmi nous: il est permis aux sujets de représenter de nouveaux avantages à leur Souverain, & leurs Souverains écoutent la justice & la vérité; c'est ainsi qu'ils concourent de concert à leur intérêt commun, c'est ainsi que chaque individu se livre au doux plaisir de devenir utile au genre humain, qu'il regarde comme sa famille, & c'est ainsi que j'ose mêler mes réflexions à celles des autres Philosophes bienfaiteurs de la société.

AVANT de proposer quelques moyens de supprimer les impôts, de les changer & de les adoucir, je parcourrai les principes de la Science nouvelle, qui veut établir un impôt unique; c'est en approfondissant ce Système, que je développerai les rai-

P R E F A C E 5

fons, sur lesquelles je me fonde, & l'examen de cet ouvrage servira de préliminaire au mien. Ce livre de M. Mercier de la Riviere a pour titre: *les Loix naturelles & essentielles des Sociétés Politiques*. La logique que l'auteur emploie, me paraît peu concluante, tandis que son ton est décifif; j'ai crû devoir garantir mes semblables de l'impression, que pourrait faire sur eux l'autorité & les suffrages de ceux, que ce livre a séduits; j'ai cru devoir, par les mêmes motifs, qui animent M. Mercier pour le bien public, approfondir une législation sur laquelle il est si dangereux de se tromper; j'ai cru voir que les principes de tout son Système, étaient problématiques, incertains & le plus souvent démentis par l'expérience; j'ai cru voir que, lorsque de quelques vérités l'on pouvait tirer diverses conséquences, M. Mercier ne présentait que celles, qui pouvaient s'accorder à ses vues; j'ai cru voir enfin qu'il se trompait, voilà comment je me suis cru obligé d'analyser cet ouvrage.

J'AURAI peut-être dû me contenter de donner mes idées au public, sans toucher à celles d'autrui; mais, comme ce que j'ai à proposer est diamétralement contraire à la Science nouvelle & à l'impôt unique, je n'ai pû le proposer, sans le mer-

tre en opposition au Systême de M. Mercier. Il me parait qu'en donnant au lecteur une question débattue, avec l'opposition des argumens, qui tendent à s'affaiblir, ou se détruire mutuellement, c'était le mettre beaucoup mieux en état de juger. C'est de ce choc, que résultent toujours des étincelles de lumière, qui dissipent les ténèbres; tandis qu'un systême isolé, soutenu des prestiges de l'éloquence, peut aisément séduire.

J'AI cru ne pouvoir mieux faire la critique de cet ouvrage, qu'en prenant un ton opposé à celui, qui y regne: tout y est annoncé avec emphase: c'est toujours le plus grand bonheur possible, les plus grandes richesses possibles, la plus grande puissance possible; les conséquences y sont outrées, tout y est poussé à l'excès. Cette exagération continuelle franchit toutes les bornes, je ne dis pas seulement de la réalité, mais celles de la vraisemblance. Sachant que la vérité n'exige point d'appareil, je me contente de la montrer, lorsque je crois l'avoir découverte; s'il y a quelque affectation de ma part, elle est dans la simplicité du stile, que j'augmente même autant qu'il m'est possible, à mesure que la chose est plus évidente: je la dis alors en peu de mots, laissant à la vérité le soin de la con-

viCTION; elle l'emporte toujours sans aucun secours étranger: ainsi ce n'est pas moi, qui veux persuader, c'est à l'évidence à le faire. Peu empressé de plaire, ne cherchant qu'à être utile, je dois cependant prévenir ici, que la nature de la critique entraîne, presque malgré soi, dans certains écarts, pour lesquels on doit avoir quelque indulgence: par exemple, lorsque d'un principe général, on a tiré une conséquence particulière & exclusive, tout critique se croit en droit à son tour, de tirer une conséquence opposée, dès que le principe l'admet naturellement; mais il ne s'enfuit pas, que cette conséquence mise en contradiction avec l'autre, doive être seule véritable exclusivement; elle n'est là que pour affaiblir la précédente & tenir les esprits en suspens & dans un doute salutaire pour toutes les deux; c'est ainsi qu'on se croit permis de mettre toujours une proposition en opposition à une autre, un terme à un autre terme, dès que l'incertitude, ou l'apparence est égale de part & d'autre, l'on distinguera aisément ce que je n'ai dit que dans ce sens, d'avec ce que j'ai avancé positivement. Il y a tant de différence entre soutenir des principes & combattre un Systême, que je ne soupçonne aucun lecteur de pouvoir s'y méprendre.

# EXAMEN

DE LA

## SCIENCE NOUVELLE.

### PREMIERE PARTIE.

**N**ous allons examiner le livre de M. Mercier de la Riviere, qui a pour titre: *L'Ordre naturel & essentiel des Sociétés Politiques.* Nous rendrons justice aux bonnes choses, qu'il contient, sans nous laisser entraîner aux paradoxes, qu'il avance. Sans trop nous occuper de la distribution de l'ouvrage, nous ne laisserons pas d'en dire deux mots: la surface des objets est presque toujours ce qui décide les hommes, & quoiqu'elle ne soit pas l'objet elle même, elle aide beaucoup à le faire connaître. Nous allons commencer le livre, & le suivre jusqu'à la fin, sans renvoyer sans cesse le lecteur de page en page; les Articles essentiels sont les seuls que nous discuterons, & nous les prendrons toujours dans l'ordre, qu'ils ont dans l'ouvrage.

*L'ORDRE naturel & essentiel des Sociétés Po-*

### SCIENCE NOUVELLE. 9

*litiques.* Voilà le titre. Il est très difficile de deviner, s'il annonce l'ordre, que les Sociétés Politiques ont eu essentiellement jusqu'ici, ou celui qu'elles devraient avoir. L'on ne fait point si M. Mercier va faire le tableau & raconter l'Histoire de l'ordre des Sociétés actuellement existantes, ou s'il présente une meilleure méthode, une réforme, un ordre nouveau, sous lequel les Sociétés politiques doivent être formées; en un mot ce titre laisse dans l'incertitude, si l'auteur a voulu nous donner des préceptes pour une législation inconnue & nouvelle, ou bien analyser les principes secrets de la constitution des Etats, tels qu'ils sont aujourd'hui.

Il n'a pas eu dessein d'aprofondir la premiere des constitutions, ni de rechercher l'antiquité du contrat social, ni de découvrir le vrai principe des Sociétés Politiques anciennes & modernes, il n'a pas voulu décrire un ordre naturel & essentiel déjà connu; l'erreur ferait trop grossiere pour qu'on dût l'en soupçonner: Si quelque habitant d'un nouveau monde, venait dans celui ci, pour y trouver une Société, telle que M. Mercier assure qu'elles doivent être nécessairement & essentiellement, l'étranger ne pourrait rencontrer, autre part que dans ce livre, cet ordre, qui doit cependant exister de toute néces-

té. Cette nécessité indispensable pourrait être comparée aux Sophismes d'un médecin, qui assurerait, qu'il est impossible qu'un homme ait deux yeux, parceque alors il verrait deux objets, quand il n'y en aurait qu'un, & qu'il serait ainsi exposé à des erreurs continuelles, ce qui est contraire au but de la nature. Que peuvent de pareils raisonnemens contre la réalité & l'évidence? Cette observation n'est pas aussi étrangère à cet ouvrage, qu'elle le pourrait paraître à ceux qui ne l'ont pas lu, comme nous le verrons dans la suite.

LORSQUE on a parcouru le livre, le titre pour lors n'est plus un problème, j'en conviens; mais l'on découvre déjà par là quel est l'esprit, qui a dicté ce système. Dans mille endroits, on lit: telle chose doit être ainsi nécessairement, il est impossible que telle chose soit autrement.... Ce sont à chaque page des décisions semblables, contredites par l'expérience la plus ordinaire. M. Dupont, qui a merveilleusement analysé cet ouvrage, a senti la ridiculité de ces prétentions gigantesques, & en soutenant le système de son auteur, il a sçû sagement modifier ses expressions & en adoucir le ton; mais toujours plein du même objet il a poussé ses idées trop loin. Nous les examinerons après.

Si M. Mercier a eu intention de donner un projet nouveau, nous verrons bientôt quel sentiment l'on en doit avoir: il pose pour axiomes des systèmes contestés, il donne pour principes certains ce qui est en question, il tire des conséquences nécessaires et absolues de quelques propositions problématiques, il atteste des faits comme indispensables & existans de toute nécessité, qui cependant n'existent nulle part; il abat & détruit dans certains chapitres, ce qu'il a élevé à grands frais dans d'autres & toujours de toutes ses hypothesés; il déduit des conclusions positives & absolues. Son ton est par tout décisif, partout ses expressions sont des arrêts sans que sa logique soit convaincante. Quoique l'esprit humain soit naturellement porté à s'opposer à cette espece de tyrannie, à ce despotisme, avec lequel la raison d'un seul homme prétend subjuguier celle de tous les autres, à cette autorité, qui veut soumettre sans réplique, quoique le caractère le plus doux ressentit avec émotion l'injustice d'un joug, que l'ame d'un autre veut imposer à la sienne, quoiqu'enfin personne ne puisse supporter dans son semblable, le ton qu'emploierait la divinité, si elle voulait nous découvrir quelques vérités, nous glisserons légèrement sur la forme, pour ne nous attacher qu'au fond.



L'ON voit d'abord par tout cela que le titre du livre laisse en suspens, si M. Mercier est simplement historien, ou s'il veut être législateur; il y a même beaucoup plus de raisons en faveur du premier; mais l'on verra dans la suite, que pour être d'accord avec cet auteur, il faudrait réformer la logique & composer des nouveaux dictionnaires.

II. LE discours préliminaire annonce les promesses les plus étendues, & les plus éclatantes, qui aient jamais été faites au genre humain. Quelle considération, quelle reconnaissance ne mériteraient-elles pas des hommes, si la quatrième partie pouvait en être accomplie! Sans doute, l'on en doit beaucoup à l'auteur pour sa bonne intention, & on lui en devrait bien plus encore, s'il n'avait pas perdu de vue, que les systèmes & les projets humains doivent avoir des bornes.

III. IL assure *aux Rois le meilleur état possible, il donne des moyens, par lesquels l'autorité des Rois peut s'élever au plus haut degré possible.* Il paraît néanmoins tout naturellement, que dans les circonstances, où l'intérêt des sujets sera différent de celui du souverain, pour faire le bonheur de celui-ci, il faudra nécessairement faire le malheur de tous les autres: ce qui est précisément le cas de

l'impôt & l'objet du système. D'ailleurs l'autorité du maître, portée au plus haut degré possible, expose l'Etat aux caprices d'un seul; mais il arrange ce despotisme d'une façon singulière & inconnue jusqu'ici.

L'ON peut soupçonner par l'ensemble de cet ouvrage, que M. Mercier n'a eu en vue que les monarchies: l'observation de ses principes ne paraît indiquer que la constitution de cinq ou six Etats: La suite restraint encore ce nombre & l'on peut conjecturer par ses détails, que ce n'est peut être que la France seule qu'il a eue pour objet & la Chine pour modèle, du moins en grande partie.

IV. IL veut prouver *que l'homme est destiné par la nature à vivre en Société.* Cette vérité, dont l'existence prouve la nécessité, est là surabondamment discutée: Je veux dire que les preuves, qu'il en apporte, sont faibles & inutiles: Elles sont la plupart applicables aux autres animaux, même à ceux qui ne vivent point en Société: ils ont tous, comme nous, les besoins d'une subsistance quotidienne, les mêmes nécessités dans l'enfance, & les mêmes infirmités dans la vieillesse. Comme nous, ils ont l'appétit des plaisirs, l'aversion de la douleur..... sans pour cela qu'ils se rassemblent. M. Mercier

ne laisse pas de tirer des conséquences infinies de ce principe, qui d'un coté est sans effet chez les animaux solitaires, & de l'autre devient commun entre nous & les animaux en Société ; la réunion des castors, par exemple, des fourmis, des abeilles étant l'ouvrage de la nature, & ayant, suivant son système, les mêmes principes que la nôtre, ses conséquences doivent donc leur être communes avec nous.

V. IL pose pour premier axiome *qu'il existe un juste absolu*. Mais s'il existait, il n'y aurait personne au monde, qui put nier sa réalité: elle ferait gravée dans l'ame de tous les hommes; les doutes seuls qu'on forme à son sujet, sont des preuves du contraire. Supposant qu'il existât, il s'en suivrait, que toutes les loix devraient avoir la même origine & qu'elles se trouveraient partout les mêmes. Conséquence fausse, qui prouve la fausseté du principe. Supposant encore que ce juste absolu pût être soupçonné dans nos ames, il est certain, que n'y ayant rien operé depuis tant de siècles, les preuves de son existence ne lui donneraient pas plus d'occupation, ni de pouvoir dans la suite; mais, qu'il existe ou non, l'on n'en peut pas conclure plus d'effet pour l'avenir, qu'il n'en a produit par le passé.

VI. SI notre ame avait la plus légère notion de ce juste absolu, une de ses premières & plus fortes impressions, devrait être une horreur innée pour le mal moral: La connaissance de l'un étant nécessairement dépendante de la connaissance de l'autre; mais il s'en faut bien que les hommes aient cette aversion: par exemple de toutes les différentes branches du mal moral, le meurtre, l'homicide doit être envisagé comme le plus essentiel, le plus frappant, le plus généralement reconnu: cependant, fouillons l'histoire, nous y verrons que des deux premiers nés, l'un massacre l'autre; si le juste absolu avait dû se trouver quelque part, ç'aurait dû être sans contredit chez les premiers des hommes. Poursuivons l'histoire des nations, nous n'y lisons que meurtres & qu'homicides, c'est toujours une portion du genre humain acharnée contre une autre, il semble que les hommes soient créés avec un desir inné de destruction; ainsi, par l'effet si l'on doit conclure la cause, en voyant chez tous les peuples & dans tous les siècles, une suite constante d'actions injustes, & ne rencontrant nulle part les traces du juste absolu, ni des suites qu'il devrait avoir, l'on ferait forcé de conclure qu'il existe plutôt un penchant inné pour l'injuste. *Ce sentiment* fournirait bien plus de preuves, que le système de M. Mercier, mais comme dans un matiere aussi gra-

ve, il n'est pas question de systèmes, de probabilités, ni d'argumentations, je crois très inutile de disputer par des mots, lorsque l'on a tant de faits à alléguer & je me garderai bien de conclure ce penchant inné pour l'injuste, de tant & tant de raisonnemens, qui pourraient le prouver.

LORSQUE la raison parle, l'on peut bien dire qu'elle nous invite à la justice: c'est-à-dire que l'ame éclairée par ses réflexions voit qu'elle doit préférer ce qu'elle croit juste, à ce qui ne lui paraît pas l'être. Ce desir de l'ame pour le juste est encore une preuve qu'il n'existe point de *juste absolu*, puisqu'alors tout le monde le suivrait; mais quoiqu'on le cherche & qu'on veuille s'y conformer, on ne le connaît pas; de là vient que tant de monde se portent à des actions injustes, non par une malice innée, mais par l'ignorance de ce véritable juste, qu'ils ne savent pas distinguer, les idées des hommes varient sur ce sujet à l'infini: l'antropophage, qui massacre son semblable pour le dévorer, ne se doute seulement pas de commettre une injustice; cependant si quelque sentiment inné se rencontrait dans le cœur humain, il devrait plus particulièrement opérer sur les sauvages, qui sont déterminés dans toutes leurs actions par un instinct de pure nature. Enfin, non seulement les sauvages, mais

tous

tous les hommes consultent vainement leurs lumières naturelles; chacun se fait une idée du juste, différente de celle d'un autre, & chacun croit avoir raison: l'homicide, que nous avons cité pour exemple, dont le nom seul devrait glacer d'effroi, trouve sans cesse des gens, qui le commettent, des circonstances qui le tolèrent, des juges qui le permettent & des loix qui l'ordonnent: dans sa propre défense il est permis de tuer son adversaire; en guerre il est glorieux d'exterminer beaucoup des ennemis; dans les sociétés, il est prudent de condamner à mort les malfaiteurs; dans tous ces cas l'homicide devient juste, mais ce n'est qu'un juste relatif. Si donc la mort d'un homme est quelquefois un crime & d'autres fois une action louable, tantôt légitime & souvent ordonnée, pour avoir la connaissance innée du juste absolu, il faudrait pouvoir distinguer naturellement tous ces rapports & naître fort savant. Car si l'on n'est pas instruit de la justice de toutes les relations possibles, le *juste absolu* existerait très inutilement, puisque personne ne saurait le distinguer. Combien ne survient-il pas d'événemens, où les magistrats les plus consommés ont beaucoup de peine à démêler le juste? Si l'on suppose un *juste absolu*, il faudra supposer aussi dans tous les hommes une science infuse, qui pour s'étendre à tant de divers rapports, serait

Bellemeuse

supérieure aux sciences acquises de l'univers entier ; Car je le répète, sans la connaissance de tous les cas, où ce juste doit être reconnu, il est absolument inutile.

VII. S'IL y avait un *juste absolu*, l'on devrait l'apercevoir dumoins dans quelques individus ; il paraît sur tout qu'on en découvrirait des traces, dans l'âge où les passions ne l'auraient point encore troublé, comme dans l'enfance : là les préjugés, ni le respect humain ne lui présentent aucun obstacle ; mais observez cet âge, voyez une inclination continuelle à l'injuste qui paroît naturelle : un enfant veut tuer, & tue en effet tous les petits animaux, qui tombent sous sa main, il veut battre les grands, qu'il ne peut pas tuer, & la plupart des actes d'injustice, qu'il commet à chaque instant, n'ont pas même un motif d'utilité. Il suit en tout un penchant naturel, ou du moins qui paraît l'être. Lorsqu'il s'agit de ses plaisirs, il pousse l'injustice au dernier degré : s'il se trouve d'autres enfans avec lui, apportez des bombons & des joujoux, il les veut tous, il crie, il se désespere, il entre en fureur, si vous en donnez à d'autres qu'à lui, il prétend tout avoir ; apportez encore des bombons à l'infini, il ne permettra jamais, qu'on en distribue la moindre portion aux autres ; outre cette avidité constante, toutes ses démarches annoncent encore la supériorité, qu'il veut sans cesse

usurper ; il ne fait rien en un mot, qui ne tende à l'injustice. Je parle ici d'un enfant, qui n'a point encore reçu la moindre éducation ; sans quoi il ne serait pas dans le cas, dont nous parlons :

Si donc, dans cet âge, qu'on appelle innocent, l'on ne découvre pas le moindre indice d'un juste absolu, si dans la virilité on l'ignore, on le méconnaît, si les vieillards n'en ont jamais oui parler, s'il ne produit nulle part aucun effet, & si l'opinion de tous les hommes sur le juste, est si variée, si différente & souvent si opposée, malgré tous les soins qu'ils prennent & les recherches qu'ils font pour le découvrir, comment peut-on supposer un *juste absolu* ? comment peut-on donner un principe fixe & immuable, pour base de la diversité du sentiment des hommes, qui ont presque chacun un *juste absolu* différent ? Voilà quel est le fondement, sur lequel M. Mercier bâtit tout son système : fondement inconnu, ignoré & inutile jusqu'à nos jours, comme il en conviendra lui-même plus bas.

VIII. M. Mercier prétend que *l'évidence est nécessaire aux loix* ; il donne à tous les sujets le droit d'examiner, si la loi a l'évidence & les qualités requises ; chaque sujet ayant ce droit d'examen, a celui d'admettre ou de rejeter la loi ; les

peuples par conséquent, en désapprouvant ou confirmant chaque loi, ne laissent au législateur, que la permission de la proposer. Cet Etat devient donc démocratique ou à peu près, avec cette différence encore, que ce n'est pas toute la nation collectivement, qui donne la force à la loi, mais que chaque particulier a privativement ce droit. D'où l'on doit conclure que chacun des membres de la société, devant être assuré de l'évidence de la loi avant de l'admettre, & étant presque impossible à la nature humaine de former des propositions, que le sentiment varié de tous les hommes puisse approuver, jamais aucune loi n'obtiendrait sa sanction.

D'AILLEURS, quelle foule de débats ne ferait-on pas naître, en accordant ce droit à tant de particuliers, qui ont tous des intérêts différens? ce serait un désordre général; car il faut observer que dès qu'une loi n'oblige pas tous les sujets, elle est nulle; ainsi tant qu'il y aurait un seul homme qui n'y découvrirait pas l'évidence, il ne ferait point soumis à cette loi que sa seule opposition rendrait éternellement nulle.

IX. IL fonde son système sur la nécessité de la propriété & dès lors il en faut retrancher l'Asie, l'Afrique & l'Amérique & même une portion de l'Europe. L'Humanité est bien d'accord avec

lui. Heureux le siècle où la barbarie & l'esclavage seraient pour jamais détruits!

X. *Des droits, dit-il, naissent les devoirs & des devoirs naissent des droits.* Ce serait un bonheur & un souhait à faire; mais l'habitude, la force, ou si l'on veut la violence en ayant décidé autrement, il n'y a plus de remèdes. Au reste si les droits & les devoirs étaient en proportion, ceux qui auraient le plus de ceux-ci, auraient en même tems le plus de ceux-là: je demande, si les plus puissans avaient le plus de devoirs, par quelle autorité pourrait-on les contraindre à les remplir?

XI. *La nation en corps ne doit pas être regardée comme un corps, parceque il y a diversité d'intérêts & d'opinions.* Si cette diversité faisait disparaître le nom de corps, où elle se trouve, il n'y aurait point de corps sur la terre; car il suffit qu'il y ait seulement deux personnes, pour être assuré qu'il y a diversité d'intérêts & d'opinions.

XII. IL prétend que la puissance législative & exécutive sont & doivent être absolument & nécessairement dans les mêmes mains. Ce qui ne se rencontre nulle part que chez les despotes & encore la puissance exécutive s'y subdivise-t-elle. Dans les monarchies, où le Souverain est le plus absolu, il y a toujours des corps chargés de l'exécu-

tion des loix : la faiblesse humaine ne peut permettre à un seul d'être législateur, interprète des loix & administrateur de la justice. Comment un homme ferait-il, ce que dix mille ont tant de peine à examiner ? ainsi en mettant ces deux puissances dans les mêmes mains, il faut nécessairement qu'il en résulte des injustices continuelles ; je conviens qu'elles seraient involontaires ; mais elles n'en existeraient pas moins. Cette constitution serait donc extrêmement vicieuse.

XIII. Il assure que *l'autorité ne peut être exercée par plusieurs*. Peut-être veut-il dire qu'elle ne devrait pas l'être, car autrement l'Aristocratie, la Démocratie, tant de Gouvernemens mixtes, toutes les Républiques enfin, que nous connaissons, ne pourraient pas être. Mais s'il prétend que l'autorité exercée par un seul, forme la meilleure constitution, cette opinion peut être contestée par plusieurs exemples : si l'on parcourt les Etats anciens, ou les modernes, l'on trouvera constamment les républiques se soutenir plus longtemps que les monarchies ; & si l'on ne consulte que le bonheur de la Société, l'on trouvera la tranquillité & la paix régner chez tous les peuples démocratiques ou aristocratiques de nos jours, tandis que l'on ne peut compter un lustre, sans que les monarchies soient violemment agitées par des

guerres éternelles : voyez l'Europe & comparez les Suisses, les Hollandais, les Vénitiens, les Génois... aux Etats gouvernés par un seul. Si l'on a en vue la grande puissance : Rome, qu'on citera à jamais pour exemple, est parvenue à cette suprême élévation, étant gouvernée par deux consuls, dirigés par le sénat ; & encore l'autorité de ces consuls était sans cesse en opposition avec celle des tribuns ; du choc de ces deux puissances, comme du frottement du caillou contre l'acier, sortaient des étincelles éclatantes, qui réchauffaient & donnaient de l'activité à toutes les forces du peuple Romain : nul Etat gouverné par un seul, n'a pu lui résister, & la nation qui lui a opposé le plus d'obstacles, est une République, où l'autorité était entre les mains de plusieurs. L'on sait ce que Carthage a coûté aux Romains. Enfin les richesses se trouvent en plus grande abondance chez les Républiques, pour plusieurs raisons fort claires.

XIV. M. Merc. ramené tout à l'évidence. Il faut bien que cette évidence n'ait jamais existé, car sa force étant irrésistible, l'univers entier suivrait ses loix, tout serait dirigé par elle, la législation de tous les peuples serait uniforme ; à moins qu'on ne dise que cette évidence ne détermine, n'entraîne personne, & dès lors elle devient très inutile. Si l'on veut encore supposer

qu'elle est convaincante pour les uns, & qu'elle ne l'est pas pour les autres, autant vaudrait-il dire qu'elle est évidence & qu'elle n'est pas évidence.

IL ajoute une seconde proposition, qui'exclut naturellement la première: *il est impossible, dit-il, sans l'évidence, d'imaginer rien de parfait, rien de solide.* Comme il n'y a rien de parfait, rien de solide dans ce bas monde, l'on doit conclure que l'évidence est pour nous une belle chimere.

LA connaissance évidente de l'ordre naturel & essentiel des Sociétés, ou plutôt cet ordre lui même n'existe que dans le système de M. Merc. s'il se trouvait quelque part, ce pays fortuné aurait, suivant l'auteur; la plus grande puissance possible, la plus grande richesse possible..... enfin ce pays serait ou deviendrait bientôt le maître de l'univers; car quel peuple ne s'empresserait pas à partager cette heureuse constitution, quand même ce puissant Etat ne se soucierait pas de conquêtes?

*L'évidence, dit-il, est une, l'ordre est un.* D'où l'on conclura toujours que de tous les Etats du monde, il n'y en a jamais eu un dans l'ordre, & si l'un s'y trouvait, tous ceux, qui n'auraient ni les mêmes loix, ni la même constitution, seraient hors de l'ordre & de l'évidence. Cet ordre n'est donc pas essentiel aux Sociétés politiques, puisque elles ont toutes subsisté & subsistent encore sans lui; il n'est pas naturel, non plus, suivant le titre, car

comment prouverait-on qu'une chose, qui n'a jamais existé, est naturelle?

XV. *L'Arbitraire, dit-il, ne peut remédier à un désordre, que par un autre désordre.* Cette proposition peut être vraie quelquefois; mais on n'en peut tirer aucune conséquence positive & générale. Ceci mérite attention: si les hommes devaient être heureux dans ce monde, si leurs ouvrages ou du moins si leurs loix pouvaient être parfaites, l'arbitraire, en voulant remédier au désordre, pourrait assurément rencontrer l'ordre. Mais le bonheur des hommes consistant dans l'opinion, les loix qui veulent procurer ce bonheur, doivent consulter l'opinion, d'où il s'en suivrait, qu'il faudrait autant de loix, qu'il y a d'hommes, c'est-à-dire d'opinions différentes; car ce qui est désordre pour un tems, pour un pays, pour une circonstance & dans l'esprit de certaines personnes, peut être un ordre dans d'autres occasions, du moins dans l'opinion de plusieurs. Un désordre pareil pourrait très bien être corrigé par un désordre opposé, ce qui s'appellerait par plusieurs, un ordre. Je crois donc qu'il n'existe pas un ordre prétendu positif, ni un désordre absolu: les meilleures loix pouvant produire un mauvais effet dans certaines occasions. Toutes les assertions de M. Merc. sont des propositions positives, générales & exclusives: ce qui ne peut s'accorder avec l'in-

confiance des choses humaines. Tout est relatif parmi les hommes, ce qui est bien aujourd'hui, peut être mal demain; il n'y a pas un seul individu qui ne soit sujet à ces changemens.

XVI. M. Merc. *désapprouve les contreforces*, tandis que toutes les Républiques en démontrent le constant avantage, tandis que l'Angleterre par ses richesses, par sa puissance, & par l'état florissant de son commerce en prouve l'utilité, tandis que, enfin, les plus grands malheurs des Etats ne naissent que parce qu'ils manquent de ces contreforces. M. Merc. va même jusqu'à dire qu'elles n'existent pas, & ce qui est bien plus singulier, jusqu'à dire qu'elles ne peuvent pas exister. Je ne sais comprendre ce que signifie une façon de parler aussi extraordinaire, à moins qu'il n'entende autre chose par le mot de contreforce que ce balancement de pouvoir, que l'on retrouve dans le plus grand nombre des Sociétés politiques; en ce cas il faut attendre une explication ultérieure.

Du juste absolu, de l'ordre positif & essentiel & de la connaissance évidente, dont personne ne s'aperçoit, M. Merc. forme un gouvernement saint, des magistrats saints, des sujets saints, un souverain saint & tout cela doit être parfait & de la plus grande perfection possible. Son Système,

dans ce sens, pourrait être envisagé, comme une théocratie sublime, sous des noms différens, & sa législation, comme un traité de morale divine, inconnue & impossible aux hommes. L'on est bien pardonnable, quand l'on s'égare dans de si beaux rêves.

XVII. LA manie des paradoxes, qui s'est emparée de la plupart des auteurs de ce siècle, qui aiment mieux avancer & soutenir des propositions ridicules, que de ne point dire de nouveautés, a peut-être beaucoup influé sur les grands éloges que cet ouvrage fait du despotisme. Ce nom seul annonce les horreurs, qui en sont les suites, l'on en est révolté. Cette observation n'a pu échapper à M. Merc. mais pour sauver l'impression effrayante, que ce terme occasionne, il distingue le despotisme, en arbitraire & en légal: il n'ose d'abord proposer un despote, pour chef de sa Société, c'est premièrement le despotisme légal, dont il parle, puis l'homme qui l'exerce vient ensuite. En vérité, il faut faire bien peu de cas de ses lecteurs, pour les jouer ainsi par des mots: 1°. Ou c'est un despotisme, & pour lors il est essentiellement arbitraire; indépendant & au-dessus des loix, ou s'il est soumis aux loix, ce n'est plus un despotisme; à moins de vouloir à plaisir donner aux termes la signification qu'on voudra; ainsi il



y aurait, suivant sa division, un despotisme qui serait arbitraire, & un despotisme, qui ne serait pas despotisme. Que n'appelle-t-il cela monarchie, comme tout le monde? 2°. Que résulterait-il d'un prétendu despotisme soumis aux loix? d'abord, c'est à l'évidence qu'il attribue l'empire, c'est au juste absolu, c'est à l'ordre essentiel, qu'il veut que se raporte la soumission générale; d'où il suit que ce n'est plus au despote, qu'on obéit, puisque il n'est jamais que l'interprete, l'organe & le dépositaire de cet ordre essentiel, auquel il doit lui-même être toujours humblement soumis; d'où il suit que tous les Magistrats des villes, que tous ceux qui sont préposés pour faire exécuter ces loix d'évidence, cet ordre essentiel, sont autant despotes que le souverain; d'où il suit que le livre des loix, que l'écrit qui contient l'énoncé de cet ordre essentiel est despote. C'est ainsi que, dans le sens de M. Merc. en suposant le droit romain despotique, l'on devrait conclure que l'Empereur Justinien, mort depuis tant de siècles, est aujourd'hui le despote d'une partie de l'Europe; c'est là si positivement le sentiment de l'auteur, qu'il propose Euclide comme un despote; mais comme le professeur de mathématiques, qui démontre les éléments d'Euclide, n'est que l'organe ou l'instrument du despotisme d'Euclide, de même celui que

M. Merc. appelle despote légal n'est tout au plus, que l'organe ou l'instrument des loix, qui ont pu être faites mille années avant lui. Voilà donc un despote, bien moins puissant qu'un Bourguemaitre de la plus petite ville de l'Empire. Peut-on donner un sens plus opposé à l'idée reçue du mot despote? M. Merc. sent bien cependant l'embarras d'un pareil terme; car tantot ces despotes ne peuvent rien, ou s'ils agissent, *l'évidence dicte leur volonté. ils sont associés à la raison suprême.*... N'est ce pas faire voir l'impossibilité d'un pareil Système? Où pourrait-on trouver, parmi la race des hommes, un Souverain associé à la raison suprême? à moins d'ajouter, comme M. Merc., *que le ciel & la terre se touchent.* L'un n'est pas plus possible que l'autre: nous n'avons pas des Dieux à choisir pour souverains. ENFIN tout autre aurait dit dans le même cas, que c'est un gouvernement monarchique, le plus opposé au despotisme, que dans cette constitution le Souverain a le moins de pouvoir qu'il est possible, qu'il y est soumis aux loix comme le dernier sujet, qu'il n'en peut créer aucune, & que celles qu'il propose ne peuvent avoir d'effet, que lorsque tous les particuliers les auront approuvées, en y reconnaissant l'évidence; mais M. Merc. appelle

cela un despote, qui a la plus grande puissance possible. . . . En vérité, voilà bien une logique étrange & inconnue; c'est là une science nouvelle.

XVIII. LORSQU'ON M. Merc. donne tant & tant de perfections à son Souverain, l'on s'attend qu'il indiquera les moyens, pour savoir choisir dans tout l'univers un homme si supérieur à tous ceux que nous connaissons; mais au contraire, il condamne les Etats électifs: c'est au hazard de la naissance, qu'il s'en raporte pour fournir de pareils souverains. Les élections ont sans doute des inconvéniens, les trônes héréditaires en ont peut-être de bien plus grands; il est très souvent impossible de remédier aux malheurs, que le cours d'une succession peut causer dans l'Etat. Lorsqu'elle n'offre pour maître qu'un Prince imbécile, méchant, incapable ou indigne de régner, ou ce qui est plus dangereux encore, lorsqu'il annonce une ambition démesurée, que faire? il serait très aisé de sauver & de prévenir tous les inconvéniens des Elections: nous avons des sages modèles, en ce genre, dans l'élection des doges, particulièrement à Venise. Toutes les autres Républiques, se mettent aujourd'hui à couvert de tout danger dans leurs élections, & l'Etat ne s'aperçoit presque pas de quelques nouvelles dépenses à cette occasion. Les arrangemens des Républiques conviendraient

d'autant mieux dans le Système de M. Merc. que son prétendu despote n'est proprement qu'un Doge.

XIX. *L'Evidence, dit-il, est despotique, en la choquant, tout s'armerait pour elle.* Il ne se passerait pas de jour, qu'on ne vît des séditions ou plutôt des révoltes dans la société politique de M. Merc. dèsque la force & la puissance ne viendraient par supléer au prétendu pouvoir de l'évidence. Chaque loi ferait une occasion de guerre civile où les uns & les autres ne pourraient découvrir l'évidence, qu'en raison de leurs lumières; les préjugés s'en mêleraient & alors on ne s'apercevrait gueres de cette évidence, & enfin dèsque l'intérêt parlerait, il n'en ferait plus question.

M. Merc. en disant que si l'on choquait l'évidence, tout s'armerait pour elle, oublie que tout son ouvrage prouve que jusqu'ici tous les Législateurs, tous les Etats l'ont constamment choquée, cependant personne ne s'est armé pour elle.

XX. IL donne à regret le nom d'impôt au revenu public; il a raison; c'est le nom le plus terrible & le plus redoutable dans la Société, nous le discuterons en son lieu.

XXI. IL faut, sans doute, distinguer une Société formée, d'avec une qui vient de naître: c'est dans ce cas surtout, où les législateurs ne doi-

vent point avoir d'obstination; car si cet ordre naturel & essentiel des Sociétés que propose M. Merc. existait quelque part, dèsque l'Etat s'affaiblirait, il faudrait se hâter d'en changer la constitution. L'attachement aux anciennes loix doit se taire, dèsque la Société périlite; ce qui arrive nécessairement dans toute législation; ainsi en supposant l'ordre essentiel merveilleux dans l'établissement d'une Société, il ne conviendra plus dèsqu'elle aura une certaine consistance & enfin les besoins de l'Etat, variant dans tous les périodes, il faudra chaque fois de nouvelles loix. C'est ainsi que le meilleur Système possible de législation ne peut être bon que pour un tems; c'est ainsi, enfin, que tout est relatif & que l'ordre essentiel est une chimère.

XXII. Si l'impôt est sujet à quelques variations, suivant les besoins de l'Etat, M. Merc. met toute cette variation, au désavantage du vendeur exclusivement: l'on en pourrait tout aussi naturellement, tirer une conséquence contraire: le vendeur pourrait dire, dans le cas cité: la terre, que je vous vend, paie deux cents écus d'impôt, mais comme il varie, il ne fera peut-être demain que de cent cinquante ou de cent. Toute variation présente deux faces, il est injuste de n'en vouloir voir qu'une.

XXIII.

XXIII. IL exige donc une *invariabilité d'impôt: sans cela, dit-il, plus de propriété foncière, plus de culture, plus de produits, plus d'impôts, plus de nation, plus de Souveraineté.* Peut-on tirer des conséquences aussi outrées d'un malheur nécessaire? Je crois qu'il est désavantageux d'admettre un impôt arbitraire; mais il est impossible aux hommes de tout prévoir, & la prudence la plus consommée sera toujours en défaut par des événemens inattendus. L'Etat aura de nouveaux besoins, auxquels l'impôt ordinaire ne pourra suffire; s'il était invariable, je veux dire, s'il n'était pas permis de l'augmenter pour remédier aux cas pressans, l'Etat serait bouleversé & anéanti. Je pourrais donc dire à mon tour dans certains cas: si l'impôt était invariable, il n'y aurait plus de nation, plus de souveraineté, plus de.....

EN admettant qu'il est malheureux que l'impôt soit sujet à des variations, l'on doit en même tems convenir, qu'il est impossible de faire autrement, & convenir encore que cette imperfection, se trouvant dans toutes les nations, qui ne laissent pas d'exister, rien ne doit paraître plus singulier que les conséquences ci-dessus; c'est ce qu'on a appelé une logique convaincante.

XXIV. M. Merc., qui ne veut voir que l'agriculture, n'admet aucun autre principe de ri-

G

chesses, de population, de puissance, d'industrie... ceci est encore démenti par l'expérience de tous les peuples & de tous les tems : les différentes provinces, qui ont servi, ou qui servent encore de greniers aux autres, sont constamment soumises & dans la dépendance : l'Egypte & la Sicile fournissaient au peuple Romain la plus grande partie de sa subsistance, & malgré l'abondance des produits de leur agriculture, l'Egypte & la Sicile étaient soumises au peuple, qu'elles nourrissaient. Aujourd'hui, si l'on en excepte l'Angleterre seule, où la marine, les possessions immenses & le commerce accumulent les richesses, tous les pays abondans en bled, sont les plus pauvres. Une partie de l'Europe a recours aux productions de la Pologne & de la Barbarie, sans que cette abondance rende ces deux pays les plus puissans, les plus riches, les plus industrieux, les plus peuplés qu'il soit possible, comme le prétend M. Merc.; l'on aurait beau jeu, si l'on voulait prouver précisément le contraire de ce qu'il avance; je ne dis pas, en entassant des mots, mais en alléguant des faits.

XXV. Je suis bien éloigné de déprimer l'agriculture, qui satisfait nos besoins les plus indispensables : je la regarde comme le premier des arts; mais sans enthousiasme pour elle, je soutiendrai

qu'elle n'est à un Etat, que ce qu'une nourrice est à l'éducation d'un enfant. Tant que l'Etat & l'enfant n'ont besoin que de manger, l'agriculture & la nourrice satisfont au moment; mais elles sont l'une & l'autre presque inutiles à une multitude innombrable d'autres besoins; & pour me servir toujours de la même comparaison, je dirai, que comme on trouve les moyens d'élever un enfant sans nourrice, en substituant à son lait, d'autres alimens étrangers, de même l'Etat peut se passer de l'agriculture, en se procurant le produit des agriculteurs étrangers. C'est ce que l'expérience démontre sans réplique, même dans les villes les plus florissantes. Nous approfondirons ceci dans la suite.

IL faut convenir, que lorsque l'agriculture est en vigueur, & que l'abondance regne, les peuples vivent alors à moins de frais; mais il ne faut pas se faire illusion sur le bas prix de la nourriture : comme tout est relatif, dans l'état où les Sociétés se trouvent aujourd'hui, il en résulte, que ce qui ne coûte que dix sous dans un endroit, y est plus cher que ce qui en coûte vingt dans un autre; je veux dire qu'il est beaucoup plus difficile d'acheter un pain, où il ne coûte que dix sous, que de l'acheter où il en coûte vingt. C'est l'abondance de l'argent & non celle de l'agriculture, qui tient la balance; c'est l'argent, qui donne la loi; c'est lui,

qui constitue réellement les richesses, la puissance & le reste, dans la position actuelle de toutes les Sociétés connues. Qu'importe l'abondance des grains à toute une nation, si elle n'a pas assez d'argent pour en acheter; si il est impossible au plus grand nombre des habitans de fournir le prix modique du bled, ils mourront tous de faim, au milieu de cette abondance: les agronomes vivront, il est vrai, mais ce n'est pas la millième partie de la nation. Les laboureurs auront des grains de reste, il est vrai; mais voulez-vous qu'ils en fassent présent aux autres? les payfans, en un mot, ayant si peu de besoins, n'auront presque aucun motif d'échanger une petite portion de leur superflu, la famine régnera dans ce pays d'abondance, les agriculteurs seront découragés dans leurs travaux & ne s'occuperont plus que pour leur propre nécessité; en parlant le langage de M. Merc. l'on devrait dire que dès qu'il y a disette d'argent dans un pays, malgré la plus grande abondance de toutes les productions d'agriculture, il y aura une famine excessive, il n'y aura bientôt plus d'impôt, plus de nation, plus d'agriculture, plus de Souverain.....

Les raisonnemens ne servent ici de rien; il est très superflu de s'abandonner à des spéculations infinies, lorsque l'on peut consulter l'expérience & la réalité. Parcourez les provinces, où les vivres

font en plus grande quantité & au plus modique prix, c'est là précisément où la misère est plus sensible, c'est là où personne n'est en état de satisfaire cette foule de besoins, que l'usage a rendus nécessaires.

A n'envisager les Sociétés, que comme elles ont dû être avant l'invention de l'argent, les seules richesses étaient des effets, parmi lesquels les productions de la terre tenaient peut-être le premier rang, mais elles n'étaient pas l'unique richesse: en supposant un peuple laboureur & pasteur, ses terres & ses troupeaux pouvaient bien le nourrir: mais combien ses nécessités n'exigeaient-elles pas d'autres secours? avant que les bergers pussent s'habiller de la laine de leurs moutons, elle devait passer par beaucoup de mains. Le fer nécessaire à l'agriculture annonce des combinaisons, exige des travaux de mines & tant d'autres, qui étaient de toute nécessité: la pêche & la chasse, qui fournissaient d'autres richesses, avaient à leur tour leurs besoins: il fallait des armes & des filets. Le détail de l'habillement des hommes, leurs demeures, leur défense, tout a dû exiger d'autres arts plus difficiles que l'agriculture. Voilà donc nécessairement la nation divisée en diverses classes d'artisans, donc le laboureur pouvait bien être le plus utile, sans être pour cela le seul essentiel. Tout

circulait alors par un échange effectif & pénible, que l'argent a rendu plus commode: l'un fournissait le métal au chasseur, qui lui donnait son gibier; l'autre donnait des peaux qu'il avait apretées, ou la laine qu'il avait tissue, contre les choux ou les fruits de son voisin.

LORSQU'ON veut bien considérer, que pour faire usage du bled, pour le réduire en farine & en faire du pain, que pour traire le lait, que pour faire cuire une poignée de légumes, il a fallu des vases, des moulins & mille autres secours; l'on est donc obligé de convenir, que même chez un peuple laboureur, chaque art a été d'un prix proportionné aux besoins, qu'il pouvait satisfaire; & que l'agriculture, étant un art comme tous les autres, n'a eu sur eux qu'une supériorité relative & qu'à son tour elle dépend d'eux, de plusieurs façons.

Mais, s'écrie-t-on, l'agriculture produit, crée chaque année des nouvelles denrées, des richesses réelles & physiques, tandis que les autres arts ne font que modifier ses productions, sans augmenter la masse, sans créer aucune matière. Observons ceci avec attention, parceque c'est de ce principe qu'est née l'illusion de la nouvelle Science.

EN convenant que l'agriculture crée, ou produit de nouvelles richesses, dans un sens; je sou-

tiens que dans le même sens, tous les autres arts en produisent aussi. Je vais m'expliquer, & pour entrer dans un détail, & ne point dérober aucune des prétentions, qui pourraient être interprétées en faveur de la Science nouvelle, je compterai les pasteurs, les jardiniers, les chasseurs même & les pêcheurs, comme étant du département de l'agriculture.

VOYONS à présent comment l'agriculture produit: les laboureurs emploient une matière, qui augmentant en quantité, se multiplie & crée par là une nouvelle valeur; nous ne devons point envisager cette matière première, comme étant inutile par elle-même: les semences ont leur prix, comme le cuivre en a un, avant que l'ouvrier en ait formé un chauderon: les arts emploient les semences, augmentent leur prix & leur valeur, par les travaux des laboureurs, comme la matière que tous les autres arts fabriquent, augmente les siens par les travaux des artisans. Les moissons deviennent donc une richesse plus considérable, que le bled mis en terre pour les produire, ainsi que les montres deviennent une richesse plus considérable, que le laiton & l'acier, que l'horloger a travaillés pour les faire.

L'AGRICULTURE, dit-on, apporte une nouvelle matière, qui n'existait point auparavant

qui est de première nécessité, tandis que tous les arts ne font que changer la forme des corps, les modifier, les embellir, & qu'ils n'augmentent pas tous ensemble un atôme de matière; ainsi tous les arts ne font rien, en comparaison de celui qui crée & qui produit cette même matière: l'agriculture fert, non seulement d'aliment aux hommes, mais elle est encore le soutien, la base, la source, qui fournit aux autres arts. Telles sont, dans toute leur étendue, les prétentions de l'agriculture: elles peuvent aisément séduire ceux, qui n'approfondiraient pas mieux le cours des choses.

Les arts produisent à leur tour; plusieurs d'entre eux, qui ne créent point de nouvelle matière, sont par rapport à nous, comme s'ils créaient véritablement: sans parler des métaux, qui sont devenus d'une nécessité indispensable, & qui rendent le travail des mines d'une utilité plus étendue que l'agriculture, jettons un coup d'œil sur d'autres arts; parcourons les fourneaux: l'on y trouve des ouvriers, qui prennent une espèce d'argile: matière inutile & qui est pour nous comme si elle n'existait pas; avec cette terre l'on voit naître des pots, des vases de toute espèce, des briques pour bâtir nos maisons, des tuiles pour les couvrir; voilà des richesses physiques, que nous ne mangeons pas, il est vrai; mais dans la foule innombrable de nos

besoins, le manger n'est qu'un, & même sans les productions des arts, nous ne mangerions guères.

APRÈS tous ces ouvrages de terre, poterie, faïence, porcelaine... nous trouvons des verriers, qui créent des verres & des cristaux de toute espèce, avec des cendres ou autres matières absolument inutiles: ces cendres & ces terres sont à la verrerie, ce que les semences, matière très utile, sont à l'agriculture. Toutes ces productions sont des nouvelles richesses créées.

LE métal que la mine nous donne, ne nous sert de rien en cet état: voici encore des fourneaux de cent façons. La main du forgeron produit des vases, des armes, des instrumens, des machines, des outils de toute espèce.... Ces nouvelles productions, sont presque toutes de première nécessité, l'agriculture elle-même ne pourrait exister sans leur secours.

SANS parcourir en détail toutes les richesses physiques, que les arts nous donnent par le moyen des fourneaux, comme la pierre, qu'ils changent en chaux, les sels qu'ils tirent de tous les corps, l'esprit qu'ils extraient de toute liqueur fermentée, sans parler des miracles de la Chimie, des secours de la Pharmacie, prenons les arts même, auxquels l'agriculture donne de l'ouvrage: à quoi nous serviraient ses productions, sans cette quantité

d'artisans, qui les modifient, les préparent & les rendent propres à notre usage? Je dis qu'un cordonnier crée aussi bien, une paire de souliers d'une pièce de cuir, qu'un laboureur crée un fagot de lin des semences qu'il a jetées en terre. Ce cuir était bien plus inutile aux hommes, sans la main du cordonnier, que les semences de lin, sans celle de l'agriculteur. Ce n'est pas cela seulement: la plupart des productions des arts, ont une valeur actuelle, & servent à nos usages au moment qu'elles sortent des mains de l'ouvrier; mais ce que l'Agriculture nous donne, a besoin de plusieurs autres secours, pour nous devenir utile. Le bled doit passer par beaucoup de mains, avant de pouvoir nous nourrir, la laine & le lin ont besoin de quantité d'aprêts, avant de nous couvrir; ainsi en appréciant les choses, suivant leur valeur réelle & physique, je dis qu'un tisseran qui a tissé le lin que sa femme a filé, a produit une richesse aussi réelle, en faisant une pièce de toile, que le laboureur qui a produit, ou fait produire ce lin, de la semence qu'il a mise en terre.

Mais, dit-on toujours, sans le laboureur, le tisseran n'aurait rien eu à tisser; d'accord; mais je dirai aussi que sans les mineurs, les forgerons... le laboureur n'aurait jamais pu labourer.

L'on ne trouve dans la comparaison de tous les

arts entre eux, d'autre avantage en faveur de l'agriculture, qu'une addition, qu'une augmentation de substance, ce qui fait une augmentation de valeur; tandis qu'une partie des autres arts n'augmentent point la masse de substance, la quantité de matière, mais ils augmentent son utilité: ce qui est une augmentation de valeur, & de richesses aussi réelles que l'autre. Pour réduire la question sous son véritable point de vue, il s'agirait de décider ce qui doit avoir la préférence, ou l'art qui produit le plus de matière, ou celui qui procure le plus d'utilité. A évaluer les objets relativement à nos besoins, l'on trouve une dépendance si grande des arts entre eux, qu'on ne peut accorder la supériorité exclusive à aucun: lequel, que vous priviez du secours des autres, il sera bientôt réduit à l'inaction. Lorsque l'on veut badiner l'inutilité physique de l'argent, placez, dit-on, quelqu'un au milieu d'un monceau d'or, voyez un peu les secours, qu'il en tirera?

NE pourrait-on pas dire aussi? placez quelqu'un au milieu d'un tas de bled, parmi des fagots de chanvre ou de lin & sur des balots de laine, voyez un peu comment il mangera, comment il s'habillera?

IL faut bien convenir que sans la matière première, les arts seroient inutiles: si un menuisier



n'avait ni bois, ni planches, il ne pourrait jamais faire un buffet; & quoique assurément une armoire, une commode soient une richesse nouvelle, utile, & commercable, il faut avouer aussi que les planches avaient une certaine valeur auparavant, de même que les semences, avant que l'agriculture les eût employées. L'augmentation de la masse, de la quantité de cette matière première, peut être procurée par l'agriculture; mais elle l'est aussi par d'autres moyens, qui sont quelquefois plus avantageux. C'est une vérité, que ne veulent absolument pas voir les partisans de la Science nouvelle; tâchons de la montrer aux autres: un pays, qui ne veut pas, ou qui ne peut point avoir d'agriculture, est obligé de se pourvoir chez d'autres peuples, des denrées pour se nourrir. Le voilà, dira-t-on, dans la dépendance d'autrui: sans doute, il dépend des pays où les récoltes abondent, comme l'agriculture dépend des autres arts, qui l'aident, ou qui rendent ses productions utiles & propres à la consommation: ce pays dépend des autres pour le bled, comme les autres dépendent de lui pour l'argent ou les fabriques, & enfin comme tous les peuples dépendent mutuellement les uns des autres. Le peuple sans agriculture a donc recours à ceux, chez qui elle regne, il en tire du bled & donne en échange le travail de

ses habitans: c'est-à-dire qu'un négociant, qui a porté quelques caisses de montres, de bijouteries, de dentelles ou de brimborions, ramène chez lui plusieurs vaisseaux chargés de grains, d'huile, de vin & d'autres productions de la terre. Cette augmentation de masse, ne vaut-elle pas celle que l'agriculture procure? Pour bien entrer dans cette question, il faut combiner la quantité de semences, qu'il aurait fallu employer en Agriculture, pour avoir un produit égal à celui du commerce de ce négociant; calculer le travail des laboureurs, avec celui des artisans, horlogers, quinquailleurs, qui l'ont effectivement produit. De quel côté croyez-vous que se trouve l'avantage? répondez sans enthousiasme & sans préjugés: les richesses du commerce répondent pour vous.

Il faut bien se garder de décourager les agriculteurs. Laissons-les dans la simplicité de leurs mœurs, se contenter du nécessaire, lorsqu'ils peuvent l'avoir, & travailler toute leur vie à un métier, qui ne leur procure jamais un état d'aifance, qu'ils méritent; laissons leur croire, qu'eux les plus pauvres de la nation, sont cependant ceux, qui l'enrichissent. En avouant que c'est à l'agriculture qu'on doit l'abondance de plusieurs choses, il faut aussi convenir que cette même abondance peut régner sans elle: nous verrons par la suite,

qu'il s'en faut bien qu'elle soit, ni qu'elle puisse être l'unique cause de la puissance, de la richesse & de la population d'un Etat. Avant même l'établissement convenu de la valeur des monnoies, les productions de la terre étaient richesses, en concurrence avec mille autres, c'est-à-dire avec tous les objets, qui pouvaient satisfaire nos autres besoins; pour aujourd'hui ces productions ne sont presque plus richesses, à moins qu'on ne les considère comme marchandises. Ceci mérite les plus sérieuses réflexions: un propriétaire a ses caves & ses greniers remplis, mais par la trop grande abondance de ces denrées, par le défaut de débouché, par la disette d'argent, & enfin par l'engourdissement du commerce, il ne peut vendre la plus petite partie de ses provisions. Il a de quoi boire & manger, mais il ne peut échanger ni son bled, ni son vin contre de l'argent: cet homme est-il riche? Le défaut de consommation est le même, l'année suivante, & quand la population s'étendrait, les productions de l'agriculture augmenteraient aussi, en proportion des bras qu'elle gagnerait, les récoltes seront encore plus abondantes dans la suite, le propriétaire ci-dessus augmentera donc ses magasins; mais il ne peut rien vendre: est-il riche? Supposons que ces denrées se conservent longtemps sans se gâter, s'il n'a jamais occasion de s'en dé-

faire, est-il riche? si toutes ces provisions sont des richesses, il faudra convenir que dans le cas cité, ce sont des richesses inutiles. Quand tous les habitans d'une nation sont nourris, le surplus du produit de l'agriculture lui est physiquement inutile: ces bleds & ces vins ont cependant une certaine valeur; mais à quoi sert une valeur, dont on ne peut faire aucun usage? Sans le secours de l'argent & du commerce, ces prétendues richesses, cette surabondance de denrées ne sont sûrement pas richesses. Il faut donc avoir recours à l'étranger, pour débiter ce que l'intérieur de la nation ne pourra consommer. Voilà où j'en voulais venir, voilà que les denrées ne sont richesses qu'étant regardées comme marchandises, voilà la nécessité du commerce & surtout du commerce *étranger*; & pour me servir ici des inversions de M. Merc. voilà une nation, qui par son abondance, se trouve dans la dépendance de tous les peuples, qui voudront bien l'en débarrasser & échanger leur argent contre ses grains.

Je n'ai pas intention de refuser aux productions de la terre, leur valeur réelle; je le répète, je suis partisan zélé, mais non pas outré de l'agriculture; j'y vois des bornes & je cherche à les déterminer, en faisant le parallèle des richesses qu'elle nous procure, avec celles de convention. Ces dernières plus

faciles à transporter, reçues dans tous les ténés & dans tous les lieux, désirées de tous les habitans de la terre, n'attendent jamais ni le besoin, ni la consommation: elles servent d'échange à toute sorte de marchandises coninues: tel est l'or & l'argent monnoyés.

Voilà les richesses les plus générales, les plus commodés & par là les plus nécessaires à la puissance des Etats, ainsi qu'à celle des particuliers. C'est peut être un malheur: ce que nous n'examinerons pas à présent & que je ne croirai jamais, dans l'état où sont les choses aujourd'hui.

Je dis donc que nous sommes forcés d'admettre, de reconnaître l'influence actuelle de l'argent sur les opérations de tous les peuples; il ferait ridicule & très inutile de vouloir réformer ce consentement universel, ce prix, cette valeur que toutes les nations lui accordent généralement. Il ne s'agit plus d'imaginer ce qu'étaient les Sociétés dans leur naissance, mais seulement ce qu'elles sont aujourd'hui; je veux dire que même en voulant former une Société nouvelle, il faudrait se conformer aux idées reçues des autres, ou transporter ce nouveau peuple dans une île déserte. Les besoins nous prescrivent des loix, qu'il faut suivre; j'entends

par

par besoins, ceux de tous les hommes, tels qu'ils sont à présent, & qu'il serait impossible de renvoyer à l'état prétendu de pure nature. La constitution actuelle des nations les met toutes dans une liaison mutuelle, dans une dépendance réciproque, dont l'argent forme la chaîne: il est le lien principal, le moyen le plus prompt, l'agent le plus sûr de toutes les opérations de pays à pays; dès lors il est richesse première pour les Souverains; il est aussi richesse pour les sujets relativement aux revenus de l'Etat, & enfin de conséquence en conséquence, l'on sent qu'il est nécessairement richesse première de sujet à sujet. Je répete donc qu'en considérant les choses dans l'état, où elles sont, l'or & l'argent sont la première richesse & peut-être la seule; car tout le reste ne sert que de moyens pour se procurer celle-ci.

PEUT-ETRE ne nous entendons nous pas sur le terme de richesse: veut-on donner ce nom à tout ce qui satisfait nos besoins? Un enfant dont la nourrice aurait beaucoup de lait, ferait fort riche; tous les animaux seraient plus riches que nous. Un homme malade, ayant en profusion toute sorte de biens, ferait très pauvre dès qu'il n'aurait pas le remede à son mal, dès qu'il ne pourrait pas satisfaire le besoin du moment. Veut-on distinguer les différentes especes de besoins, mais pour lors il y aura autant de

D

fortes de richesses, que nous avons de différens desirs. Toutes ces idées ne désignent que des richesses relatives : & si l'on n'admet point de richesses positives, un Roy au milieu des trésors & de l'abondance, sera moins riche dans plusieurs cas, que le dernier mendiant de ses états. Si l'on veut donner le pas aux choses qui se consomment sur les moyens de se les procurer, un boulanger ferait plus riche au milieu de sa boutique, qu'un banquier au milieu de plusieurs coffres d'or.

VEUT-ON distinguer la possession des choses d'avec leur consommation ; mais à force d'imaginer des vaines subtilités là dessus, l'on parviendrait à ne plus s'entendre du tout. Pour assigner aux choses leur véritable prix & donner aux termes, leur signification propre, il faut distinguer leurs différens rapports : ainsi les productions de la terre devraient être considérées relativement aux mains, dans lesquelles elles se trouvent : je veux dire que les grains regardés comme consommation, comme objet de nécessité, comme soutien indispensable de la vie, sont un effet d'un prix indéfini ; ainsi toute matière, dans le tems qu'elle satisfait nos besoins, ne devrait point se nommer richesse. Un laboureur, qui n'a précisément que ce qui lui est nécessaire pour vivre, n'est pas riche, ses denrées ne deviennent richesses pour lui, que lorsque

elles excèdent ses besoins, c'est-à-dire dès qu'il est le maître d'en disposer sans se nuire. Ainsi les grains & autres productions de l'agriculture, étant envisagées comme marchandise, comme matière commercable, sont véritablement richesses ; & dans ce sens le vin que l'on boit n'est pas plus riche, que l'eau que l'on boit aussi. Ils satisfont tous les deux le même besoin, & l'on ne les emploie l'un & l'autre que pour étancher sa soif ; en les vendant ils peuvent devenir richesse l'un & l'autre, & il y a mille circonstances où l'eau a été plus chère que le meilleur vin. Je vais tâcher de m'expliquer : il y a une grande différence entre les choses que l'on consomme & les moyens qu'on emploie pour se les procurer ; il semble plus naturel de nommer richesse, l'abondance ou la possession des moyens propres à se procurer les choses qu'on desire : dans ce sens la jouissance n'est pas richesse, mais l'effet des richesses ; car je demande : un homme obligé de se nourrir pour soutenir sa vie, est-il riche au moment qu'il mange, ou au moment qu'il achète sa nourriture ? c'est au pouvoir de se procurer tout ce qui satisfait les plaisirs ou les besoins, c'est à la quantité des moyens qu'on en a, qu'on a constamment attribué le nom de richesses. Je conviens qu'il parait d'abord bien singulier, que la valeur idéale, imaginaire même de l'argent, doive être

une faveur absolue & supérieure à toutes les autres; c'est cependant ce qu'ont occasionné nos besoins & ce qu'ont formé nos conventions. Je répète donc qu'un agriculteur n'est point riche de cette portion de grains, dont il a besoin pour lui-même, que ce n'est que son superflu; que les seules productions, qu'il peut commercer, qui doivent avoir le nom de richesses.

A ne considérer l'homme que physiquement, il n'aura que des besoins physiques; mais pour lors ce sera tout le contraire de ce qu'il est en société; il ne devra reconnoître en cet état aucunes richesses, où s'il pouvait donner ce nom à quelque chose ce ne pourrait être qu'à ce qui lui procure son entretien: l'animal étant nourri, il peut faire digestion, s'abandonner au sommeil, puis recommencer à manger, & ainsi de suite; il ne connoitra rien, hors du cercle étroit des fonctions animales; c'est là où se borneront ses besoins & ses desirs: dans cette supposition, le métier de boulanger, semble le premier de tous, ou plutôt le seul nécessaire après l'agriculture. Tout cela est chimérique; car sans aller plus loin que les besoins de l'agriculture, ils exigent, comme nous l'avons dit, quantité de secours nécessaires & indispensables, que d'autres arts doivent lui procurer.

L'HOMME est heureusement dans un état bien

différent. Nos connaissances multipliées, qui s'étendent même tous les jours, sont employées à nous procurer des aïssances, à satisfaire de nouveaux desirs, à inventer de nouveaux plaisirs, qui sont devenus des besoins nouveaux. Et plus ces besoins, dont les misantropes se plaignent, se sont multipliés, plus notre bonheur s'est accru. Oui, nous avons étendu notre existence, en augmentant nos jouissances, & plus nous nous éloignons de l'état d'un automate & de la condition des sauvages, plus nous sommes heureux; car je crois tout bonnement que le bonheur consiste dans une plus grande quantité de plaisirs; ceux qui le placent dans l'absence de la douleur, dans la privation des maux, sont d'une statue de marbre, ou de bronze, l'être le plus heureux qu'il soit possible. C'est en raffinant nos sensations, que nous devenons susceptibles de nouveaux plaisirs; nous nous formons des goûts nouveaux, des sentimens inconnus aux sauvages. Les Epicuriens avaient en ceci une délicatesse, qui est hors de notre portée; j'entends les Epicuriens tels qu'ils étaient en effet & non pas tels qu'on les accuse aujourd'hui injustement & ridiculement d'avoir été; sans avoir la force de pouvoir placer comme eux la volupté dans la douleur, je regarde toutes nos peines & tous nos besoins, comme autant d'acheminemens

aux plaisirs, du moins je ne connais aucun de ceux-ci qui ne prenne sa source dans ceux-là; mais revenons.

TANDIS que l'opinion, le luxe & la volupté créaient de nouveaux besoins pour la Société, la politique en créait aussi pour l'Etat: l'or & l'argent, étant de tous les moyens le plus général pour satisfaire à tout, ils sont donc devenus de première nécessité pour les sociétés & pour les particuliers. Ceux-ci se trouvant obligés de concourir au maintien, à la gloire & à la défense de l'Etat, doivent payer une puissance tutélaire: les sujets sont donc ceux, qui forment cette masse de richesses, qui doivent conserver la nation au dedans & la défendre au dehors. L'on voit donc que cet or & cet argent, même dans le système de M. Merc. doivent sortir des mains des particuliers, pour payer l'impôt; ainsi pour se procurer cet argent, chacun doit tout sacrifier, tout vendre, tout engager: voilà comment l'impôt, étant d'une nécessité indispensable, la matière, qui doit le former, devient d'une nécessité tout aussi indispensable: l'argent est donc placé au premier rang par la nature de l'impôt, indépendamment de sa supériorité dans le commerce & dans toutes les autres opérations humaines: de là, chaque particulier se trouvant forcé d'échanger ses vins & ses bleds con-

tre l'argent qu'il est obligé de fournir, le commerce devient d'une première nécessité pour tous les membres de la Société: les besoins de l'Etat commandent impérieusement, la loi est pour tous, il n'y a pas à contester là-dessus.

LA Société politique a des droits, des privilèges, des avantages, elle a par conséquent des devoirs, c'est un sentiment admis par M. Merc. Chacun de ses membres a aussi des droits, & il les perd, dès qu'il se soustrait à ses devoirs: il n'est plus dans la Société, dès qu'il ne paie plus d'impôt. Suivant la conséquence de l'ordre proposé par l'auteur, à peine la centième partie de la nation auroit-elle des devoirs: si les agriculteurs seuls devaient payer l'impôt, tous les autres sujets, ne payant rien, n'auraient aucun droit & la Société serait réduite au petit nombre des laboureurs.

LA République de Platon, l'Eutopie de Thomas Morus, les rêveries de Gaudence & mille autres projets d'imagination, sont comme ces prétendues hordes de laboureurs & de bergers du siècle d'or. Agréables chimères, qui bornent autant les plaisirs des hommes, que leurs besoins! chimères, que la politique a bannies pour jamais de la surface de la terre.

L'ETAT est puissant, riche & heureux en pro-

portion de ses revenus : quoiqu'il y ait quantité d'autres objets qui concourent à sa puissance, nous n'envisageons ici que ses revenus, parce que c'est l'impôt, dont il est question : nous disons donc que les revenus d'une nation peuvent être considérés comme la masse, la somme des contributions de tous les particuliers ; d'où il suit clairement que si l'agriculture seule paie l'impôt, tout le reste de la nation, ne contribue point aux revenus de l'Etat. L'on taxera donc par préférence cette seule classe d'hommes, qui, suivant la nouvelle Science, sont les plus nécessaires à la Société, tandis que suivant les mêmes principes, il ne faudrait s'occuper qu'à enrichir les cultivateurs ; car, dit M. Merc. plus ils auront, plus l'agriculture fleurira, plus les productions des terres seront abondantes, plus l'Etat sera puissant, plus... & tant d'autres conséquences qu'il tire. Donc, suivant lui, ce serait précisément ceux là, qui devraient être exempts d'impôts. Je fais qu'il prétend, pour sauver cette injustice, que c'est la terre, qui paie l'impôt & non pas celui qui la possède : nous verrons l'illusion d'une assertion si révoltante, en parlant de l'impôt.

Mais considérons les membres d'une nation, comme ayant tous le même intérêt à la soutenir, le même devoir à satisfaire une puissance tutélaire, la même obligation de former ses revenus, tous

devront naturellement contribuer leur portion de l'impôt ; mais par opposition au système de M. Merc., mettons un impôt unique sur le commerce : tout est de ce département, les productions du pays acquièrent par son secours, une valeur plus considérable, ou plutôt sans le commerce, elles ne feraient que deux ou trois pas : le superflu de celui, qui vend ses denrées & le besoin de celui, qui les achète, formeraient toute leur circulation ; ainsi le bled moulu, pétri, & mangé, voilà son cercle fini ; il a passé, tout au plus, dans trois ou quatre mains, d'où l'on voit que la circulation des espèces, en est à peine ébranlée & qu'un Etat qui n'aurait que cette seule ressource ferait, dans la langueur la plus léthargique, c'est-à-dire dans une affreuse misère.

Le Commerce donnant donc aux denrées, le plus de valeur possible, il apporte par conséquent un crédit à l'agriculture, qu'elle n'aurait jamais sans lui ; l'on peut, comme nous l'avons dit, envisager le produit annuel des terres, comme marchandises, & pour lors les denrées se trouvant confondues avec toutes les autres matières, que le commerce embrasse, l'agriculture devient un art, en concurrence avec tous les autres, qui fournissent au commerce leur contingent. Si les denrées ont l'avantage de se reproduire toutes les années,

cela ne regarde que le propriétaire, auquel elles appartiennent; car peu importe au reste de la nation, si le bled que mange un particulier, est venu de Dantzik, ou s'il est crû dans la terre d'un régnicole, ce particulier qui l'achete, doit toujours le payer, le même prix.

J'AJOUTERAI même que le propriétaire foncier, n'a pas plus d'avantages, sur ce nouveau produit annuel, qu'il n'en retirerait des autres arts, des manufactures, ou du commerce; puisque ses récoltes ne font pour lui que l'interêt de l'argent qu'il a placé sur les terres, & qu'enfin l'on doit mettre en parallèle les dépenses foncières & courantes de l'agriculture, avec celles de tous les autres arts.

J'ENTENDS ici les exclamations des défenseurs du nouveau Système; écoutons les un moment: ne faut-il pas être hors de bon sens, diront-ils, pour ne pas voir combien il est plus avantageux, plus utile, plus précieux à un pays, d'avoir chez lui toutes ses productions, que d'être obligé de les aller chercher ailleurs? Des propositions semblables, envisagées positivement & sans aucunes relations, sont si évidentes, qu'il serait très ridicule de les contester; mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici: il vaut sans doute mieux avoir que ne pas avoir; toute privation est un désavantage réel, celle des matières les plus nécessaires à la vie sera même une des plus désavan-

tageuses; mais il est presque aussi ridicule de soutenir que dès qu'on a ces matières en abondance, l'on a le plus grand bonheur possible, la plus grande richesse possible, la plus grande puissance possible.... Si vous voulez apprécier les choses sans partialité, vous direz que la nation qui a du bled, peut satisfaire un besoin, & que celle, qui a de l'argent peut en satisfaire cent mille, peut les satisfaire tous. Je demande laquelle des deux est dans la dépendance de l'autre? Tandis que je conviendrai que les riches auront besoin du bled, pour se nourrir, vous devrez convenir en même tems que les propriétaires des denrées auront besoin de l'argent pour cent mille autres objets: ces deux nations seront donc dans la dépendance l'une de l'autre; & pour évaluer cette dépendance il faudra convenir de l'avantage de cent mille contre un. Les Sauvages pourraient peut être nier cette conséquence, mais cela est interdit aux peuples policés.

ENTRONS dans des plus grands détails: l'on retire de son propre pays toutes les denrées nécessaires à la subsistance animale des habitans, cela est d'abord assez commode, à ce qu'il paraît; cependant pour en convenir exclusivement, il faudrait comparer les peines, les fatigues des laboureurs, qui ont procuré ces denrées, avec les peines & les fatigues de ceux qui les iraient chercher



plus loin; puis mettre en parallèle les dangers du commerce, la cherté des grains, les hazards des mers, avec les dangers de la grêle, la cherté des semences, les hazards des saisons, des sécheresses, des inondations.... Avançons: tous ceux, qui travaillent à la terre sont des ouvriers, tous leurs gains sont & doivent être le salaire de leurs ouvrages, & dans ce sens, ils vont de niveau, avec tous les autres ouvriers: ceux que le Commerce emploie, les manufacturiers, les fabriquans, les voituriers & autres ont de même leur salaire; ainsi l'avantage prétendu de l'agriculture ne regarde pas les agriculteurs; car cette famille de payfans, voyant qu'elle gagnait plus dans votre fabrique, que dans la ferme de votre voisin, elle a abandonné les travaux de l'agriculture, pour travailler à vos métiers. L'Etat de tous les laboureurs, est donc en proportion avec les ouvriers de tous les autres arts; l'agriculture ne procure à ceux qui l'exercent, que leur salaire, avec cette facheuse différence qu'ils sont moins récompensés; voilà donc, que les propriétaires fonciers, comme les propriétaires des fabriques profitent seuls des travaux de leurs ouvriers; mais, comme nous l'avons dit, le propriétaire foncier, avant de rien tirer de sa terre, avant de percevoir le fruit des travaux de ses laboureurs, a payé pour acheter

cette terre & pour la mettre en état de produire, a placé, dis-je, un capital, dont tous les labeurs de l'agriculture ne lui rapportent que l'intérêt, même au plus bas prix. Les défenseurs de la Science nouvelle ne veulent pas voir une chose si claire; cependant ce fabriquant qu'ils méprisent, n'a mis dans ses manufactures qu'un fond égal, il emploie & nourrit beaucoup plus d'ouvriers que l'agriculture, & les paie beaucoup mieux; il résulte de leurs opérations, que le propriétaire foncier vit & continue à vivre toutes les années sans s'enrichir, mais que le fabriquant double en peu de tems son Capital, en nourrissant bien plus de monde.

AVANT de quitter la classe des laboureurs, examinons si leur état, si leur condition pourrait devenir aussi avantageuse, que celle des autres ouvriers. Ceux, qui ont l'ame aussi généreuse, & des sentimens aussi humains que M. Merc. devraient sans doute s'occuper, comme lui, de cet objet: que ne devons-nous pas à ceux qui nous nourrissent? mais hélas! l'on ne pourra jamais changer la dureté de leur métier; tandis que ceux qui s'occupent aux autres arts sont tranquillement dans des maisons, les agriculteurs sont sans cesse en plein air, exposés à toute l'ardeur du soleil.. l'on ne pourrait rien faire pour eux, qu'augmenter

leur salaire : ce qui est presque impossible, comme nous le verrons bientôt.

E X A M I N O N S la population : elle s'étend dans les campagnes, il est vrai ; mais parcourez une ville commerçante : conduisez les défenseurs de la Science nouvelle, dans le quartier des fabriques ; ils appercevront des pépinières d'enfans, depuis le bas des maisons jusqu'aux greniers ; une seule rue leur présentera plus de population, qu'ils n'en pourront rassembler dans huit ou dix lieues de campagne : il y a dans les manufactures des bâtimens seuls, où les enfans sont en plus grand nombre, que dans tout un village. La vérité des faits refuse à l'agriculture l'avantage exclusif de la population ; cette même vérité combat un enthousiasme révoltant. S'il ne s'agissait que d'entasser des argumens, l'on en pourrait faire, pour toute sorte de paradoxes.

Q U E L S sont donc les avantages du produit des terres ? Nous avons vû qu'ils ne regardent pas les laboureurs, ils ne sont pas fort considérables non plus pour les propriétaires fonciers ; car s'ils veulent augmenter leur revenus, il faudra qu'ils multiplient leurs dépenses d'agriculture ; ces dépenses sont très bien détaillées dans l'ouvrage de M. Merc. Mais supposant qu'ils retirassent des gros

bénéfices, ce qui n'est pas, il s'enfuivrait que les avantages de l'agriculture ne seraient que pour la mil-lieme partie de la nation. Combien en voit-on qui s'enrichissent ? & tandis que les ouvriers de tous les arts amassent une petite fortune, les laboureurs ont peine à se soutenir annuellement. Il serait très louable de pouvoir les rendre heureux ; mais cela ne se peut pas, dans la valeur actuelle des choses. Ces richesses physiques si nécessaires à la vie, les grains sont au-dessous du prix de tous les autres objets de besoin, de luxe & de plaisirs. Il faudrait donc bouleverser toutes les conventions, pour augmenter le salaire des agriculteurs ; en un mot rien n'est plus vrai que leur misère & la difficulté de la faire cesser ; il est bien sûr du moins, que ce n'est pas en leur donnant exclusivement toute la charge des impôts qu'on parviendra à les rendre plus riches.

E N augmentant l'abondance, ce qui semble être l'objet principal de la science nouvelle, la condition des agriculteurs deviendrait encore plus fâcheuse, puisqu'il est très certain, que jamais ils ne vendent moins, ni à moindre prix que lorsque tout le monde est abondamment pourvu ; ainsi tandis que leurs charges seraient plus fortes, ou du moins les mêmes, leurs productions exigeraient plus de travaux & diminueraient de valeur. La

consommation a des bornes & l'excédant ne peut être utile que par l'exportation. Le système nouveau, si peu porté pour le commerce, rend donc la condition de l'agriculture plus désavantageuse, soit par l'impôt dont il l'accable, soit par le commerce, dont il la prive. Ainsi donc le sort des laboureurs devenant plus malheureux, celui des propriétaires fonciers n'augmentant qu'en raison des fonds nouveaux & des dépenses qu'ils font, il faudra conclure nécessairement qu'en suivant le système de la science nouvelle, les avantages de l'agriculture n'égalent pas ceux des autres arts, relativement aux particuliers; il ne reste qu'à examiner si ceux qu'elle procure à l'Etat méritent autant ou plus de considération, que ceux des arts & du commerce.

Nous avons déjà dit, que l'Etat ayant chez lui ses besoins, n'est pas obligé d'exporter son argent, pour cet article; de plus il paraît que le produit annuel des terres se renouvelant chaque année, doit avoir l'avantage sur tout ce qui ne se reproduit pas: dans ce sens le produit des mines de toute espèce, a le même avantage d'une reproduction continuelle, avec cette différence que l'exploitation des mines & les métaux qu'elle produit auront une supériorité infinie dans les sociétés politiques; mais

sup.

supposons à l'agriculture l'avantage exclusif de créer chaque année de nouvelles richesses, que s'ensuit-il?

I°. Ces richesses, qui sont chaque année reproduites sont aussi chaque année consommées de façon qu'il n'en résulte pas une augmentation de richesses permanentes, telles que sont les métaux & mille espèces de marchandises. La plus grande abondance possible n'accroît pas l'argent d'une nation, & sans le commerce, l'on pourrait accumuler mille millions de magasins de bled, sans que l'Etat en devint, d'un petit degré, ni plus riche, ni plus puissant, ni plus heureux. L'on sent ici le besoin du commerce, & c'est se mettre dans la dépendance des acheteurs. Toutes les productions de l'abondance, ne peuvent être qu'en concurrence avec tout ce que le commerce transporte; s'il y a quelque différence entre les denrées & les autres matières commercables, nous verrons bientôt qu'elle est presque toute au désavantage du produit de l'agriculture. L'on répète inutilement que les bleds, les fruits, les vins se reproduisent; qu'importe à ceux qui les achètent, puisque, comme nous l'avons dit, ils sont obligés de les payer un tant, soit qu'on les ait recueillis autour de leur ville ou dans un Etat étranger. Cette reproduction étant donc très indifférente pour l'acheteur, ne peut af-

fecter que le vendeur; mais le vendeur n'a en se défaisant de ses grains, que le revenu de l'argent qu'il a appliqué sur ses terres, la reproduction lui est donc indifférente; car il pouvait par ses mêmes fonds se procurer du bled étranger, & le vendre de même, l'avantage de cette reproduction devrait donc être pour l'Etat.

II. Si toutes ces productions que donne un agriculture florissante, ne peuvent être consommées au dedans ni échangées au dehors, ce qui arriverait infalliblement de l'abondance d'un côté & de la privation du commerce de l'autre, pour lors elles resteraient inutiles aux laboureurs, aux propriétaires & à l'Etat. Regardez-les, si vous voulez, comme des ressources, des provisions pour l'avenir; elles continueront à être inutiles, tant que l'agriculture continuera à procurer l'abondance; il faut donc convenir que ces provisions sont comme les magasins de toute autre marchandise, toujours dans la dépendance du commerce. Donc, leur valeur sera évaluée en raison de l'avantage, que le commerce pourra en retirer; donc elles pourront être abandonnées par ce même commerce, tant qu'il y aura d'autres objets, dont il recueillera plus de profit. Combien de conséquences suivent de ces vérités?

MAIS, dira-t-on toujours, l'on ne peut mettre en

parallele une matiere de premiere nécessité, qui soutient la vie & sans laquelle toute la nation périrait, avec d'autres matieres quelconques; les besoins physiques renaissans toujours, donnent un prix nécessaire aux denrées, tandis que tout autre objet n'a qu'une valeur idéale, passagere & sans nécessité. Cette observation, toute vraie qu'elle paraît, ne donne cependant l'exclusion à rien: l'on aura beau dire que le bled étant la marchandise la plus essentielle & la plus nécessaire au soutien de la vie, doit être la plus précieuse & la plus chere; l'expérience dit le contraire: le plus grand nombre des autres objets de commerce sont à un prix beaucoup plus haut. Ce fait si constant, si général, devrait faire quelque sensation dans l'esprit de ceux, qui frappés de la nécessité physique de notre subsistance, n'envisagent qu'elle, dans tout le cours des opérations politiques des Sociétés, tandis que la politique ne s'en occupe presque pas.

POUR bien s'entendre, il faudrait sans doute convenir de la signification du mot *politique*. Nous ne devons l'envisager ici, que comme l'intérêt des Sociétés; ainsi toutes les démarches, toutes les loix, tous les usages établis pour le soutien de la nation, toutes les opérations dictées pour l'avantage général, seront la politique, dont il s'agit à présent; c'est-à-dire qu'elle est ici considérée comme

indépendante des relations de l'Etat avec l'étranger.

IL semble d'abord que ne pouvant se procurer sa subsistance dans son propre pays, cela mette une nation dans la dépendance de toutes celles, qui abondent en grains. Cette dépendance est réelle; mais elle est réciproque. 1°. Il n'y a aucune nation, qui n'ait besoin d'une autre, dans l'état où le luxe, les usages & la politique ont mis toutes les Sociétés; ainsi qu'on ait, ou qu'on n'ait point d'agriculture, cette dépendance existera toujours nécessairement: les pays les plus abondans, comme les plus stériles, auront toujours besoin de leurs voisins pour cent objets différens: le commerce vient à leur secours & les rapproche tous. Vouloir se passer de tous les autres peuples de l'univers est une prétention, que nos usages, les guerres, le luxe & les passions des hommes feraient bientôt évanouir, si la nature ne l'avait déjà prévenue, en distribuant de toutes parts des bienfaits différens: un observateur exact, un naturaliste trouve des particularités, des variétés infinies d'une lieue à l'autre. 2°. Si cependant il arrivait que la nation abondante en productions, pût s'obstiner à les garder & qu'elle refusât constamment les ressources nécessaires à la subsistance de celle qui serait en disette, ce qui est le cas le plus désavantageux, qu'en

arriverait-il? la nation, qui ne se défait pas de son superflu, se prive de la richesse qu'elle aurait eue en échange & celle qui a besoin de bled éprouve le désagrément de chercher à se pourvoir ailleurs. Ces recherches sont communes à tous les peuples, car si celle-ci manque de grains, celles-là manquent de mille autres choses; oui, direz-vous, quand ces mille choses manqueraient, à peine en souffrirait-on, tandis que la privation des bleds cause la famine, & que la famine cause la mort de tout un peuple: il ne faut pas se faire illusion sur nos nécessités; observons que si le cas de disette que nous venons de décrire est le plus malheureux, qu'il soit possible, il l'est plus particulièrement pour une nation agricole, que pour un pays stérile; écoutez bien: si le malheur des guerres, des faisons; si une année de sécheresse ou de pluies trop fréquentes fait manquer la récolte d'un peuple laboureur, il ignore les ressources, il n'a pas les moyens, il ne peut y suppléer; ne s'étant jamais occupé de ces moyens, qu'il a cru lui être inutiles, il ne sait où recourir. Mais un pays accoutumé à se pourvoir chez les autres, des productions que son sol lui refuse, n'est jamais embarrassé; il a les greniers du bout du monde à l'autre à la disposition de son argent; d'ailleurs il est toujours pourvu des provisions, que la prudence lui suggère, ce dont

ne s'occupe pas un pays, où regne l'agriculture. Ainsi donc ce cas malheureux de famine n'est pas dangereux pour un Etat commerçant, mais il est mortel & sans ressource dans un pays accoutumé à l'abondance des productions de la terre.

UN homme, qui a de quoi boire & manger, peut encore être le plus malheureux des hommes: quelle foule de besoins se présentent; ils commandent presque tous impérieusement; répétons-nous, qu'il doit être logé? il faut des maisons, des charpentiers, des maçons, des ferruriers, des vriers..... il a besoin de meubles, de lits, d'habillemens, de chapeaux,.... quelle multitude d'ouvriers, quelle quantité de diverses marchandises n'exigent pas nécessairement ces premiers articles? Ses infirmités, sa vieillesse demandent d'autres secours: les médicamens, les instrumens de chirurgie deviennent de première nécessité; combien de préparations chimiques, ou de pharmacie, combien d'artistes..... sans l'assistance des uns, & le secours des autres, il souffre cruellement, il languit, il meurt; voilà déjà une multitude d'objets aussi nécessaires au soutien physique que les productions de l'agriculture.

A mesure que nous nous éloignons de l'état de barbarie, où nous serions confondus avec les autres animaux, nous avons dit combien nos connaissances nous procurent de nouveaux plaisirs,

qui commandent dans la suite: les objets qui doivent les satisfaire, deviennent de nécessité. Notre ame a besoin d'alimens comme notre corps, mais ils sont de toute autre nature, & nous avons beaucoup plus de peine à la rassasier. Lorsqu'on lui refuse les secours, dont elle a besoin, elle ressent toutes les douleurs de l'ennui: faim cruelle, plus difficile à satisfaire, que celle de l'animal. L'habitude ensuite, rend tout nécessaire: par elle, les choses les plus rares & souvent les plus mauvaises, deviennent de nécessité; nos nouveaux besoins, tout factices qu'ils sont, demandent avec autant de force, que ceux de la nature. Les secours de l'agriculture sont ici confondus, avec ceux de tous les autres arts: les productions des pays étrangers sont même celles, auxquelles le goût ou la fantaisie, le luxe ou la mode donnent un plus grand prix; & dès que notre ame est une fois montée sur ce ton, cette valeur extrinsèque, que le caprice donne à des matieres frivoles, devient valeur nécessaire. Accoutumés aux aisances, aux douceurs que nous procurent tant d'objets exotiques, nous ne pouvons plus nous en passer. Ces nécessités, ces besoins ont fait du commerce une chaîne, qui lie tous les pays les uns aux autres: l'échange a rendu tout commun. Ici se perdent nécessairement les prétentions de l'agriculture.

METTONS à présent l'industrie en parallèle avec les productions : que feraient celles-ci sans elle-là ? elle leur donne un nouveau prix, en créant une nouvelle utilité ? L'on pourrait presque dire que toutes les choses qui ont quelque valeur, ne l'ont qu'en raison de leur préparation : les matières brutes sont à très bas prix ; & si l'on en excepte les pierres précieuses & les métaux ; le salaire ou la valeur de la main d'œuvre est presque toujours supérieur à l'objet travaillé ; l'industrie fait donc une richesse pour les ouvriers, pour ceux qui achètent les marchandises & pour ceux qui les consomment. Le prix de chaque ouvrage est autant de nécessité que de convention : la valeur d'une pièce de toile, étant dans tout l'univers beaucoup supérieure à celle d'un paquet de lin, d'un fagot de chanvre ou d'un balot de coton, il s'ensuit que la valeur de l'industrie est réelle ; physique & nécessaire. Celui qui a cette pièce de toile est plus riche par conséquent, que celui qui n'a qu'un paquet de lin, puisqu'il peut faire contre de l'argent, contre les productions de l'agriculture, & enfin contre toute marchandise, un échange beaucoup plus considérable.

Je m'appesantis trop sans doute sur des vérités aussi triviales ; mais l'on ne veut pas voir que la main d'œuvre, que la manipulation, la fabrica-

tion & autres donnent une valeur, produisent une richesse, augmentent le prix des choses, bien davantage que les soins de l'agriculture n'augmentent le prix & la valeur des semences, qu'elle emploie ; que ce prix & cette valeur sont ce qu'on nomme richesses, & que sans prix & sans valeur, il n'y a point de richesses. D'où il est de la plus grande évidence, que le produit de tous les arts forme une des vraies richesses & peut-être la principale.

D'où vient ne veut-on pas laisser chaque chose à sa place ? Sans les arts, les productions de l'agriculture ne pouvant être consommées, pour la plupart, ne sont d'aucun prix ; sans le commerce, elles restent sans débit, sans circulation. En admettant cette dépendance si nécessaire, l'agriculture reprend sa juste valeur : l'on voit qu'elle augmente les semences qu'elle emploie & qu'elle fournit des matières à plusieurs arts ; ceux-ci les rendent propres à nos usages & le commerce, en les échangeant, en forme de véritables richesses. Ces trois branches s'aident & se soutiennent mutuellement, leur réunion donne à tout, l'activité & la vie, & c'est à leurs secours réciproques qu'est due la valeur de toutes les matières ; vouloir en retrancher une, c'est tomber dans le cas de la fable des membres contre l'estomac. Enfin si l'une d'elles pouvait

se passer des deux autres, ce ferait, sans contredit, le commerce ; le bon sens & surtout l'expérience démontrent qu'il peut leur donner la loi. L'éloignement des provinces, la disette des grains, la différence des climats, ne sont plus comptés pour rien, dès qu'on a le commerce : nos vaisseaux réunissent le nouveau monde à l'ancien ; toutes les productions de l'univers font un flux & reflux, qui les distribue partout ; cette circulation laisse ignorer aux peuples, si le sucre & le café naissent parmi les choux du village voisin, si l'huile d'olive & le gérosle sont produits du même champ, l'abondance règne même au delà des besoins & ; ce que j'invite les partisans de la nouvelle science à bien observer, c'est que la morue, qu'on pêche à grands frais auprès du banc de Terre-neuve, coute infiniment moins, que la truite, qu'on a pêchée ce matin, dans le ruisseau voisin, & votre revendeuse vous vend bien plus chèrement une pêche, qui est crüe sous vos yeux, qu'un marchand ne vous vendra une orange, qui viendra de trois ou quatre cents lieues.

PARCOUREZ mille articles étrangers, comparez-les au produit de votre agriculture, & vous trouverez, que ce seul cas, où l'on devait soupçonner tout l'avantage du côté des productions de

vos terres, est tout à l'avantage du commerce, qui rapproche tout. Le commerçant vous offre du bled à plus bas prix, que l'agriculteur ; il vous en offre de plusieurs especes à choisir ; il vous en offre enfin la plus grande quantité, que vous puissiez lui en demander.

CEUX qui veulent augmenter les difficultés du commerce & diminuer ses avantages, disent qu'il faut des gros fonds pour commercer. Et n'en faut-il pas pour l'agriculture ? Si le laboureur par son argent, par ses travaux, par ses semences procure de nouvelles matieres, le commerce en produit de toute espee, de tout pays & pour tous les besoins.

AINSI la nécessité des fonds & des travaux étant supposée égale & les avantages étant tous en faveur du commerce, il semble que l'entouffiasme pour l'agriculture devrait diminuer ; je dis que la nécessité étant supposée la même, ce qui n'est pas toujours ; car un commerçant peut par son crédit rassembler des productions abondantes de tous les pays du monde, sans déboursier un sou, tandis que tout le crédit des agriculteurs & des propriétaires fonciers, ne fera pas produire un epi sans les semences, les travaux & les fonds nécessaires.

NOUS avons mis les arts & l'industrie, nous avons mis la population & le commerce en opposition



à l'agriculture, examinons à présent la consommation: les négocians, attentifs aux besoins de toute espece, prévoient toujours, pour leur propre intérêt, tous les cas de consommation possibles; nous avons dit qu'un Etat commerçant n'éprouvera jamais ni disette, ni famine, tandis que les pays où l'agriculture fleurit, peuvent essuyer des malheureux événemens & mourir de faim, s'ils ne sont à portée d'implorer les secours du commerce. Quoique l'on ne doive pas imputer ces accidens à l'agriculture, il n'en est pas moins vrai qu'on y est exposé & que les ressources du commerce vous mettent à l'abri de ces craintes. Les produits des terres ne devant être comptés, qu'en proportion de l'usage, qu'on en peut faire; cet usage étant proportionné à la consommation qui a des bornes, toutes les denrées possibles, au delà de ces bornes, doivent être regardées comme inutiles: chaque homme ne peut manger, qu'une certaine quantité de pain, le besoin de nourriture fixe donc la consommation; ainsi en évaluant la quantité qu'il en faut à chaque particulier, la nation saura qu'elle ne peut consommer que telle quantité de denrées; tout le surplus, abstraction faite du commerce, est de nulle valeur; d'où il suit que dans un pays d'agriculture tel que le forme M. Merc. chacun, ayant

payé la valeur de cinq ou six mesures de bled, plus ou moins, n'aurait plus rien à demander, ni à donner à l'agriculture: cette petite somme étant une fois payée, aurait bientôt terminé sa circulation, & dès lors la masse générale de l'agriculture, qui suivant le système nouveau, devrait être la somme de toutes les richesses de l'Etat, ferait le prix de cinq ou six mesures de bled; multiplié par le nombre des habitans. Ils disent que cette nation jouirait de la plus grande richesse possible.... Tous les habitans vivraient sans doute, mais l'Etat ferait mort. Telle est le point de vue, que présente un peuple, formé sur le modèle de la nouvelle science.

N'ABANDONONS pas encore la consommation: supposons que le système de M. Merc. soit exécuté, supposons lui tout le succès possible: la population sera très abondante, elle s'augmentera dans la suite, elle s'étendra toujours; dans les commencemens les terres mieux travaillées rapporteront davantage & nourriront leurs colons; mais le nombre des hommes augmentant toujours, comme le prétend la science nouvelle, & les terres ne pouvant ni se multiplier, ni s'étendre, il faudra nécessairement que cette population si désirée, si précieuse dans un Etat commerçant, devienne dans un pays d'agriculteurs la cause d'une désola-

tion générale. Perfectionnez la culture des terres, autant que l'imagination la plus vaste, pourra vous le permettre, la quantité des champs, des journeaux ou arpens de l'Etat est fixée; le plus grand degré de fertilité possible est fixé de même: que feront les défenseurs du nouveau système, du double, du triple d'habitans, qui se multiplient sans cesse suivant leurs principes, ou mourront de faim, ou seront forcés de faire des incursions dans les pays voisins. Voilà le peuple de la science nouvelle réduit à la nécessité, ou d'être brigand, ou d'aller humblement offrir ses services aux nations, qui cultivent autre chose, que l'agriculture.

JE n'exagere rien: qu'on se rappelle ces essaims, ces hordes d'hommes, qui dans les siècles passés sont sortis du Nord, & ont inondé toute l'Europe à diverses reprises. Les Gots, les Visigots, les Huns, les Vandales.... & tant d'autres peuples, sur le nom desquels les auteurs ne sont pas d'accord, sont des exemples parlans des défavantages, que produit une abondante population, sans le secours du commerce. Les Chinois eux-mêmes, dont l'habileté & l'industrie sont autant un modèle pour nous, que leur florissante agriculture, ressentent déjà tout le poids, tout l'embarras d'une trop grande multiplication d'hommes. Tant que leurs guerres avec les Tartares, diminuaient le nombre des habitans, ils

n'avaient rien à craindre de la famine; mais depuis que les Manchoux ne forment plus qu'un même peuple avec eux, & que cette réunion les met à l'abri de l'incursion des autres Tartares, chaque année, les plus grands soins de leur police, n'ont pas d'objet plus pressant, que de prévenir la disette: ils sont presque parvenus, à ce degré dangereux & effrayant, où un vaisseau manquant de vivres, pese la petite portion de nourriture, qui se distribue à chaque matelot. Ce ne serait pas une prédiction trop hasardée de dire, que dans peu d'années, ils seront réduits à la nécessité de former des colonies & de forcer des émigrations. C'est ainsi que la plus sage législation a encore ses défauts.

JE le répète mille fois: tout est relatif; le commerce & les arts, sont autant nécessaires au soutien des Etats, que l'agriculture. C'est en reconnaissant leur dépendance mutuelle, c'est en les réunissant, qu'on peut former la puissance des Empires. J'ajouterai encore, qu'indépendamment des besoins de nourriture, qui se feraient bientôt sentir à un peuple d'agriculteurs trop multiplié, à quoi emploieraient les partisans de la nouvelle science, tant de bras que leur donnerait leur abondante population.

NE proposer que l'agriculture à une nation,

c'est donner à sa puissance, à ses richesses..... les mêmes bornes, que celles des champs, qui sont dans le territoire de cette nation. Dès que toutes ces terres auront été améliorées, vous calculerez leur plus grand produit, & vous aurez la somme de toutes les richesses, de toute la puissance de l'Etat. Cette puissance serait-elle la plus grande puissance possible, la plus grande richesse possible?.....

UN état commerçant ne connaît point de bornes: la ville de Genève, qui n'a pour ainsi dire d'autres terres que ses jardins, est florissante & plus riche, que la Starostie la plus fertile en productions d'agriculture. Il y a plus de richesses, plus d'abondance, plus de provisions de toute espèce dans la seule ville d'Amsterdam, que dans les trois quarts du Royaume de Pologne.

LE pays le plus resserré peut augmenter tous les jours son commerce, multiplier ses fabriques, ses manufactures & ses vaisseaux; mais comment étendrez-vous les confins de l'agriculture?

L'EVIDENCE de toutes ces vérités est si convaincante, ou pour me servir des termes de M. Merc. si despotique, qu'il faut lui céder & remettre chaque chose à la place, dont on la voulait tirer; cette évidence dicte donc, que ce n'est pas

l'agriculture, qui peut former la puissance & les richesses, qu'elle n'y peut contribuer que lorsque elle est aidée des arts & soutenue par le commerce, mais qu'au contraire le commerce seul peut donner la plus grande puissance possible, la plus grande abondance possible, les plus grandes richesses possibles.

XXVI. REVENONS. L'auteur reconnaît ici, comme malgré lui, l'utilité & la nécessité des richesses pécuniaires qu'il rejette en d'autres endroits de son ouvrage. *Il est d'une nécessité physique, dit-il, que les richesses pécuniaires, stériles par elles-mêmes puissent se marier avec les richesses foncières.* Il propose là un bon mariage pour les productions de l'agriculture, sans doute, elles deviendront richesses si on leur donne des richesses. Mais qu'entend-il par *stérile*? rien au monde ne produit plus d'effets que l'argent. Veut-il dire qu'elles ne sont pas mangeables; mais l'arbre le plus fécond, la terre la plus fertile, n'est pas mangeable non plus; ce sont les productions qui constituent cette fertilité & leur privation qui fait la stérilité: demandez aux richesses pécuniaires tout ce qu'il vous plaira, s'il existe, elles vous le produiront bientôt.

IL ajoute que si l'impôt n'est pas fixe & immuable, il n'y a plus de propriété, plus de culture;

plus de produit, plus d'impôt, plus de nation, plus de souveraineté. Admirez toujours l'entousiasme de ses conclusions, il veut exagérer sans cesse un mal, qui comme nous l'avons dit, est nécessaire. Personne ne pouvant prévoir les besoins auxquels l'Etat peut être exposé dans la suite, comment pourrait-on fixer un impôt, qui pût les satisfaire tous?

XXVII. IL veut qu'on écarte l'ignorance: suivant lui, les loix exigent l'aveu de chaque citoyen; le Souverain doit persuader & convaincre de leur bonté, avant de pouvoir obliger à les exécuter. Suivant ce même sentiment, chaque particulier est approbateur, & doit séparément donner la sanction aux loix.

JE dis séparément; parce que l'instruction étant personnelle, chacun doit être instruit de l'évidence de la loi, avant de devoir s'y soumettre; chacun a le droit de l'examiner, pour en constater la justice, sans quoi elles n'obligeraient pas. Nous avons vu combien d'abus naîtraient de cet examen: l'ignorance ou la bêtise des uns, la malice, ou l'intérêt des autres: il faudrait autant de miracles, que de loix, pour supposer un consentement général & unanime, qui constituerait leur essence; l'on peut dire que naturellement, il n'y aurait jamais de loix.

XXVIII. L'Impôt dit M. Merc., sur les personnes est nécessairement arbitraire: point du tout. Il peut être déterminé en plus juste proportion que les autres, puisque les richesses des particuliers sont absolument & nécessairement déterminées chaque année dans leurs livres. Il ne s'agirait que de faire payer cet impôt sur ce qu'on a perçu; & non pas l'exiger au hazard d'un revenu futur.

XXIX. Si l'on proscrivait pour un moment l'argent: nous serions comme les Sauvages de l'Amérique, ou comme nous étions peut-être, avant d'être policés, c'est-à-dire dans la plus profonde barbarie.

XXX. M. Merc. se plaint que les vérités, qu'il annonce, quelque simples, quelque évidentes qu'elles soient, aient été perdues de vue, dans la politique, chez presque toutes les nations policées. Il a raison: ces vérités n'ont jamais été vues, ni aperçues de personne; d'où l'on doit conclure, qu'elles n'ont point d'évidence; car tout le monde se ferait soumis & les aurait reconnues.

IL ajoute qu'il est évident, qu'une nation fait une perte réelle sur ses revenus, quand ses reproductions perdent de leur valeur en argent. Voilà donc, que suivant lui ce n'est plus la masse de ces reproductions, qui est richesse, mais leur valeur,

mais l'argent. Il est fâcheux qu'il oublie en tant d'autres endroits cette vérité.

XXXI. IL continue ici ses plaintes : *nous devons voir avec douleur*, dit-il, *que les hommes aient si longtems ignoré des vérités si simples, si précieuses à tous les membres d'une Société.* Oui, jusqu'au moment où M. Merc. les a annoncées, tous les hommes ont ignoré ces précieuses vérités depuis le commencement du monde ; & ce qu'il y a de plus douloureux encore, est qu'aujourd'hui qu'elles sont annoncées, tous les hommes ne sont pas disposés à en reconnaître l'utilité, à en admettre l'évidence, ni même à en croire la réalité.

*Le premier pas*, dit-il, *pour rétablir les corps politiques dans leur Etat naturel, est de rendre publique la connaissance évidente des premiers principes du mal, & de l'ordre immuable dans le quel il faut aller puiser les remèdes, qu'on peut employer.*

N'est-ce pas nous renvoyer à l'arbre de la Science du bien & du mal, dans le jardin d'Eden ? L'état de tout corps politique est un état artificiel, qui varie autant qu'il y a de circonstances différentes, en un mot autant qu'il y a de corps politiques ; chacun d'eux est encore sujet à plusieurs changemens, souvent d'une année à l'autre : vou-

voir donner une règle générale, bonne pour les grandes nations & pour les petites, pour les îles & le continent, pour les montagnes & les côtes maritimes, enfin pour tout l'univers, est une prétention un peu trop vaste ; mais l'on peut crayonner sur le papier les plus immenses édifices, quelque impossible qu'il soit de les bâtir sur le terrain.

L'ON pourrait demander ici à M. Merc. qui doit rendre publique cette connaissance ? qui doit avertir les nations des mauvaises loix qu'elles ont, & des abus qu'elles en font ? qui doit rétablir les corps politiques ? qui doit créer de nouvelles loix, élever les peuples contre les anciennes, les sujets contre leur souverain, l'Etat contre sa propre constitution ? Cette connaissance, qu'il veut rendre publique, doit bouleverser tout ce qui est connu, annuler tout ce qui est reçu, renverser ce qui existe, pour lui substituer l'ordre proposé.

MAIS quand ce serait un bien que cet ordre prétendu & tous ces changemens, pourquoi rendre publique cette connaissance, cette nécessité de tout détruire ? pourquoi donner aux sujets la charge de réformer, tandis que les Rois sont en possession du pouvoir. Ce serait dans les cabinets des princes, qu'il faudrait démontrer la bonté prétendue de ces principes nouveaux, & bien se garder d'exciter

les peuples à les admettre avant l'agrément des maîtres.

XXXII. IL dit: que les nations seraient heureuses, si elles étaient toutes élevées à la connaissance du juste & de l'injuste absolu, à la connaissance de cet ordre immuable, par lequel l'auteur de la nature s'est proposé, que tous les hommes fussent gouvernés, dans tous les lieux & dans tous les tems, & auquel il a attaché le meilleur état possible. Lorsqu'il dit que l'Auteur de la nature s'est proposé une chose, qui n'a jamais eu lieu, n'est-on pas endroit de soutenir précisément le contraire? Sans doute l'auteur de la nature s'est proposé que tous les hommes fussent différemment gouvernés, & sans avoir aucune connaissance de ce juste & injuste absolu: autrement il faudrait dire: Dieu propose & l'homme dispose; ce qui est le sens de la proposition ci-dessus.

IL ajoute que les philosophes ne se sont pas aperçus, que cette même Société générale, qu'ils désiraient établir, existait déjà. On peut, sans indiscretion, lui demander où elle existait; puisque personne, puisque les philosophes, qui la désiraient tant, n'ont pas su l'apercevoir, puisque lui-même assure vingt fois que les hommes & les nations n'en ont jamais rien su.

XXXIII. IL est, dit-il, impossible physique-

ment, qu'une politique, qui blesse les intérêts des autres nations, n'ait pas les autres nations pour ennemies. Dans ce cas, la Société de M. Merc. aurait toutes les autres nations pour ennemies: ne voulant dépendre d'aucune, & se passant de tous leurs produits, elle anéantirait l'intérêt de tout commerce étranger avec elle. Mais toutes les politiques connues sont à peu-près dans le même cas, chacune ne s'occupe que de son intérêt & travaille à l'augmenter aux dépens de toutes les autres. Voyez si l'acte de la navigation, passé en Angleterre sous Cromwel, a eu toutes les autres nations pour ennemies; l'on ne pouvait blesser plus clairement les intérêts de toutes; mais chacun est maître chez soi & l'on fait que la politique ne s'inquiète gueres de blesser l'intérêt d'autrui, pourvu qu'elle fasse le sien.

XXXIV. LA balance de l'Europe, dit M. Merc., est un terme énigmatique. Quoique l'équilibre de cette balance soit sujet à des vicissitudes, tous les Politiques trouvent néanmoins la chose très claire, & dès qu'un des bassins l'emporte, l'on fait les funestes effets de cette prépondérance. Tout le monde s'occupe à le maintenir, tous travaillent à le rétablir dès qu'il est dérangé. Il est vrai que cet équilibre dépend presque autant des causes morales que des physiques: c'est à l'ha-

bileté des ministres à évaluer les unes & les autres : un seul homme, par exemple, peut avoir par sa valeur, son activité, son intelligence & surtout par son ambition, une influence dix fois, vingt fois supérieure à celle que l'on calculerait sur l'étendue de ses Etats & le nombre ordinaire de ses troupes : tel fut Charles XII. Ces causes, cet équilibre, cette balance ne sont un énigme, que pour ceux qui ne donneraient du poids qu'à la matière, ou au dénombrement physique des forces & des richesses. Cette balance de l'Europe existe & malgré le nombre infini de guerres qui s'y succèdent, les choses restent toujours à-peu-près dans le même état qu'auparavant ; s'il n'y avait point d'équilibre, ce serait sans doute un malheur bien grand pour tous les petits souverains ; mais l'Europe ne reconnaîtrait bientôt qu'un seul maître ; les peuples en seraient peut-être mille fois plus heureux. Examinez les tems & les pays où il n'y avait point de balance, voyez comment les Romains ont tout envahis. Les Grecs par leur courage faisaient équilibre au grand nombre des Perses ; cette balance s'est soutenue jusqu'à Philippe ; mais la valeur de son fils a rompu cet équilibre ; Alexandre a renversé cet empire & plusieurs autres.

XXXV. M. Merc. veut accorder au commerce extérieur la plus grande liberté possible. Quelle

foule d'abus naîtraient de cette liberté illimitée. L'on pourrait exporter tous les objets des plus pressans besoins de la nation, s'ils étaient mieux payés ailleurs. L'on pourrait fournir ses rivaux & ses concurrens des matières, qui leur manqueraient pour obtenir la supériorité. L'on pourrait pourvoir les voisins, les plus dangereux de tout ce qui contribuerait à augmenter leurs forces & leur puissance, à laquelle dans la suite l'on seroit hors d'état de résister ; les étrangers auraient bientôt vos armes, vos vaisseaux, ou du moins vos chantiers ne seraient occupés que pour eux. Abus pour le commerce même : aucun particulier n'est en état de former seul un établissement solide & considérable, il n'y aurait point de compagnies privilégiées : ces corps riches & puissans, qui font la gloire des nations, qui les soutiennent, qui égalent en puissance, & par leurs richesses, par leurs troupes & leurs possessions, celle de plusieurs souverains, ces compagnies, dis-je, qui forment dans l'Etat une masse de ressources & de fortunes, où la nation peut, en cas de besoin, trouver les plus grands secours, n'existeraient jamais, dès qu'on accorderait au commerce extérieur la plus grande liberté possible. Que de pertes, enfin, ne feraient pas tous les négocians, qui voudraient étendre au loin leur commerce, sans avoir la force de le soutenir. L'on

voit sans cesse que les propositions trop générales, ont des conséquences désavantageuses & qu'il faut en revenir, dans toutes occasions, aux modifications relatives.

XXXVI. M. Merc. trop plein de ses idées, raille ainsi le genre humain: *je pardonne, dit-il, aux hommes d'avoir pris pour des réalités les faux produits de l'industrie; mais je ne leur pardonne pas leurs contradictions: ils auraient dû d'après leurs illusions, défendre chez eux l'usage de tout ouvrage, qui n'exigerait pas la main d'œuvre la plus chère; au moyen de cette police, ils se seraient ménagés le brillant avantage, de ne consommer que des choses de grand prix. Oh! qu'ils auraient été riches, s'ils avaient été conséquents!* Comme M. Merc. se met ici en opposition avec tous les autres hommes, qu'il taxe d'illusion, voyons s'ils n'auraient pas quelques raisons de se justifier: l'illusion devant être de l'un ou de l'autre côté, l'on peut bien plus naturellement soupçonner l'erreur d'un seul, que celle de tous les philosophes, de tous les législateurs, de tout l'univers, qu'il en accuse dans le cours de son ouvrage. Examinons, donc ce sophisme ironique: l'industrie, dit-il, & ses faux produits ne sont pas des réalités; s'il veut bien pardonner aux hommes de l'avoir cru, il condamne leurs contradictions;

ils devraient défendre chez eux l'usage des marchandises communes, pour ne consommer que des choses d'un grand prix. Que signifie cette tirade? que veut-il dire par cette défense? Les ordres pour consommer des choses précieuses, ne donnent pas les richesses pour s'en pourvoir; mais le brillant avantage de pouvoir les consommer suppose nécessairement les richesses. Ceux donc, qui ne feraient usage, que des ouvrages, qui exigeraient la main d'œuvre la plus chère, seraient sans contredit très riches. La nation, qui pourrait payer cette main d'œuvre la plus chère, nourrirait le plus grand nombre d'ouvriers, les récompenserait mieux que les autres & les attirerait de toute part. Attirer les hommes est une manière de population bien plus prompte & bien plus utile cent fois que toutes les autres. Cette population abondante ferait une consommation, une circulation proportionnée. Oui, ils seraient riches & très riches, ceux qui ne consommeraient que des choses d'un grand prix; s'il y a du ridicule dans cette proposition, c'est celui que M. Merc. veut y mettre, ce sont ces défenses. Quel plaisant effet ne produiraient pas les défenses, qu'on ferait aux laboureurs de ne porter que de la dentelle la plus fine, de ne s'habiller que des étoffes les plus précieuses, de n'employer d'autre charmes que celles, qu'on aurait artistement sculptées,



peintes & dorées, & autres choses semblables? peut-on être moins conséquent, en accusant les autres d'inconséquence?

DEMANDONS à M. Merc., qui sont ceux qui feront riches, si les personnes, qui consomment les choses du plus grand prix, ne le sont pas? Serait-ce celui qui peut manger le plus aujourd'hui & qui a le plus de quoi manger demain? Cette question retombe encore sur ce qui constitue les richesses. Ne sera-ce que le produit de l'agriculture, qui aura une valeur, un prix, & ce prix ne sera-t-il attribué qu'à la matière brute, sans que la forme qu'on lui donne, sans que la main d'œuvre, sans que les préparations, dont elle a nécessairement besoin, avant d'être de quelque utilité, soient comptées pour rien? Une aune de toile ne vaut-elle pas plus qu'une poignée de lin; puisqu'une poignée de lin vaut plus qu'une pincée de semences, dont elle a été produite.

C'EST l'utilité des choses, qui constitue exclusivement leur valeur; si les matières non préparées ont un prix, elles ne l'ont, que parce que l'on est assuré de pouvoir leur donner cette préparation, qui leur manque. Les cocons des vers à soie ne doivent être d'aucun prix chez les Sauvages, qui ignorent l'art d'en faire usage, & ainsi une peau de chevreuil vaudra plus chez eux, que mille quin-

taux de cocons de vers à soie. La main d'œuvre formant donc l'utilité des choses, constitue par conséquent leur valeur. Si l'on ne veut pas convenir qu'un ballot de drap vaut plus qu'un ballot de laine, en quoi fera-t-on donc consister la valeur des choses. Leur usage n'est-il pas une réalité? ce qui les rend propres à cet usage, ne doit-il pas l'être aussi? si les choses, qui sont chères ne sont pas riches, le seront-elles par leur poids? Les montagnes & les rochers n'ont point de prix en raison de leur masse. Sera-ce par l'étendue & la quantité? La mer ferait le plus grand trésor de la terre. Il faut nécessairement recourir à l'utilité des choses, que cette utilité satisfasse les besoins, les goûts, les modes, les caprices ou les plaisirs. De là il faudra conclure que la main d'œuvre qui donne cette utilité aux choses, leur donne par conséquent leur prix & leur valeur, & de là encore ceux qui pourront consommer celles d'un grand prix seront très riches.

Le luxe vient se mêler ici: cette question si souvent débattue, est trop longue pour être discutée. Je crois qu'on a raison d'en dire beaucoup de bien & beaucoup de mal; je crois qu'on se trompera toujours, lorsqu'on ne l'envisagera pas relatif; je crois qu'il y a des peuples qu'il ruine & des nations

qu'il enrichit; je crois que son excès est une destruction pour les Grands, & un soutien pour les ouvriers mais pour l'objet que nous traitons, il est sûr qu'il augmente la valeur des choses, qu'il emploie; ce qui est d'une étendue immense. Tous les objets qu'il met en crédit, qu'il consomme & qu'il rend par conséquent utiles, ne se mangent pas. L'ame des hommes a des besoins aussi bien que son corps, nous l'avons déjà dit; mais ici il est question des plaisirs d'imagination. Combien de matières, que la mode a mises en valeur & qui ne peuvent être d'usage, qui ne peuvent avoir de prix que pour les pays où cette mode regne. Cet usage leur donne une valeur réelle & cette valeur constitue la richesse: un petit diamant s'échange contre un grand tas de bled, & les ouvriers du luxe vivent bien mieux, que ceux de l'agriculture, les ouvrages de luxe peuvent donc enrichir une nation, si le commerce en procure le débit. C'est ainsi qu'un peuple actif & industrieux, qui n'habiterait que des rochers stériles, ferait régner l'abondance chez lui, en échange de sa main d'œuvre; & vous voulez que le prix, que la valeur de cette main d'œuvre ne soit pas une réalité.

TOUTES ces répétitions ne tendent qu'à faire voir, qu'on a toujours tort de perdre de vue les usages humains, lorsqu'on veut parler aux hom-

mes; il faut donc regarder l'ironie de M. Merc. comme faite en pure perte, contre les sentiments reçus: continuons à croire riches, ceux que jusque ici, nous avons cru bonnement l'être; c'est-à-dire ceux, qui peuvent faire le plus de dépenses, & consommer les choses d'un plus grand prix.

XXXVII. *ON s'est persuadé, dit-il, qu'on pouvait toujours vendre en argent à quelqu'un, qui ne vendrait rien: cette idée paraît le comble de l'extravagance.... on s'est persuadé qu'il importait à une nation de faire un grand commerce d'exportation, de vendre beaucoup en argent & d'acheter peu, se persuadant que par ce moyen, le commerce l'enrichirait. Dans tous ces prétendus principes, autant de termes, autant d'hérésies qui toutes proviennent de ce qu'on ne s'est pas aperçu qu'on ne peut absolument donner de l'argent pour des marchandises, avant d'avoir commencé à donner des marchandises pour de l'argent.* Comme le ton de ce passage est plus ironique encore que le précédent, & qu'il ne s'agit plus du ridicule, mais du comble de l'extravagance, il s'agit de bien dépouiller ce qu'il y a de vrai dans ces propositions, d'avec l'application qu'on en veut faire: l'argent est un métal, une nation qui en a des mines, pourrait en retirer sans cesse, & en avoir toujours

pour payer, sans jamais rien vendre; mais laissons ce cas: personne ne s'est jamais persuadé qu'on pouvait toujours vendre en argent à quelqu'un, qui ne vendrait rien; il n'y a que M. Mercier lui-même, qu'on pourrait en accuser: suivant son système qui compte presque le commerce pour rien, une nation d'agriculteurs n'aurait à vendre que le produit de l'agriculture; mais ne pouvant échanger du bled contre du bled, ce qui est inutile; ne pouvant échanger ce bled contre des marchandises étrangères, que le commerce n'apporterait pas, ne pouvant enfin échanger ce bled que contre de l'argent, ces laboureurs vendroient à leur compatriotes; mais ces compatriotes, qui achetteraient toujours pour leurs besoins, n'auraient jamais rien à vendre. Car quelles ressources leur procurera M. Merc. sera-ce l'industrie ou le commerce? en ce cas ce ne sera que la plus petite portion de son peuple, qui s'addonnera à l'agriculture, tandis que tout le reste, que le gros de la nation s'occupera d'industrie ou de commerce. Il ne reste plus d'autre moyen d'échange que la main d'œuvre & dès lors au lieu d'être un peuple d'agriculteurs, ce ne ferait qu'un peuple d'artisans qui n'aurait d'autre objet que de vivre pour travailler & de travailler pour vivre. Tout cela n'est pas essentiel; revenons à notre extravagance: les ha-

bitans

bitans d'un village, qui ne vendraient rien hors de leur paroisse, & qui prétendraient vendre toujours en argent, à quelqu'un qui ne vendroit rien soupçonneraient à l'acheteur un fond immense & intarissable; ce qui est ridicule; mais cette persuasion est très indifférente à celui qui vend: peu importe à ce villageois où vous avez pris l'argent, que vous lui donniez en échange de ses grains. Ainsi de vendeur à vendeur, il est très indifférent à tous les deux de savoir, où ils ont pris la matière de leur échange; ce qui est ici indifférent entre particuliers, l'est aussi de nation à nation. La prévoyance pour les paiemens des achats futurs, regarde principalement l'acheteur: le vendeur ne s'occupe qu'à recevoir son argent, sans s'embarrasser, si celui qui le lui donne, a vendu ou non, pour se le procurer. Qu'importe aux Chinois, où les Européens prennent leur or & leur argent; pourvu qu'ils paient toujours comptant des feuilles sèches, du papier peint & autres ouvrages? Que les Chinois se persuadent que les Européens vendent ou ne vendent rien; qu'a de commun cette persuasion avec leurs intérêts? Cette persuasion, dis-je, est très étrange à la richesse du vendeur & ce n'est que du vendeur, dont il est question dans ce passage; s'il avait à s'inquiéter au sujet des ressources qu'a, ou n'a pas l'acheteur, ce ne pourrait être qu'en lui faisant

G

crédit, ce qui est entièrement hors du cas proposé. Ainsi donc il serait très-extravagant d'accuser d'extravagance les Chinois, lors même qu'ils seraient persuadés, que ceux à qui ils vendent en argent, ne vendent rien. Mais personne ne se persuade pareille chose; le commerce étant un échange, qui s'imaginera jamais, qu'on pourra toujours le faire, sans qu'on s'en procure de part & d'autre l'objet.

Ce n'est cependant pas en vendant seulement, qu'il est possible d'avoir de l'argent; dans les pays commerçans, où c'est la voie la plus ordinaire, elle n'y est pas la seule. Je fais que malgré la variété de toutes les especes de revenus, le nouveau système veut les envisager comme des ventes: celui-ci, disent-ils, vend l'usage de sa maison, dont il reçoit le loyer, celui-là vend l'usage de son argent, dont il retire la rente; un autre vend son labeur, dont on lui paie de salaire; le Ministre, l'Officier, l'Ambassadeur vendent leurs services, dont il reçoivent les apointemens. L'on voit que cette interprétation forcée, pour ne pas dire outrée, est étrangère à notre question. D'ailleurs il faudrait évaluer tous les différens moyens d'avoir de l'argent, ce que les mines en rapportent, ce qu'on prétend que l'Alchimie en produit, les prises sur les ennemis, les subsides étrangers, les lotteries & toutes les es-

peces d'impôt: . . . il y aurait de l'indécence, par exemple, à soutenir que pour les revenus de l'Etat, la puissance tutélaire vend sa protection. Ce serait ne vouloir voir en tout & partout que commerce: système cependant bien moins defectueux, que celui de n'admettre que l'agriculture.

M. MERC. taxant d'extravagance la persuasion qu'il allègue, qui sans doute n'est jamais entrée dans l'idée de personne, n'a vraisemblablement pas eu en vue des vendeurs particuliers, mais la nation entière; dans ce cas, comme la vaste étendue des mers rapproche tous les peuples, par les soins du commerce, lorsque une nation vendra à une autre à mille lieues de chez elle, devra-t-elle s'inquiéter si celle-ci vend ou ne vend rien.

TOUTES les prétendues hérésies, qu'il condamne, n'existent point; pour dépriser le commerce, il lui suppose des vues qu'il n'a pas; car les commerçans ont autant intérêt à acheter beaucoup, qu'à vendre beaucoup; c'est cette activité, qu'ils recherchent sans cesse, elle fait la richesse des particuliers, elle anime la circulation, elle fait enfin la richesse de l'Etat. Il n'est pas question d'accumuler beaucoup d'or, c'est là l'avidité d'un avare; mais ce ne sont pas les vues du commerce. Supposant une nation une fois riche, elle serait très heureuse, quoique elle n'augmentât jamais le numérique de

ses especes, pourvu que le commerce mît la masse totale de l'argent dans une circulation continuelle; pourvu qu'il y eut toujours équilibre entre la consommation de luxe, d'agrémens, de besoin & de superfluité d'un côté & la valeur des productions des arts, des manufactures & du commerce de l'autre; en mot pourvu qu'elle pût toujours entretenir chez elle toutes les forces d'abondance, ce que le commerce seul est en état de faire.

*On ne s'est pas apperçu, dit M. Mercier, qu'on ne peut absolument donner de l'argent pour des marchandises, avant d'avoir donné des marchandises pour de l'argent. L'on s'en apperçoit si bien, que c'est là le motif & le principal motif des démarches de tous les hommes; c'est là ce qui fait le lieu du commerce: personne ne s'est imaginé de gagner de l'argent pour rien, c'est ce qui fait que chacun s'occupe de tous les moyens, qui peuvent suppléer à ces marchandises, qu'il faut donner pour avoir de l'argent, dès qu'il ne peut avoir les marchandises même; ainsi donc le commerçant ne prétend pas plus donner aux autres des marchandises sans argent, que recevoir des autres de l'argent sans marchandises: tout son but est de gagner dans l'échange; il cherche à retirer plus d'argent de ses marchandises, qu'il n'en a donné lui-même, puis à gagner encore en donnant cet argent..... par là*

il parvient à avoir plus de valeur, à pouvoir consommer davantage & enfin à être plus riche.

UN grand commerce d'exportation remplirait tous ces objets; ce que M. Merc. prétend être une hérésie, ferait le bonheur des commerçans, & des ouvriers de toute profession; cette hérésie échange les travaux des habitans, contre les richesses étrangères de toute espece. De là la plus grande abondance possible, la plus grande richesse possible, la plus grande population possible. Voilà la foule des conséquences ordinaires de M. Merc. qui suivent merveilleusement de ce qu'il nomme des hérésies.

XXXVIII. *Le commerce, dit-il encore, enrichit une nation, comme il les enrichit toutes, non en les mettant dans le cas de gagner les unes sur les autres; car, ou ces gains seraient alternatifs & conséquemment nuls, ou bientôt ils ne pourraient plus avoir lieu; mais il les enrichit, en ce que procurant le débit de toutes les productions nationales, au meilleur prix possible, il fait passer dans les mains des cultivateurs, tout le produit sur lequel ils ont dû compter. Combien ne trouve-t-on pas là d'hérésies? Le commerce d'Angleterre enrichit donc le Portugal, comme le Portugal enrichit l'Angleterre, & les grandes compagnies de commerce enrichissent les Indes comme les Indes*

les enrichissent. Pourquoi le commerce apporterait-il un gain égal à toutes les nations? A peine oserait-on supposer cette alternative entre deux nations, dont les produits, les manufactures, les arts, les vaisseaux, l'industrie & l'habileté des commercans seraient dans une même proportion, ce qui est physiquement impossible à trouver. La main d'œuvre varie partout, ainsi que le prix de la nourriture. Mais pourquoi le gain, que fait une nation sur une autre ne pourrait-il pas avoir lieu à perpétuité? Outre les différentes ressources, que celle-ci peut avoir de se dédommager de ses pertes, par tous moyens, la société politique de M. Merc. aura toujours assez de productions d'agriculture, pour pouvoir les échanger sans cesse avec une autre nation, qui lui fournira d'autres objets en moindre valeur; car ce pauvre peuple agricole, avec toutes ses denrées superflues, aimera bien mieux les vendre à bas prix, que ne les point vendre du tout; ce que l'on ne peut pas dire du commerce.

D'AILLEURS le commerce ne restreint point ses opérations d'une nation à l'autre. Une troisième qui échange à bas prix chez celle, qui est ici censée perdre, la remet au niveau & portant fort loin ses nouvelles marchandises chez une quatrième, se dédommage à son tour.

M. MERC. qui ne veut voir que l'agriculture,

assure que *le commerce n'enrichit les nations, qu'en ce qu'il procure le débit de toutes les productions nationales au meilleur prix possible.* Je ne fais pas ce qu'il entend par le meilleur prix possible. Si c'est le plus haut prix, qu'il nomme ainsi, cette nation seroit bien malheureuse, dès que son commerce encheriroit chez elle, la matière de ses premiers besoins. S'il veut dire au contraire: le plus bas prix possible, l'avantage qu'apporterait ici le commerce ne seroit pas bien brillant, puisque il diminuerait le prix des seules richesses du pays & ce seroit un moyen bien imaginé de faire passer dans les mains des cultivateurs, tout le produit sur lequel ils ont dû compter, que de réduire au plus bas prix possible leurs marchandises.

POURQUOI mettre toujours les choses au plus haut ou au plus bas possible? M. Merc. ne fait-il pas que c'est dans un milieu, dans une proportion, & dans l'accord de mille différens rapports, qu'on doit chercher un avantage réel. Tout cet avantage qu'il attribue au commerce, il prétend qu'il doit passer dans la main seule du cultivateur; c'est-à-dire, comme on est obligé de le répéter cent fois, dans la millième portion des habitans de ce pays. Pauvres cultivateurs! qui ignorez dans vos chaumières & sous vos haillons, que tout le produit du commerce de votre nation, vient se terminer à vous.

*La richesse personnelle du cultivateur, ajoute-t-il est la source principale de toutes les richesses. Il est bien pardonnable à celui, qui n'a qu'une source de tâcher par tous les moyens, de la rendre abondante. Un homme, qui regarde à travers un verre rouge, ne voit aucun objet, qu'il ne lui paraisse rouge; les spectateurs, qui ne font pas usage du même verre, sont très affectés de son obstination, à soutenir que tout est rouge: je demande pardon à M. Merc. si je dis qu'il ne voit rien qu'à travers l'agriculture.*

TOUTES les provinces, qui environnent la Hongrie, abondent prodigieusement en toute sorte de productions de la terre: les cultivateurs y ont une si grande quantité de bled, qu'ils en remplissent des grands puits dans la campagne, qu'ils recouvrent ensuite & qu'on ne saurait plus trouver sans eux, le vin y est de même surabondant, les chevaux y sont très bons & multiplient infiniment, tout le bétail encore d'avantage; faute de commerce, ces pays, les plus fertiles du monde, sont les plus misérables de l'Europe.

XXXIX. *Les loix naturelles & fondamentales du commerce, les conditions essentielles, sans lesquelles il ne peut se soutenir, sont entre une nation & une autre nation les mêmes qu'entre un homme & un homme.* M. Merc. avance là une

parité, qui est insoutenable: l'on pourrait plutôt dire qu'il n'y a aucune condition dans ces deux commerces qui soit, ni qui puisse être égale: les conquêtes, les guerres, la puissance font des traités, que la politique foment, que la ruse conduit & que la force oblige d'exécuter: voilà les loix de commerce de nation à nation, & encore ces loix, qui sont toujours en faveur du plus fort, peuvent être par lui impunément violées, lorsque il y prévoit quelque nouvel avantage; pardevant quel supérieur, devant quel Magistrat réclamera-t-on, pour le maintien de ces loix, lorsque la nation la plus puissante aura jugé à propos de les enfreindre? ces loix sont dans ce cas, comme s'il n'y en avait point, que pour les faibles; bien différentes en cela de celles, qui existent entre les particuliers. Celles-ci fondées sur l'intérêt du moment, varient comme lui; chaque marché forme une convention nouvelle, dont la moindre infraction peut être rigoureusement punie. L'on doit donc regarder le commerce de nation à nation, comme une suite, comme une dépendance de puissance, où les trois quarts de l'avantage sont d'un côté, & le dernier quart de l'autre. Voyez tous les traités de commerce; les conquêtes précédentes y ont dicté les conditions. Le commerce d'un particulier est égal avec tous les particuliers, mais

celui d'une nation varie avec toutes celles avec lesquelles elle le fait. Aux unes, elle donne la loi, des autres elle la reçoit; il y a mille différences, qu'il est inutile de parcourir ici; mais je répéterai encore que toutes les propositions, qu'on veut absolument rendre générales, ne peuvent s'accorder avec aucune opération de politique, qui est toujours relative.

*XL. M. Merc. dit, qui sert le commerce, ne le fait pas. Le commerçant qui achete & revend à ses risques & pour son compte, sert le commerce, mais ne le fait pas... trafiquer n'est pas commercer... on trafique, quand on achete & revend les marchandises dont d'autres hommes sont premiers propriétaires. On commence, quand on tire de son propre fond, les marchandises qu'on échange, contre des valeurs quelconques & autres marchandises en argent. Voilà des jeux de mots assez inutiles & des subtilités forcées, qui ne doivent pas être des preuves bien convaincantes, ni prévenir en faveur d'un système, qui a besoin d'interprétations aussi étranges & aussi singulieres pour se soutenir. Dire que les commerçans ne sont pas commerçans, mais les propriétaires fonciers, qui sans doute jusqu'à présent ne s'en étaient pas doutés, est un paradoxe très singulier. En faisant le dictionnaire nouveau pour ôter aux termes connus,*

la signification reçue, l'on ne changerait pas pour cela l'essence & la nature des choses; car en disant celui qui sert l'agriculture, ne la fait pas, mais c'est la nature, qui produit, l'on ne changerait en aucune façon l'idée qu'on a des agriculteurs. Tous ces verbiages ne servent de rien, & les choses restent dans le fond, telles qu'elles sont.

Je dirai au contraire que le propriétaire foncier ne commerce point, & qu'il est presque le seul qui ne le fasse pas; il fournit à quelques artisans & quelquefois aux commerçans, une des matieres, qui entre mille autres, fait l'objet de leurs opérations.

SUIVANT l'interprétation nouvelle, le chasseur seul fait le commerce du gibier; le pêcheur, celui du poisson; le propriétaire des mines, celui du métal, un auteur celui des livres & ainsi de suite pour toutes les premières productions. Que dira-t-on de l'or & de l'argent, & de cette multitude d'affets, dont on a perdu cent fois de vue le premier propriétaire? ce serait cependant une plaisante chose d'affirmer que le diamant, que porte une courtisane, a été commercé par l'Empereur du Mogols. Mais pour les fabriques, les manufactures, sera-ce aussi le propriétaire, qui s'est défait d'une poignée de lin, qui fait le commerce d'une dentelle de mille écus, dont il a fourni la matiere pour qua-



tre sous? Il faut avoir de terribles prétentions sur l'esprit des autres hommes, pour vouloir les forcer à changer la convention générale, de la signification des mots qu'ils emploient. L'on peut se tromper sur la nature des choses, mais l'on ne se trompe pas, en donnant un nom à cette erreur: l'expression, qui la désigne, étant une fois reçue & généralement approuvée, formé une des loix de la Société, qu'on ne peut plus enfreindre sans vouloir bouleverser la Société même: l'on ne s'entendrait plus, si chaque homme avoit le droit de changer la signification des termes, qu'il n'approuverait pas, vous appelleriez blanc, ce que j'appellerais noir, vous nommeriez commerce ce que les autres nomment la vente de leur superflu; ce serait la tour de babel.

XLI. Il parle ensuite de *l'intérêt des peuples, qui n'ont d'autres revenus, que les salaires, qui leur sont payés par les nations, qui se servent d'eux pour commercer entre elles*. M. Merc. fait ici le commerce purement passif; c'est précisément tout le contraire: ce ne sont point les nations, qui se servent des commerçans & qui leur paient leur salaire; à moins d'inventer une nouvelle espèce de commerce à gage, qui n'aurait plus de liberté & que les nations emploieraient à volonté; ce qui n'a encore existé nulle part. Ce sont les commerçans

qui se servent des nations, je veux dire de leurs productions, non pas au gré de ces nations, ni à leur solde, mais quand ils y trouvent leur plus grand intérêt: ils ne font leur commerce que là où il leur est utile & dans le tems, qui leur convient le mieux; c'est ainsi que les nations profitent d'eux, autant qu'elles le peuvent; mais ne se servent pas d'eux: de l'échange, qu'ils ont fait dans un endroit, ou plutôt de l'acquisition de certaines marchandises, qu'ils ont alors en toute propriété, & de l'échange, ou vente, qu'ils en font ailleurs, ils acquièrent une plus grande quantité de marchandises ou d'argent; ce qui est une véritable production nouvelle, une véritable richesse. Donner le nom de salaire à cette création de nouvelle matière que produit le commerce, c'est chercher par l'avilissement du nom à avilir les commerçans. Mais encore une fois, quand M. Merc. donnerait à toutes les choses d'autres noms, que ceux qu'elles ont eus jusqu'à présent, ces innovations n'en changeraient jamais ni le fond, ni l'essence.

Il ajoute *qu'il n'y a que les nations agricoles & productives, qui en raison de leur territoire, puissent fonder une grande puissance solide*. Quels sont donc ces grandes puissances, ces puissances solides, qui ne le sont devenues qu'en raison de leur territoire? Est ce à leur agriculture & à ses pro-

ductions que Rome & Carthage ont dû leur puissance? Parcourez l'histoire ancienne & moderne vous y verrez tous les Etats fertiles soumis aux guerriers ou aux commerçans. Suivant les principes de M. Merc. l'Egypte, comme nous l'avons déjà observé, devrait-elle avoir été soumise autrefois & esclave aujourd'hui? la Sicile, les côtes de Barbarie, la Pologne, la Hongrie, la Transylvanie & tous les autres pays fertiles ne devraient-ils pas avoir fondé les plus grandes puissances, les puissances les plus solides?

IL dit encore que chez les nations agricoles, la richesse de chaque particulier, n'est point un bénéfice, fait sur un autre particulier de la même nation, ou sur un étranger, elle ne peut croître, que par une plus grande abondance ou par une grandeur vénale de ses productions. Ceci paraît captieux; examinons-le: qu'importe à la nation, que les richesses y viennent par une route ou par une autre? S'il y a quelque avantage ce sera lorsque ce bénéfice sera pris sur un étranger; mais lorsqu'il se prendrait sur un particulier de la même nation, ce qui n'est pas la marche du commerce, ce serait encore une circulation, & par conséquent avantage pour l'Etat. Il est indifférent à la société, que les particuliers échangent entre eux sans bénéfice ou avec avantage; son intérêt est qu'ils

échangent souvent & que la circulation s'anime.

COMME ce n'est pas la nation prise collectivement, qui vend en gros ses produits à un autre ce n'est pas la nation, qui en reçoit le paiement; ainsi lorsque la nation s'enrichit, ce n'est pas le corps qui acquiert une masse de richesses tout d'un coup, ce sont ses membres, ce sont les particuliers, qui par la totalité de leurs richesses constituent celle de l'Etat. Lorsque ces particuliers vendent & commercent entre eux, ils n'operent qu'une circulation avantageuse sans addition quelconque pour l'Etat; mais lorsqu'ils vendent à des étrangers avec profit, ce gain est une richesse nouvelle, qui vient augmenter la masse de celle de la nation; mais M. Merc. prétend que non: il ne veut pas que le bénéfice fait sur un étranger, que l'augmentation de matière ou d'argent, qui provient de l'échange fait avec lui, soit une richesse. Il ne veut pas que la nation puisse devenir riche autrement, que par une plus grande abondance ou par une grandeur vénale de ses productions. Ainsi un particulier, qui augmente la quantité, la qualité & la valeur de ses marchandises, qui après plusieurs échanges avantageux a importé beaucoup d'argent & d'autres matières, n'a point augmenté la richesse de la nation. Avant de dire que tant de particuliers

puiffans, qui ont apporté des sommes immenses de l'étranger, ont accru la richesse de l'Etat, avant d'affurer que tout cet or, ces magasins, ces provisions sont richesse, il faut l'informer, si ce sont des bénéfices faits sur des particuliers & autres par les échanges du commerce, ou si tous ces biens viennent de l'augmentation du prix des productions du pays. Toutes ces richesses enfin ne sont pas des richesses, si elles ne proviennent pas des mains de l'agriculture. Ces idées ont cependant trouvé des sectateurs.

QU'IMPORTE si le bled, qui se vend a été apporté de cinq cents lieues, ou s'il est crû dans la province? Il semble même qu'il y aurait plus d'avantages pour la nation, s'il venait du dehors, puisqu'alors il est une création, une addition à la masse des productions du pays; mais il a coûté, direz-vous, d'autres matieres? écoutez: si un fermier amene au marché cent sacs de bled, il les a achetés par ses travaux, par ses semences, par ses salaires & par la rente de la terre, qui est comme le louage d'une fabrique; tout cela forme un pas de circulation & la nation n'a rien gagné. Mais si un commerçant amene cent sacs de bled étranger au même marché, qu'il ne l'ait payé que la moitié de sa valeur, soit en échange, soit en argent, il y a augmentation de cinquante sacs pour l'avantage du com-

commerçant, c'est-à-dire le produit de ses risques, de ses peines, de ses avances & de son industrie. Cette augmentation de cinquante sacs de bled n'est-elle pas aussi un avantage pour l'Etat? Si pour faire cette acquisition le commerçant a exporté des ouvrages d'art, de luxe ou de métiers quelconques, des draps, par exemple, il aura donc donné de la laine, puis la main d'œuvre, qui l'a convertie en drap, en échange de tout son bled; mais s'il a profité dans le prix de la laine, s'il a eu la main d'œuvre à bon compte, enfin si ces draps ne lui ont coûté que la valeur de vingt cinq sacs de bled, voilà encore vingt cinq sacs de bled que le commerce produit à son tour, aussi bien que l'agriculture. Le commerce a encore cet avantage dans ses productions, qu'elles sont beaucoup plus promptes & qu'il n'apporte que les choses, dont on a besoin, je veux dire que l'agriculture qui n'accorde ses dons que d'une année à l'autre, procure souvent une abondance superflue d'une denrée, en refusant le nécessaire d'une autre.

IL est inutile d'opposer aux prétendus avantages des productions nationales, les hazards & surtout les incertitudes du commerce. L'agriculture est exposée à des inconvéniens bien plus fâcheux: les effets de la grêle, de la sécheresse, des inondations, sont irréparables pour une année entière & les mal-

heurs du commerce trouvent tous les jours de nouveaux remèdes. La guerre, son plus cruel obstacle, est un fléau, dont l'agriculture se ressent bien plus longtems que lui. Les ravages d'une campagne ne se réparent pas d'un siecle entier, le commerce se releve aisément, il change de lieux & d'objets à son gré. Revenons aux interprétations nouvelles & étranges, que Mr. Mercier veut donner aux mots.

XLII. IL veut prouver qu'étant plus riche, l'on est plus pauvre, parlant de l'augmentation de la masse d'argent: vous allez voir, dit-il, avec cette plus grosse masse d'argent, moins de valeur renais-sante, moins de travaux, moins d'hommes entretenus, moins de revenus réels, moins de moyens de jouir pour le souverain. & pour les propriétaires fonciers. Il prétend qu'on est privé de tout cela, précisément parce que l'on est plus en état de le payer, il prétend qu'on a moins de moyens de jouir, à mesure que ces moyens augmentent & lorsqu'on a toutes les productions de l'univers à ses ordres.

Ecoutez ses raisons: 1°. *Votre nouvelle opulence invite toutes les nations à venir reprendre sur vous par la force, ce que vous leur aurez enlevé, par votre politique spoliatrice.* N'est-ce pas dire aux hommes de bien se garder de devenir riches,

de peur des voleurs? Et c'est encore bien différent pour une nation: car les richesses formant un des plus grands pouvoirs, faisant le nerf de la guerre & pouvant payer un plus grand nombre de troupes, l'on n'a aucun meilleur moyen pour se mettre en garde contre la force, que celui de se procurer la plus grande ressource des richesses.

II°. *La cherté excessive de tout ce qui se vend dans votre intérieur, est garante que malgré toutes les précautions, que vous pourrez prendre, il entrera chez vous une grande quantité de marchandises étrangères, qui ne seront point échangées contre les vôtres, parce que les vôtres sont trop chères, mais bien contre votre argent parce qu'il est à bas prix.* Cette raison est à peu-près de même poids que la précédente: ne ferait-ce pas un plaifant malheur d'être en état de se procurer toutes les marchandises possibles à souhait, d'attirer chez soi l'abondance de toutes choses, parce qu'il faudrait être obligé de payer toutes ces marchandises en argent? Mais l'argent n'est-il donc pas un moyen de jouissance, d'abondance & de bonheur? N'est-ce pas la nation, qui en aura le plus, qui l'emportera dans la concurrence de toutes les autres: s'il y avait quelque désavantage à craindre, ce ne pourrait être qu'en payant trop cher la main d'œuvre; ce qui rendrait les productions des ma-

nufactures & des arts plus cheres ; mais I°. de ce qu'un homme est plus riche qu'un autre, il s'ensuit bien qu'il peut payer plus cher, mais il ne s'ensuit pas qu'il le fasse. Une nation peut être riche & oeconyme, l'un même est un indice de l'autre, une nation, dis-je, peut maintenir dans l'intérieur une juste proportion, tandis que, au dehors, elle tiendrait la balance du commerce. II. Supposons que les matieres travaillées chez vous soient plus cheres qu'ailleurs, les ouvriers étant mieux payés accourront de toute part, les plus habiles auront la préférence, vos ouvrages seront plus parfaits & par conséquent de plus grand prix. Ce ne sont pas des mots ; voyez si les marchandises d'Angleterre, qui sont fort cheres à cause du prix de la main d'œuvre, ne sont pas exportées & recherchées dans tout l'univers. Mais la moindre réflexion suffit pour discuter des problèmes, pour ne pas dire des paradoxes, que l'expérience la plus générale & la plus constante dément dans tout l'univers. Telle est encore la proposition suivante.

XLIII. *Mais, dit-il, si chaque nation policée ou soi-disant adopte la même politique, il n'est plus possible, qu'il se fasse entr'elles aucun commerce.* Mais, lui dira-t-on, toutes les nations de l'univers adoptent la même politique, toutes ont la même envie de faire rentrer plus d'argent qu'elles n'en font ressortir, & cependant le commerce sub-

siste entr'elles. Quand ce ne serait même qu'une circulation entre les peuples, sans en enrichir aucun, quelles obligations n'auraient-ils pas encore tous au commerce. Chaque pays a des particularités, qui lui sont propres : les arts de luxe & de pur agrément, les arts libéraux, les mécaniques & ceux de pure nécessité ne sont nulle part cultivés au même degré de perfection ; ici la chaleur du climat produit ce qui est refusé à l'autre moitié du monde, ailleurs ce sont d'autres productions inconnues, tout varie dans l'univers. Cette variété rendra toujours le commerce nécessaire entre les nations, qu'elles aient ou qu'elles n'aient pas la même politique. Le besoin qu'on a les uns des autres rend le commerce indispensable, même indépendamment de toute espérance d'augmentation numérique des especes.

D'ailleurs cette politique, qui tend sans cesse à faire plus rentrer d'argent qu'il n'en sort, ne réussit pas précisément, parce qu'elle rencontre partout les mêmes vues : chaque particulier l'emploie, toutes les nations l'admettent, chacun tente les mêmes succès, & l'on peut assurer qu'elle est le ressort le plus essentiel & le motif le plus général de tout commerce, tandis que M. Merc. prétend qu'elle le rend impossible.

XLIV. Ici il convient que *la masse d'argent,*

*croissant annuellement, l'on peut s'approprier cet accroissement sans nul inconvénient.... à condition que ce sera pour en jouir... il en résultera que cet argent diminuera chez vous de valeur vénale, tandis qu'il conservera toujours sa même valeur vénale dans les autres pays; ainsi vous donnerez chez vous deux écus pour une chose, qui n'en vaut qu'un; les étrangers n'achèteront plus chez vous vos marchandises, qui se vendaient au dehors, resteront invendues. Combien de désavantages il voit naître de l'accroissement des richesses! que l'on mette en parallèle l'Angleterre & la Hollande qui ont le malheur d'avoir plus d'argent que la Pologne & la Suede; voyez si les marchandises de celles-là restent invendues, parce qu'elles ont plus d'argent que celles-ci; voyez aussi, si tout l'or du nouveau monde, qui passe en Espagne & en Portugal y rend les marchandises plus chères, voyez si l'on y donne deux écus pour une chose qui n'en vaut qu'un, voyez enfin dans tout l'univers si vous trouverez nulle part rien d'approchant à ce que M. Merc. annonce.*

*XLV. L'argent, dit-il, n'est que le signe de la richesse; il l'annonce & ne la fait point; aussi est-ce d'après l'argent, qui passe librement chez cette nation, & non d'après l'argent, qui y reste engorgé, que nous pouvons nous former une idée juste de sa véritable richesse.... de celle, qui est disponible pour*

*elle, dont elle peut jouir annuellement sans s'appauvrir; disons plus: elle doit nécessairement jouir, si elle veut la perpétuer. A ce compte, ce n'est point celui, qui a des richesses, qui est riche; mais celui, qui s'en défait: la jouissance & les richesses deviennent ici synonymes; c'est confondre la cause & l'effet; c'est dire que l'Enfant prodigue était plus riche que son père. Badinage à part, je conviens que pour le bien de l'Etat, la circulation vaut mieux que l'accumulation de l'argent, un prodigue en travaillant à son malheur, fait l'avantage de la Société; mais la véritable richesse consiste, non à dépenser, mais à pouvoir le faire. Autrement il faudrait subtiliser la chose, il faudrait évaluer la durée d'un instant, le moment de jouissance, ou comme veut M. Merc., celui où l'argent passe librement; car l'instant qui précède, il est encore mort, & l'instant qui suit, on ne l'a plus. La véritable richesse n'étant pas l'argent, l'on ne pourrait donner ce nom qu'au seul moment de jouissance; bientôt l'on ne pourrait plus deviner ce que c'est que richesse.*

*POUR revenir à cette circulation, qui est sans doute avantageuse & même nécessaire, elle prouve combien le commerce a de supériorité sur les autres opérations: car des particuliers agricoles, fonciers ou rentiers pourraient très bien accumuler leurs re-*

venus, ou plutôt ils sont souvent contraints d'entasser leurs denrées, tandis que les commerçans sont obligés d'exciter un flux & reflux dans toutes les richesses, qui passent par leur mains. C'est donc une prétention exagérée de vouloir que la jouissance seule procure la circulation & qu'elle soit seule richesse. Il y a des nations, qui jouissent peu; il y en a plusieurs qui n'ont point de productions annuelles dont elles puissent jouir, & qui cependant sont très riches.

XLVI. M. Merc. convient que le terme de *richesse a dans notre langue diverses significations. L'Etat habituel d'une personne... valeur, nous la donnons aux choses en raison de l'utilité, dont elles sont à une jouissance... l'illusion nous empêche de voir, que si l'argent représente dans nos mains les choses que nous pouvons désirer d'acheter, il y représente aussi les choses que nous avons vendues. Le second effet de cette illusion est de nous accoutumer à confondre les différentes idées; qu'on attache au terme de richesse, à juger de la personne & habituelle par la somme des valeurs en argent qu'on possède, sans examiner si les possesseurs ont ou n'ont pas les moyens de renouveler ce même argent, après qu'ils l'auront dissipé par leur jouissance. Il y a dans tout cela des choses vraies, & d'autres qui doivent être interprétées & appliquées différem-*

ment qu'elles ne le sont: l'argent représente sans doute dans nos mains une valeur de matiere précédente; il y a nécessairement une cause, qui nous l'a procuré: mais est-ce toujours une vente? Dans le commerce, où une partie de cet argent est en pur gain, une portion représente assurément la chose vendue, mais l'argent, qui est de bénéfice, que représente-t-il? il n'en est pas de même des revenus d'un propriétaire foncier: il ne retire que l'interêt des fonds placés sur sa terre, soit des dépenses foncières, soit des annuelles, ainsi tout l'argent qu'il a dans ses mains représente les productions de cette terre. Voilà comment l'illusion supposée retombe précisément sur le sentiment de M. Merc... observez encore, que cet argent ne coûte à personne autant, qu'au propriétaire foncier. Si celui-ci ne s'aperçoit pas que tous ses revenus, que toutes ses ressources sont représentées par son argent, il est dans l'illusion. Mais indépendamment du commerce, l'argent, qui est dans les mains des trois quarts de la nation, pourrait très bien ne représenter aucune marchandise vendue; parcourez tous les états; voyez les pensions, les apointemens, les gages, les salaires, les louages enfin & tous les autres intérêts quelconques; mais ceci ne ferait rien au fond.

Dans la plupart des professions, l'on a des moyens de remplacer cet argent, & de l'augmenter;

ressource, qui n'est accordée à l'agriculture qu'une seule fois par année. Au reste l'essentiel de la question n'est pas de savoir si l'argent représenté ou ne représente pas quelque chose, il s'agit d'avoir souvent des moyens de s'en procurer; moyens, qui sont plus fréquens, plus abondans, plus prompts dans le commerce, que dans l'agriculture; de là vient que le second effet de l'illusion prétendue, porte à faux: nous jugeons, dit-il, de la richesse personnelle & habituelle par la somme des valeurs en argent qu'on possède, sans examiner si les possesseurs ont ou n'ont pas les moyens de renouveler cet argent.

Affurément nous jugeons de la richesse actuelle par l'argent qu'on a; car il ne s'agit pas de savoir si un particulier fera aussi riche l'année prochaine, qu'il l'est cette année; question très étrangère aux richesses. Dès qu'elles existent chez quelque particulier, il est riche, & plusieurs de ces richesses forment celle de l'Etat. D'ailleurs il est toujours probable que ce particulier, acquerra les années suivantes, ce qu'il a acquis celle-ci, pourvu qu'il emploie les mêmes moyens; ainsi la question de M. Merc. retombe sur ces moyens. Nous nous verrions donc de nouveau obligés à rechercher quels sont les meilleurs moyens de renouveler l'argent, & nous les retrouverons toujours plus

prompts, plus fréquens, plus abondans dans le commerce que dans l'agriculture. Mais, dira-t-on, si celui qui n'a que son travail, son salaire, ses gages..... cesse de travailler, si le commerçant abandonne son commerce, ou s'il y effuie des grandes pertes, il ne sera plus riche l'année prochaine. Pourquoi prolonger cette illusion dans un cas plutôt que dans un autre? Si le cultivateur cesse de cultiver ses terres, ou que la grêle & la sécheresse dissipent sa récolte, il n'aura rien non plus, l'année prochaine. Les travaux de l'agriculture sont aussi nécessaires aux productions de la terre, que les travaux des commerçans aux bénéfices du commerce. Si toutes les richesses sont dues, ou aux échanges, ou à la main d'œuvre, les produits de l'agriculture sont à peu-près bornés, tandis que les produits & les profits du commerce peuvent augmenter, sans que personne puisse en fixer la progression. De ces différens moyens, concluez.

XLVII. L'ouvrier, qui vend aux étrangers son ouvrage au-dessus de son prix nécessaire, fait un bénéfice, mais il ne le fait pas sur les étrangers, puisqu'ils n'achètent pas plus cher que le prix courant établi entre toutes les nations commerçantes. Le bénéfice de l'ouvrier est donc pris sur la nation même & voici comment: le prix nécessaire de tel ouvrage chez cette nation, n'est in-



*férier au prix nécessaire de pareils ouvrages chez les autres nations, qu'autant que l'ouvrier n'a pas été forcé de faire les mêmes dépenses que les ouvriers étrangers.* C'est bien ici que l'on pourrait dire: autant de mots, autant d'hérésies. Ce sont des fausses suppositions, dont on extrait, avec les plus grands efforts, des fausses conséquences.

D'abord, il n'y a point de prix nécessaire à aucune marchandise. L'or même & l'argent, qui ont la valeur la plus généralement & la plus constamment reçue, sont sujets à des variations & ce sont ces variations, celle du change par exemple, qui sont l'ame du commerce. Mais supposons qu'il y eut un prix nécessaire pour les marchandises, qui est-ce qui pourrait s'imaginer, qu'il y en eut un pour les ouvrages? Ceux qui sont délicatement travaillés, ceux de goût, de mode, de luxe ou de caprice, n'ont point de prix & ce sont les plus chers. Quand ces ouvrages sont vendus aux étrangers au-dessus de leur prix, c'est-à-dire bien au delà de ce que la matière & la main d'œuvre ont coûté, M. Merc. ne veut pas que ce soit sur les étrangers que se fasse ce bénéfice. Lorsqu'on veut attaquer l'évidence & la réalité, il faut donner la torture à son esprit pour inventer des raisonnemens forcés, qui puissent prouver, que

ce qui est vrai, clair, tout simple & tout naturel, n'existe point.

Le gain que procure la vente d'un ouvrage à l'étranger, est pour le commerçant seul, ou de moitié avec l'ouvrier, dont il l'aura acheté. La somme d'argent ou la quantité de marchandises données en échange de ce travail, viennent entièrement & absolument de l'étranger; il faut de grandes subtilités pour vouloir démontrer que la nation qui reçoit ce bénéfice, le paie elle-même. Il y a contradiction, soit qu'on envisage la vente de l'ouvrier au commerçant, ou celle du commerçant à l'étranger. Le premier maître de son ouvrage, tant que la nécessité ne le forcera pas à s'en défaire, le vendra autant qu'il pourra, sans aucune proportion avec les dépenses qu'il aura faites, dont il n'est obligé de rendre compte à personne; ceci retomberait sur la différente frugalité des ouvriers, & il faudrait rechercher ceux qui seraient sobres ou gourmans... pourquoi enchaîner un rapport aussi libre & aussi arbitraire? Un peintre ne dépense qu'un louis en nourriture & en couleurs, pour faire un tableau de cent, de mille ou de vingt-mille écus. M. Merc. prétend que les étrangers, qui paieront ce tableau, ne sont pas ceux, sur qui le peintre gagne, mais que le bénéfice est pris sur sa nation. L'on aurait bien tort de ne

vouloir pas mettre en compte les ouvrages des artistes, puis qu'ils l'emportent sur les autres par leur prix & leur valeur.

Si c'est le commerçant, qui vend l'ouvrage aux étrangers, plus cher que l'ouvrier ne le lui a vendu, comment venir faire retomber ce bénéfice aux dépens de la nation, chez laquelle il le rapportera à son retour? Dans tout ce passage M. Merc. n'admet d'autre valeur aux ouvrages, que celle des dépenses nécessaires des ouvriers. Je conviens que ces dépenses doivent beaucoup influer sur la production des arts les plus grossiers, dont les manœuvres n'ont rien de plus pressé que de vivre, mais encore dans ceux-ci, ainsi que dans tous les autres, observez bien que ce n'est ni le journalier, ni le mercenaire, ni le salaire qu'on leur paie qui forme le commerce, mais le fabricant ou manufacturier qui entretient ces ouvriers: & quoiqu'il suppose ces dépenses avec toutes les autres, le bénéfice, toujours supérieur à tous ces objets, n'est dépendant d'aucun, ou est dépendant de tous; mais supposons avec M. Merc. que le prix d'une chose dépende nécessairement & uniquement des dépenses de l'ouvrier, le bénéfice de son ouvrage sera-t-il pris sur sa nation, parce qu'il a été obligé de le dépenser dans sa nation? au contraire ne doit-on pas dire que plus l'étranger mettra vos ouvriers

en état de faire des dépenses, plus il enrichira votre nation, en facilitant votre consommation & en en faisant les fraix.

Mais encore un coup, que veut M. Merc. ...? Sera-ce en vendant des ouvrages au-dessous de leur prix nécessaire, que la nation fera du bénéfice? l'on doit croire que c'est son intention, puis qu'il prétend qu'à mesure qu'elle gagnera d'avantage, ce bénéfice sera pris sur elle. Ainsi, suivant lui, il faut bien se garder de faire des grands bénéfices sur l'étranger.

XLVIII. *Les fabriquans de dentelles font d'une valeur de vingt sous, celle de mille écus. Au profit de qui passe cette multiplication énorme de valeur? Quoi, ceux par les mains desquels elle s'opere, ne connaissent pas l'aisance.* Hélas non! les ouvriers en dentelles ne sont gueres plus riches que les laboureurs. Mais ils vivent, ils s'entretiennent, ils peuplent. Ici comme dans tous les arts, il faut bien distinguer l'ouvrier qui n'a que son salaire & le propriétaire ou principal qui le lui paie, ainsi que M. Merc. distingue le laboureur du propriétaire foncier. Il présente donc sous un faux point de vue, le produit de cette dentelle, en le mettant en opposition à la petite fortune des ouvriers, qui l'ont travaillée. Malgré cela, ne laissez pas d'observer

cette multitude de mains dans lesquelles a passé cette multiplication de valeur. Évaluez le mouvement accéléré de la circulation par ces mille écus, voyez tous ces ouvriers nourris, & entretenus. Voyez que cette dentelle, même sans sortir de la nation, opere une consommation, une circulation très avantageuse à l'Etat; c'est un ruisseau qui arrose tout. Mais si vous ajoutez au salaire des ouvriers, & au gain des fabriquans, le profit qu'en fera le commerçant, qui portera la dentelle chez l'étranger, ce fera bien autre chose. L'exemple cité prouve que dans la main des arts & du commerce, une matiere de vingt sous peut produire la valeur de mille écus, nourrir & entretenir plusieurs ouvriers, & après avoir apporté un bénéfice au fabriquant, enrichir encore le commerçant qui l'exporte. Vingt sous que vous aurez mis dans l'agriculture, que produiront-ils? Combien nourriront-ils de personnes, combien en enrichiront-ils? Triste & facheux parallele!

XLIX. *Le commerce extérieur, dit-il, n'est qu'un pis aller, qu'un mal nécessaire. M. Merc. n'a pas plutôt avancé cette énorme hérésie, qu'il se hâte de la contredire: son utilité, ajoute-t-il, peut bien conduire une nation, à son meilleur état possible..... mais lorsqu'elle y est une fois parvenue, elle ne fait plus le même usage*  
des

*des secours, dont elle avait besoin pour y arriver... son commerce extérieur diminué en raison inverse de son commerce intérieur. Parvenir au meilleur état possible est une chimere, qui n'a jamais existé & qui probablement n'existera jamais: mais comment M. Merc. peut-il appeller un pis-aller, un mal nécessaire, le moyen qui peut conduire à ce meilleur état possible? Ensuite, pourquoi y étant parvenue, une nation ne pourrait-elle plus faire le même usage des secours, qui lui auraient si bien réussi? l'expérience prouve que le commerce extérieur des nations augmente en raison double & triple de leur commerce intérieur; voyez l'Angleterre & la Hollande, ou plutôt voyez, cherchez partout où vous pourrez trouver un commerce intérieur florissant & vous y verrez fleurir l'autre. Mais ne serait-ce pas un plaisant motif pour empêcher une nation d'employer un moyen pour parvenir au meilleur état possible, de lui dire qu'elle abandonnera ce moyen, dès qu'elle sera parvenue à ce haut degré de puissance & de richesses; & supposez que croyant n'en plus avoir besoin, elle vint à l'abandonner, qu'en résulterait-il?*

L. *MAIS, demande M. Merc., en quoi consistent-ils ce juste & cet injuste absolu? présentent-ils dans leurs principes, ou dans leurs conséquences des vérités compliquées? des vérités à la connaissance*

desquelles notre intelligence ne puisse s'élever que par de grands efforts? non, il n'est point d'homme, à qui la nature n'ait donné la faculté de voir évidemment ces vérités à l'aide de la lumière, qui éclaire en eux cette faculté. Il ajoute: cette lumière luit dans les ténèbres, éclaire tout homme venant dans ce monde & qui est la vie des hommes. Ce sont nos sensations physiques & involontaires, qui forment en nous cette lumière, par l'attention, que nous leur donnons: au moyen de cette attention naturelle & volontaire, nous sentons, nous voyons évidemment qu'il est d'une nécessité & par conséquent d'une justice absolue, que nous ne soyons point arbitrairement troubles dans le droit d'acquiescer & de conserver les choses utiles à notre existence. Nous voyons évidemment que cette justice & cette nécessité sont nécessairement les mêmes, dans tous les êtres de notre espèce, qu'elles assujettissent invariablement chacun d'eux en particulier à ne point faire aux autres, ce qu'il ne voudrait pas qu'il leur fut fait. Voilà enfin les principes que pose M. Mercier pour la base de tout son système & ces principes dont il a tiré tant de conséquences sont nos sensations physiques & involontaires: sensations, que nous avons communes avec toutes les brutes sociables ou non; sensations, qui ont été jusqu'à présent la source de tous les crimes & de

tous les désordres de l'univers. L'on peut donc, ou plutôt l'on doit nécessairement en tirer des conséquences opposées aux siennes.

Nous sommes portés par ces sensations à nous procurer tout ce qui est utile à notre existence, aussi bien qu'à tout ce qui nous est agréable, nous sommes incités, forcés même, par ces sensations à employer la violence, la ruse & l'injustice pour satisfaire nos besoins physiques; leurs ordres nous obligeront toujours à recourir aux moyens les plus prompts, à ceux surtout qui nous coutent le moins, c'est-à-dire que pour obéir à nos sensations physiques & involontaires, nous n'hésiterons pas de voler, un bien qui se feroit trop attendre, soit en le semant, soit en le plantant. Jamais nos sensations physiques ne permettront de réfléchir, si les objets que nous désirons appartiennent à d'autres ou non; l'on peut même dire que jamais nous ne commettons des actes d'injustice, qu'en faisant attention, comme le veut M. Merc., à nos sensations physiques & je les regarde comme la source de toute l'injustice de ce bas monde.

Pour ce qui s'agit des motifs de conserver, ils sont bien différens de ceux que nous dictent nos sensations physiques & involontaires, qui n'ont jamais pour objet que le besoin ou le plaisir du moment; & c'est pour cela que nous serions

plus portés à la justice pour conserver que pour acquérir; mais ces motifs viennent fort tard dans l'esprit, je veux dire que ce n'est qu'à la suite de bien des réflexions, que la prévoyance a dû naître: elle est le fruit de la prudence; & l'on sent nécessairement que ces combinaisons compliquées ne sont point venues avec nous dans le monde; c'est une lumière acquise à nos dépens, qui bien loin d'être naturelle est ignorée de Sauvages qui suivent de plus près la nature. Les enfans, que nous citons encore, comme dans l'état le plus voisin de la pure nature, agissent par un principe diamétralement opposé au juste; bien loin de ne pas faire aux autres ce qu'ils ne voudraient pas qui leur fut fait, ils veulent tout usurper, s'emparer de tout ce qu'ils voient, sans s'inquiéter des moyens. Leurs sensations physiques parlent, mais le juste, ou l'injuste ne dit mot. M. Merc. dira-t-il que les enfans n'ont pas encore les idées innées, ou qu'elles leur sont inutiles; l'une ou l'autre de ces deux assertions infirme son système.

QUAND même l'on supposerait que ce juste & cet injuste absolus existent, dès que les hommes peuvent se soustraire à son empire, ou plutôt dès que les hommes peuvent l'ignorer, comme ils l'ignorent en effet, à peine oserait-on en conclure quelque chose en faveur de la morale; mais la politi-

que ne doit point s'étayer sur des systèmes métaphysiques; ce sont des faits & des réalités, qui doivent la diriger. Une théorie de mots n'est ici qu'un fantôme, que l'évidence physique des intérêts de la Société dissipe aisément. Les législateurs ont bien moins eu besoin de spéculer sur des idées innées, que de savoir les différens ressorts, qui font mouvoir le cœur humain; ce sont les passions des hommes, qu'ils se sont étudiés à employer, à ménager, à calmer & à diriger suivant l'intérêt général, & ne connaissant ni juste, ni injuste absolu, c'est pour fixer un juste relatif que toutes les loix ont été créées.

LI. *Mes freres*, reprend M. Mercier, *l'ordre immuable de la nature est que chacun soit pleinement propriétaire de sa personne & de ce qu'il acquiert par ses recherches, & par ses travaux: ce double droit est d'une nécessité absolue, & dans cette nécessité par essence, nous découvrons tous les premiers principes d'une justice par essence, dans laquelle nous devons puiser toutes les conventions, qu'il nous faut adopter pour notre félicité commune.* Peut-être y a-t-il quelque chose de vrai dans la moitié de cette première proposition; je veux dire que peut-être la propriété personnelle est un ordre immuable de la nature; quoique sans doute il soit très mal exécuté: il y a bien plus de nations,

où cette propriété n'existe pas, que de celles où les hommes soient libres : l'histoire de tous les siècles nous apprend que les guerriers se sont toujours soustraits à cet ordre ; mais laissons-là la propriété personnelle ; je dis que l'ordre immuable de la nature n'a jamais été ; que chacun fût pleinement propriétaire de ce qu'il acquiert par ses recherches & par ses travaux, mais ce doit être l'ordre des sociétés politiques. Quel interprète des ordres de la nature pourra les prolonger au delà des besoins du moment ? tout ce qui est compliqué ne peut plus partir de ce principe : la nature est simple ; & si c'était elle & non pas notre prévoyance, qui nous obligeât à conserver une propriété, lorsque nous l'avons, elle nous forcerait aussi à nous emparer de celle d'autrui, lorsque nous n'en avons point. Mais qu'est-ce que la nature peut prévoir de nos recherches & ordonner sur les propriétés qui en feront les suites ? puisque plus l'on fait des recherches, plus l'on s'éloigne d'elle. Nous serions bien malheureux si notre félicité commune dépendait d'un système ignoré par tout l'univers : l'ordre immuable de la nature, auquel personne n'obéit, devrait faire notre unique sûreté. Pourquoi chercher si loin la chose du monde la plus simple ? c'est dans un juste relatif à nos intérêts particuliers, combinés avec ceux de la société

que nous trouvons un modèle de toutes nos conventions.

Ce prétendu juste absolu, s'il existait, pourrait peut-être nous faire saints, mais il nous rendrait très malheureux, surtout si nous étions environnés de voisins, qui ne voulussent pas l'écouter avec autant de soumission que nous. Rien n'est, ni ne peut être immuable parmi nous ; il n'y a ni nécessité absolue, ni nécessité par essence, tout est libre, tout est relatif & lorsque l'on parle d'une justice par essence, c'est de Dieu que l'on parle. Au reste il est très superflu d'alléguer des ordres inconnus de la nature, comme devant être immuables, puisque les supposant vrais l'on doit savoir que la politique nous éloigne tous les jours de l'état où la nature nous avait placés, bien loin d'obéir à ses ordres.

LII. *LA consommation & la reproduction, voilà les deux objets capitaux, qui intéressent l'humanité ; c'est à ces deux objets, que se rapportent directement & indirectement tous les devoirs & tous les droits réciproques, que les hommes contractent entre eux ; aussi est-ce à l'occasion de ces deux objets, que se forment les divers états, qui composent une société.* L'on pourrait reprocher sans cesse à M. Mercier, qu'il ne songe uniquement qu'à nourrir les peuples, il ne voit au-

tre chose. Avoir du pain aujourd'hui & du bled pour en faire demain, voilà les deux objets de tous les devoirs & de tous les droits. La consommation est nécessaire; la reproduction est essentielle, cela est vrai, une bonne police suffit pour entretenir l'une & l'autre; mais il y a mille & mille autres objets, qui forment les divers états d'une société: la politique, qui est le lien principal, a des vues générales, tandis que les petits motifs, qui animent chaque particulier, sont fondés sur d'autres; de ces vues naissent les divers états d'une société, qui sont autant multipliés, que les divers intérêts de ceux qui la composent. Les plaisirs, le pouvoir, l'ambition & en général toutes les passions des hommes, l'étude, les sciences, les beaux arts, le luxe, le jeu, les spectacles, la chasse, la pêche & les amusemens de toute espèce... puis les guerres & tous les corps militaires, les conquêtes & tout ce qui est relatif à une animosité de nation à nation, puis l'administration de la justice & tous les corps de magistrature, la police & tous ses détails... la cour & tous les courtisans, ministres, ambassadeurs... enfin la religion & tous les ecclésiastiques... voilà bien des états qui composent la société & qui ont tout autre objet que la consommation & la reproduction. L'on doit même dire que si l'on en excepte le commer-

ce & les arts qui produisent & donnent aux matières brutes la préparation nécessaire pour être consommées, si l'on en excepte encore l'agriculture & l'augmentation qu'elle procure aux semences qu'elle emploie, tous les autres états de la société, tous les droits, tous les devoirs sont dus à tout autre objet qu'à ceux de consommation & de reproduction. Comptez, parcourrez les sociétés, & vous trouverez qu'ici, comme ailleurs, l'on peut toujours tirer une conséquence toute différente de celle de M. Mercier.

LIII. EN parlant de représailles, il dit: *que nous fermions nos ports à ceux qui nous ferment les leurs... cette représaille blesserait notre liberté par conséquent nos droits de propriété.* Cette conclusion n'est pas de grande conséquence, mais il me semble que ce n'est pas blesser la liberté que d'en faire usage. D'ailleurs il paraît que si toutes les nations usaient de ces mêmes représailles envers celle qui ferme ses ports, elle serait bientôt obligée de les ouvrir.

LIV. Il est facile & même conforme à l'ordre de perpétuer cette même évidence par l'instruction, en prenant les mesures nécessaires, pour que tous les membres du corps social puissent y participer. L'on croirait qu'en prenant tant de mesures pour instruire chaque membre particulier du corps

social, M. Merc. n'a en vue qu'un gouvernement démocratique, ou le dernier des citoyens fait portion du souverain : point du tout; c'est un despotisme qu'il veut établir, qui est obligé d'apprendre, ou de faire apprendre à tous ses sujets, que ses loix sont évidentes & conformes au prétendu juste absolu, pour qu'ils veuillent bien s'y soumettre. Les sociétés politiques ne reconnaissent qu'une obéissance aux loix, d'autant plus aveugle, qu'elles s'approchent plus de ce despotisme.

Constitution fatale, qui n'admet ni instruction, ni consentement préliminaire, ni retard, ni réplique. Mais quelle pourrait être une instruction, qui mettrait tous les hommes d'accord? phénomène inconnu & peut-être impossible parmi nous. L'impossibilité de faire concevoir à tous une même évidence, rend cette instruction fort inutile.

LIV. *Entre les vertus sociales & l'ordre essentiel des sociétés, il est cette différence, que les vertus peuvent exister passagèrement sans l'ordre, mais que l'ordre ne peut jamais exister sans les vertus.* C'est donc ici un beau traité de morale impossible: vouloir former une nation toute vertueuse, est sans doute une entreprise bien admirable, mais aussi une prétention très chimérique. L'exécution ou l'application de ces préceptes ne

peuvent être que les souhaits d'une ame vertueuse & sensible; mais pour peu qu'on connaisse les faiblesses du cœur humain, il n'est plus permis d'espérer une pareille perfection dans tout un peuple. Dire que l'ordre essentiel ne peut jamais exister sans les vertus, c'est convenir qu'il n'a jamais existé; c'est prédire qu'il n'existera jamais.

LVI. *Une seule réflexion suffirait pour prouver qu'aucun gouvernement de l'antiquité n'a conçu la première idée de l'ordre essentiel des sociétés... il n'y en a pas un, qui n'ait été conquérant, ou n'ait voulu l'être.* Tout le monde est ici bien d'accord avec M. Merc., cet ordre essentiel n'a jamais été su de personne; ce n'est cependant pas l'idée de conquêtes, qui le prouverait, car une nation heureuse aurait pu desirer de rendre les autres aussi heureuses qu'elle & tâcher de les conquérir pour leur propre bonheur. Mais tout ceci ne fait rien au fond de la question; je dirai seulement que puisque, selon M. Merc., aucun gouvernement de l'antiquité n'a conçu la première idée de l'ordre essentiel des sociétés, aucun gouvernement de l'antiquité n'a conçu la première idée du juste absolu, qui aurait dû nécessairement produire cet ordre, ou tout au moins en donner la première idée.

LVII. Il ajoute que les maux, qui ont affligé l'humanité ne paraissent naturels que parce qu'ils



## 140 EXAMEN DU LIVRE INTITULÉ

*résultent naturellement & nécessairement des écarts, dans lesquels notre ignorance nous a fait tomber... que les causes qui ont produit ces maux, sont factices.* Les maux de l'humanité ne sont donc que les effets de l'ignorance? que les savans feraient heureux! mais parce que notre ignorance nous a pu faire tomber dans des écarts, qui ont produit quelques maux; faut-il les lui tous attribuer? ce ferait bien plutôt nos sensations physiques, qu'il faudrait en accuser: oui ces sensations, & le desir de les satisfaire, font naître la plupart de nos passions; ceux qui sont les plus instruits en ont d'avantage encore, que ceux auxquels l'ignorance les dérobe. Quelle foule de malheurs, très fréquens en Europe, dont l'ignorance des Sauvages les a préservés; car plus les causes de nos maux seront factices, comme le prétend M. Merc., plus il faudra d'art pour les produire. C'est ainsi qu'en attribuant toujours tout à un seul principe, en voulant faire tout dériver d'une unique source; l'on doit nécessairement se tromper.

LVIII. Nous avons analysé les principales propositions du système de M. Mercier; nous les avons parcourues, en suivant l'ordre qu'elles tiennent dans son livre; ses principes, que nous avons discutés, nous ont presque partout fourni des conséquences quelquefois opposées, mais toujours con-

*L'Origine & les progrès d'une Science nouvelle.* 141

traires aux siennes. Ils nous reste à jeter un coup d'œil sur l'ouvrage d'un de ses sectateurs: c'est M. Dupont qui a commenté *l'ordre naturel & essentiel des sociétés politiques.*

## EXAMEN DU LIVRE INTITULÉ,

*L'Origine & les progrès d'une science nouvelle.*

LIX. Nous avons dit que M. Dupont a commenté l'ouvrage dont nous venons de combattre le système; il a très bien exécuté son projet, son style est fort coulant & très agréable; il adoucit beaucoup ces expressions énormes & outrées, ces conséquences exagérées & infinies de son auteur; mais le défaut de tout commentateur est d'être toujours trop fervile admirateur de son modèle: pour élever M. Merc., il veut diminuer la gloire des plus grands hommes; en faisant l'éloge des prétendues découvertes qu'il lui attribue, *voilà*, dit M. Dupont, *ce que ne savait pas Montesquieu.* Je ne crois pas que personne ait jamais soutenu que Montesquieu savait tout; mais je fais bien que s'il y avait quelques conséquences à tirer, de ce que Montesquieu ignorait une nouveauté, qu'on donne pour bête d'un système proposé sur une matière que ce grand homme à si savamment approfondie, elles se-

raient fans doute au désavantage de ce systéme. Dans des propositions contestées, le sentiment d'un grand génie doit avoir une forte de prépondérance.

LX. *Plus les productions consommables, se multiplient, dit M. Dupont, & plus les hommes peuvent se procurer de jouissance & par conséquent plus ils sont heureux.* Cela est vrai, si ce sont des productions pour le commerce, qui sont de tous les tems, de tous les besoins, de tous les lieux & de tous les goûts; mais cela fera tout différent & très contraire à l'expérience, s'il s'agit des productions de l'agriculture. Parcourez toutes les provinces du monde entier & vous y trouverez précisément le contraire; voyez celles dont nous avons parlé, l'Egypte, la Pologne, la Hongrie, la Barbarie, &c. les productions consommables s'y multiplient plus qu'en aucun autre pays; évaluez leur jouissance? calculez leur bonheur.

LXI. *L'autorité, n'est pas instituée pour faire des loix, car les loix sont toutes faites par la main de celui, qui créa les droits & les devoirs.* Où sont-elles donc ces loix saintes, ces loix divines? Elles devraient être partout les mêmes. Nos droits & nos devoirs étant relatifs & infiniment multipliés, varient chez tous les hommes & dans toutes les sociétés; ainsi ils n'ont point été créés, mais il nais-

sent chaque jour tantôt de nos interêts, tantôt de nos conventions & toujours de nos loix, dont ils sont l'effet & non pas la cause.

MAIS, dit-il, l'autorité n'est pas instituée pour faire des loix. Lorsqu'une nation s'assemble & se donne un souverain, lorsqu'elle lui accorde le pouvoir législatif, lorsque le contrat social, tel qu'on veuille le supposer, institue une autorité, il l'institue principalement pour faire des loix. Le pouvoir législatif est l'essence de l'autorité, & lorsqu'elle distribue les autres pouvoirs, elle se réserve toujours celui-là. Si le Prince n'avait pas le droit de faire des loix, il ne serait pas souverain, mais magistrat; ainsi il n'aurait pas l'autorité, elle ne résiderait que dans les loix, auxquelles ils seraient soumis malgré lui.

S'IL existait un dépôt de loix toutes faites, elles devraient être gravées dans l'ame de tous les hommes. Combinez le nombre infini des relations qui existent & qui se multiplient sans cesse & vous verrez, que deux loix diamétralement opposées l'une à l'autre peuvent être très bonnes, très justes, très saintes toutes les deux, suivant la variété des circonstances. Mais cherchez ce dépôt: si vous ne le trouvez pas, si personne ne l'a su trouver jusqu'ici, ou plutôt s'il est ignoré d'un seul homme, il n'existe pas.

LXII. IL y a donc, dit M. D..., un juge naturel & irrécusable des ordonnances même des souverains, & ce juge est l'évidence de leur conformité ou de leur opposition aux loix naturelles de l'ordre social... la cause du respect & de l'obéissance entière que nous devons aux loix, vient de ce qu'elles sont avantageuses à tous.

ELLES devraient l'être; mais malheureusement l'état actuel des Sociétés politiques veut qu'on leur obéisse, quand même une portion de la nation n'y trouverait aucun avantage, quand elle croirait y voir son désavantage. Une loi, qui ferait avantageuse à tous, ferait une merveilleuse loi, mais chaque intérêt particulier est opposé dans certains cas à d'autres intérêts particuliers, ainsi l'on regarde comme une bonne loi celle qui est avantageuse au plus grand nombre, & cependant cette loi ne laisse pas d'obliger le petit nombre, qui n'en retire aucun avantage.

SI l'évidence de la conformité aux loix naturelles étoit nécessaire, pour que les sujets dussent s'y soumettre, combien de conséquences ne tiroit-on pas de cette nécessité? Qui ferait d'accord sur cette évidence? & supposons cette évidence généralement reconnue, ces loix admises & révérees, quel besoin auront-elles dans la suite de faire connaître de nouveau leur évidence? l'aveu général, & leur

leur exécution constante leur donnant un crédit fixe & déterminé, elles feront despotiques dans la suite, je veux dire qu'en survenant des cas où elles deviendraient très désavantageuses, personne n'oserait s'y soustraire. L'on voit donc que cette évidence est autant nécessaire pour leur exécution, que pour leur création, ainsi l'on retombe dans le cas précédemment discuté, où chaque particulier devrait donner son consentement à la loi chaque fois qu'elle devrait être exécutée. Mais où trouverait-on une petite ville, dont tous les habitans fussent là dessus d'un consentement unanime? Donner aux loix pour juges, ceux qui doivent les exécuter, n'est-ce pas fournir à chaque individu des prétextes pour s'y soustraire? quelle est la proposition évidente qui n'a pas été contestée? notre existence même n'a-t-elle pas été mise en question, ou du moins celle de tous les corps, qui nous environnent?

LES principes de ce système accordent à chaque sujet le droit funeste du *liberum veto*, droit si fatal à toute une nation, quoiqu'il ne soit qu'entre les mains d'une petite partie de cette nation; que doit-on attendre lorsque ce droit ne s'accorde pas aux nobles seulement, mais à tous les particuliers de l'Etat? M. Mercier donne par là à tous les membres de la Société le pouvoir législatif; car le droit

## 146. EXAMEN DU LIVRE INTITULÉ

d'approuver les loix est bien plus essentiel, que celui de les proposer.

C'est pour prévenir tous les inconvéniens, qui résulteraient sans cesse de la diversité d'opinions de tout un peuple qu'on a déposé dans les mains d'un seul ou des principaux le pouvoir de créer les loix. Vouloir proposer aujourd'hui de changer cette convention des sociétés, c'est mettre en question le contrat social. Cette convention, qui n'est à présent que tacite, n'est peut-être que le droit du plus fort, mais tant que ce droit subsiste, l'on ne peut tenter aucun effort pour l'ébranler, sans afficher la révolte.

Mais, dira-t-on, un Philosophe verra-t-il tranquillement sa patrie déchirée par des loix injustes? Cette question est très délicate & je n'entreprends point d'y répondre ici; mais s'il est des moyens de réformer une législation établie, je pense que c'est à ceux qui font les loix qu'il faudrait s'adresser, plutôt qu'à ceux qui doivent les observer. Ceci n'est point étranger au système de M. Merc. car supposant que ce fut un peuple nouveau, qui n'a point encore de loix, auquel on voudrait donner une heureuse constitution, il me semble que ce ne serait pas en lui nommant un législateur unique, pris dans le hazard d'une naissance héréditaire. ... M. Merc. a bien senti tout le poids de tant de difficultés,

*L'Origine & les progrès d'une Science nouvelle. 147.*

car il s'est toujours contenté de renvoyer ses loix à des principes sublimes, mais méconnus & ignorés de tous les hommes, sans entreprendre d'en proposer une seule, formée sur un aussi beau modèle: c'est cependant ce qu'on était en droit d'attendre de lui, d'autant plus que, comme il l'avoue lui-même, personne ne s'était encore aperçu avant lui de cette source sainte, qui doit être l'unique origine des loix. Si l'impôt unique, dont il veut charger l'agriculture, est un exemple de cette législation nouvelle, l'on verra par l'opposition seule que mon âme éprouve à la prétendue évidence, ou aux avantages de cette loi que l'âme de plusieurs autres pourra s'y refuser de même: car je proteste ici que cette répugnance est si forte en moi, que je crois bien mériter de la Société en tâchant de la mettre en garde, contre ce que peut avoir de séduisant ce nouveau système.

LXIII. M. Dup. croit sauver la difficulté en disant que le pouvoir législatif, qui ne peut pas être celui de créer, mais seulement de déclarer les loix, appartient à l'observance, appartient exclusivement au Souverain. Tout cela veut dire que les législateurs ne sont pas législateurs. Mais si le Souverain ne fait que déclarer les loix, il les fait donc déjà, & dans le cas qu'elles existassent de même dans l'âme de tous les hommes, avant la déclara-

tion, sans lui elles seraient connues de tous les hommes, ainsi sa déclaration serait très inutile. C'est donc le prétendu juste absolu qui sera le véritable législateur, mais ce juste absolu ayant été ignoré de tous les peuples, comme le dit M. Merc., où l'ira-t-on chercher ?

LXIV. Les magistrats, dit M. Dup., sont religieusement obligés de commencer par juger les loix positives. Voici des magistrats bien plus puissans que leur Souverain, qui n'a que le droit de déclarer les loix, tandis qu'ils ont celui de les juger. Or, juger les loix, c'est ou les condamner, ou les approuver, c'est, ou les rejeter, & pour lors elles ne font plus rien, ou les admettre, & ce n'est que dès ce moment qu'elles deviennent loix. Ce sont donc les magistrats, qui donnent la sanction aux loix, ce sont donc les magistrats, qui sont législateurs. N'est-ce pas un plaifant despote que ce Souverain ?

M. Dup. ajoute que ce qui est avantageux aux sujets, accroît la puissance & l'autorité des Souverains. La diminution des impôts est sans doute très avantageuse aux sujets, il faudrait des grands détours, pour prouver qu'elle accroît la puissance & l'autorité des Souverains.

LXV. Si l'on établissait des impositions sur les personnes, les marchandises, les dépenses, la con-

sommation, la perception de ces impositions serait fort couteuse, leur existence gênerait la liberté des travaux humain, augmenterait nécessairement les fraix du commerce & de culture. L'on pourrait tirer des conséquences toutes contraires de ces impositions: les personnes étant taxées devraient porter elles-mêmes leur capitation au lieu convenu, la perception ne serait par conséquent pas si couteuse, les impôts sur les marchandises, les dépenses, la consommation n'exigeraient que quelques commis, & tout ceci serait d'autant moins onéreux & plus facilement payé, que ceux qui achètent des marchandises, qui consomment & qui font des dépenses, ont la matiere de l'impôt, je veux dire de l'argent, tandis que les cultivateurs n'ont que des denrées: hélas! c'est chez ceux-ci, qu'il faut aller souvent pour la perception de la taille & autres impositions! mais qu'importent ces fraix? Il sont nécessaires dans tous les cas & enfin ils font une circulation de plus. Mais comment les impôts que doit un particulier, peuvent-ils lui ôter la liberté de ses travaux tandis que au contraire il est plus intéressé à augmenter son travail: ce serait un moyen pour donner de l'activité aux paresseux.

Nous avons dit que s'il n'y avait aucun impôt

## 150 EXAMEN DU LIVRE INTITULÉ

sur le commerce, l'Etat ne devra plus aux commerçans aucune sûreté, il n'y aura plus pour eux de puissance tutélaire: ils auront à se défendre au dedans des fraudes, des ruses, des injustices, des... & au dehors des corsaires, des pirates; ces défenses coûteraient infiniment à chacun d'eux, ou plutôt aucun particulier ne pourrait jamais assurer sa tranquillité, en faisant les plus grands frais; voilà que par un modique impôt, la puissance tutélaire tient en paix & en sûreté tout le commerce, les marchands, les vaisseaux, les fabriques, les manufactures, les marchandises & tout enfin ce qui contribue à l'impôt.

M. Dupr. prétend que ces *impositions feraient baisser les ventes de la première main*; d'où il tire mille conclusions; *les cultivateurs*, dit-il, *abandonneraient la culture*. Ce sont bien là les conséquences de M. Merc. les cultivateurs abandonneraient la culture, parce que dans l'Etat il y aurait d'autres personnes qu'eux, qui payeraient l'impôt; il faut donc qu'ils aient seuls cet avantage, sans quoi ils partent. Nous allons bientôt discuter cet article.

LXVI. *Le sort*, dit-il, *des propriétaires fonciers doit être le meilleur possible & leur état doit être préférable à tout autre*. Les propriétaires

## l'Origine &amp; les progrès d'une Science nouvelle. 151

fonciers sont dans la Société ceux, qui travaillent le moins pour elle, tandis que tous les autres particuliers s'occupent & concourent au bien général; pourquoi faudra-t-il que ce soit précisément ceux qui ne font rien qui jouissent du meilleur état possible? Outre l'injustice morale de cette distribution, il s'y en trouve encore une physique: la quantité des fonds étant bornée, le nombre des propriétaires fonciers sera limité; il n'y aura donc que la millième partie des habitans, qui doivent jouir du meilleur état possible; & cela parce qu'ils sont les plus fainéans & les plus inutiles. Si c'était les cultivateurs, cela ferait un peu différent; mais les propriétaires fonciers jouissant du meilleur état possible, qu'arrivera-t-il? Tous les vœux, & les desirs des autres membres de la nation seront inutiles, aucun de ceux-ci ne parviendra à avoir des terres, puisque ceux qui les possèdent sont les plus riches; il est donc très inutile de rendre cet état préférable à tous les autres, puisque personne n'y pourra parvenir.

Mais si vous voulez rendre leur condition, la meilleure possible, supprimez l'impôt que leurs fonds paient & les voilà enrichis tout d'un coup; ils feront mieux en état d'augmenter les dépenses foncières, de payer un plus grand nombre d'ou-

## 152 EXAMEN DU LIVRE INTITULE

vriers, de faire des améliorations... De ce principe opposé au système nouveau, l'on tirerait, avec bien plus de raison, toutes les conséquences de M. Mercier.

LXVII. *L'impôt, dit M. Dupont, est très avantageux aux propriétaires fonciers, puisqu'il étend leurs richesses & les jouissances qu'ils peuvent se procurer.* Voyez je vous prie la page 58. de son livre; car on ne saurait s'imaginer que quelqu'un ait réellement & sérieusement avancé cette proposition. Vous y verrez jusqu'où l'esprit humain peut employer l'habileté du raisonnement & les détours nécessaires pour donner à ces paradoxes, une interprétation, qui ait quelque vraisemblance.

LXVIII. *Si le monarque, dit-il, au lieu de l'impôt, avait des domaines à faire valoir, pour en appliquer le revenu aux dépenses publiques, il ne pourrait remplir les fonctions de propriétaire foncier, sur une si grande étendue.* Tous les Souverains ont des domaines & personne ne s'est encore aperçu qu'ils en fussent embarrassés: cette proposition ne signifie rien, à moins que M. Dup. ne prétende que le monarque aille lui-même diriger les travaux de la terre; c'est confondre alors le propriétaire foncier avec le cultivateur. Je me propo-

## l'Origine &amp; les progrès d'une Science nouvelle. 153

se de traiter cette matière dans la seconde partie de cet ouvrage.

LXIX. *Il n'y a donc aucune ordonnance positive, sur laquelle on ne puisse proposer cette question: s'agit-il d'augmenter nos moissons, d'élever nos enfans & d'accroître le revenu du prince, qu'on brûle nos récoltes, qu'on étouffe notre postérité, qu'on ruine les finances publiques?* Ici M. Dup. tombe à son tour dans ces extrémités outrées, qui tendent à trop prouver & qui ne prouvent rien. Ou M. Dupont parle ici des ordonnances positives dans un Etat construit sur le modèle, qu'en donne M. Merc. & alors son observation serait inutile, puisque jamais il n'y en pourrait paraître de semblables; l'on n'y verrait que des ordonnances sages, justes, fondées sur un juste absolu, dictées par un Souverain associé à la raison suprême.... ou il parle des ordonnances positives, qu'on publie dans tous les pays, & dans ce cas les sujets n'ont pas le droit d'agiter ces questions; ce qui est un très grand bien. Il ferait à la vérité très malheureux pour un peuple, de craindre de son Souverain des ordonnances positives, dont on pût tirer des conséquences aussi barbares, que celles que M. Dup. propose; mais elles sont contre toutes les vraisemblances, puis-

## 154 EXAMEN DU LIVRE INTITULÉ

que des ordonnances pareilles seraient beaucoup plus désavantageuses au fou qui les ferait, qu'à ceux pour qui elles seraient faites : car des sujets forcés à fuir, trouveraient partout un azile & des secours, mais un Roi ayant dévasté ses Etats, brûlé ses moissons, étouffé sa postérité, ruiné les finances publiques, ne rencontrerait plus de nouveaux Etats à dépeupler. Je dis donc qu'il serait encore plus malheureux à la Société d'avoir le droit de mettre toutes les loix en question, avant d'être dans l'obligation de s'y soumettre. Si les tristes effets de la diversité d'opinions ne remplissaient l'histoire de tous les tems & de tous les pays, de meurtres, de carnages & de malheurs, nous n'avons qu'à voir les ravages qu'elle cause sous nos yeux. Les troubles affreux, qui dévorent une nation, où ce droit n'est pas même étendu au-delà d'une petite portion des citoyens, revoltent, effraient & déchirent l'humanité. Si M. Merc. voulait un peu réfléchir sur les suites funestes du *liberum veto*, je ne croirai jamais qu'il veuille faire à la Société un aussi fatal présent.

LXX. *Le privilege de se faire mal à soi-même, ajoute M. Dup. n'appartient qu'aux foux, &*

## l'Origine &amp; les progrès d'une Science nouvelle. 155

*la démence n'est pas faite pour le trône.* Vous, qui voulez un despote héréditaire, s'il naît fou ou qu'il tombe en démence, vous devez pourtant le reconnaître ; mais si vous le reconnaissez Roi, avant de l'avoir reconnu homme, que deviendrez vous ? Si vous réfléchissez sur les diverses gradations, qui se trouvent entre la folie & la malice à quoi vous attendrez-vous ?

TELLES sont les conséquences, tels sont les principes de la science nouvelle : je n'ai cherché à leur opposer que la vérité, accompagnée de l'évidence & souvent de l'expérience.



## SECONDE PARTIE.

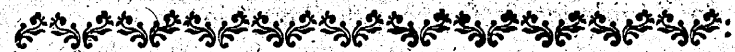
## RECHERCHES

SUR LES

## MOYENS DE SUPPRIMER

LES

## IMPÔTS.



I. **L**Es impôts sont d'une nécessité absolue & indispensable; elle est trop bien constatée par l'aveu de toutes les nations, pour qu'il soit besoin de prouver que sans eux il n'y a plus d'Etat. Ce n'est donc pas à les annihiler que nous nous occupons, mais à faire disparaître ceux d'aujourd'hui, pour leur substituer des moyens plus doux. Nous cherchons les soutiens de l'Etat dans des ressources moins onéreuses, que celles, dont les peuples sont accablés; ainsi c'est à les délivrer ou tout au moins à les soulager du fardeau immense des impôts, que nous employons ces recherches. Ce joug accablant, & ce nom effrayant peuvent être supprimés: oui, l'on peut pourvoir

aux besoins de la société, sans étouffer ses membres, les coffres de l'Etat peuvent être remplis sans exprimer le sang des malheureux.

**T**OUCHÉ des plaintes & des longs gémissements, qui échappent de toute part, au seul nom des impôts, un philosophe se repaît du plaisir d'y chercher & d'y trouver du remède. Les Cours ne connaissent jamais la pesanteur de ce fardeau, sous lequel le grand ne fait que plier, tandis que le petit en est écrasé. La Cour ne voit jamais cet humble laboureur, dont les pénibles travaux ne cessent à l'entrée de chaque nuit, que pour recommencer le lendemain avant l'aurore: la Cour n'est environnée que des grands, elle n'est composée que des riches, qui ne sont qu'incommodés des impôts, tandis que les paysans en sont ruinés.

**C**eux qui ignorent la nature & les suites cruelles de l'impôt, peuvent-ils le déterminer dans une juste proportion? les charges, celles des terres surtout, ont sur les malheureux une influence, qui est inconnue & presque ignorée dans les villes; les créateurs & les défenseurs de la nouvelle science ne la connaissent pas mieux. La Capitale est une mer où tous les ruisseaux, où tous les fleuves de la circulation viennent se précipiter; jamais on n'y éprouve de sécheresse. C'est là où un particulier jette en superfluités dans

une heure, la valeur des journées de deux mille laboureurs.

Les peines & la misère regnent dans les campagnes; l'indigence & la faim pousse des soupirs que les villes n'entendent guères & que la Cour ne soupçonne pas. Je ne viens point faire ici des lamentations; pour troubler les plaisirs des riches; ni fermer des remords sur les momens les plus voluptueux de leur vie: non; il n'est ici question que de la dureté des impôts relativement aux agriculteurs.

Après avoir tracé des bornes à l'agriculture, je dois prendre le parti de ceux qui l'exercent contre les innovateurs de l'impôt unique. C'est à l'équité, c'est à l'humanité que j'obéis; en proposant les idées qu'on va lire. Si quelqu'un les condamne, j'en appellerai à sa propre conscience.

II. Les philosophes ne peuvent autre chose que proposer le bien; c'est leur devoir & leur plus grand plaisir; les Rois ont en main le droit de l'examiner & le pouvoir de l'employer; c'est l'obligation de leur état, c'est le plus délicieux attribut de la souveraineté. Je vais de mon côté présenter des moyens, très simples, très aisés de faire un des principaux bonheurs de la société; je veux dire de procurer l'aisance au plus grand nombre de ses membres. Ces moyens, peut-être, très connus avant moi, ne me laissent d'autre mérite que

celui de les proposer encore, & de les proposer toujours. Je n'aspire point à la gloire d'un système nouveau; c'est la possibilité, la probabilité, la réalité des choses que je recherche; & si quelques-unes de mes idées se rapportent à d'autres idées, elles ne doivent pas m'en être moins chères, c'est le bonheur de mes semblables qu'elles ont pour objet; peut-être aussi en ai-je que d'autres n'ont point encore eues; mais il ne s'agit pas ici de moi; ne nous occupons que du soulagement des malheureux.

III. MESSIEURS de la science nouvelle; & avec eux tous ceux qui ne connaissent la campagne que par théorie ou par relation, regardent l'impôt comme un revenu que paient les champs & les terres, mais que ne paient, ni les propriétaires fonciers, qui en ont diminué le capital sur l'achat de la terre, ni les fermiers auxquels il est escompté sur la rente annuelle. Moyennant un arrangement, que la plume fait avec tant d'aisance, il n'y a rien de si doux que cet impôt que personne ne paie & que la terre a soin toutes les années de reproduire. Erreur séduisante, calcul injuste & cruel, qui retombe toujours sur ces malheureux, qui meurent de faim, en travaillant à nous nourrir! Pauvres laboureurs; vos plaintes ne peuvent jamais pénétrer les murs du palais, où

l'on crée la loi de vos contributions mais qu'y viendriez-vous représenter ?

Les financiers ont combiné, le résultat est clair, vous ne payez rien. Vos raisonnemens peuvent-ils quelque chose contre l'évidence du calcul ? Les axiomes de l'arithmétique sont des vérités sans réplique : vos pleurs & vos haillons déposeraient vainement contre elles ; retournez gémir dans vos chaumières, travaillez, suiez, souffrez la faim & la misère ; mais payez. Toutes les spéculations de ceux, qui répartissent les impôts, sont étayées des vérités du calcul ; ils se croient justes en vous accablant ; ne les accusez pas même de cruauté : c'est à une apparence séduisante d'équité, c'est aux faux point de vue, que donne toujours la théorie, c'est à l'immense distance, qui vous sépare d'eux, que vous devez vous en prendre. Ils ne connaissent pas tout le mal, qu'ils vous font, en un mot ils ignorent qu'ils sont injustes.

IV. Nous avons vu comment les Messieurs des villes envisagent les impôts des campagnes ; mais à présent voyons ce qu'ils font en effet : l'impôt regardé comme une opération de finances, qui pourvoit aux besoins de l'Etat, doit être combiné & reparti sur ces membres, en raison de leur facultés, mais les financiers, qui doivent proportionner cette taxe, aux richesses de chaque parti-

culier

culier, ne s'occupent que de la forme de l'impôt ; tandis que sa nature & son essence leur échappent. Il est très aisé d'errer dans les conséquences, lorsque l'on n'aprofondit pas les principes ; l'apparence de la justice & la meilleure intention ne justifient pas des opérations, dont on voit constamment les suites les plus fâcheuses : ceux, qui ont en main les clés de la misère du peuple, doivent trembler avant de s'en servir. Car supposant même que ces répartitions fussent faites dans la plus exacte proportion, dès qu'elles produisent constamment tant de misères, n'est-on pas obligé de les changer ? Il faut parcourir les villages, l'on doit être sur les lieux, si l'on veut s'assurer de l'effet de l'impôt : c'est là, où vous apprendrez l'effroi, qu'inspire ce nom terrible, c'est là où vous ferez témoin des ravages, qu'il fait : vous y verrez ce qu'un juste tribut, ce qu'une contribution nécessaire, peut avoir de plus onéreux pour les uns que pour les autres ; c'est là où vous conviendrez malgré les besoins de l'Etat qui l'exigent, malgré l'exactitude qu'on croit employer dans sa répartition, que l'impôt est un malheur & le plus grand des malheurs, que puissent éprouver les laboureurs. Entrons dans des détails.

V. L'on compare le paiement de la taille avec un autre paiement de la même somme : première injustice, ou si l'on veut première erreur : il y a en-

L

tre l'un & l'autre une disproportion immense : la nature de l'impôt est sacrée; le terme du paiement, la matiere qu'on doit donner, la quantité à laquelle on est taxé, sont des loix immuables. Un particulier, qui doit dix écus à son voisin, peut s'arranger avec lui, tantôt il obtient terme, & le prolonge encore, tantôt il paie en partie ce qu'il n'est pas en état de faire en entier; il donne des denrées, des immeubles, des effets de toute espece, il fait des travaux pour son créancier, qui font autant de paiemens; il offre des cautions, il emploie des amis, il fait des viremens de partie; il propose mille arrangemens, il obtient des rabais; enfin après tant & tant de biais différens, après tous les délais, il peut employer un moyen, très inique à la vérité & que la plus grande misère ne saurait justifier, il peut, dis-je, pour éviter sa ruine, plaider sa dette: voilà que par tant & tant de ressources, il vient à bout de gagner bien du tems, il prévient sa perte totale & négociant à loisir, il parvient enfin à s'acquitter. C'est ainsi que tous les paiemens entre les particuliers permettent des avances & des acommodemens, mais l'impôt que l'on doit à l'Etat est sans réplique: il n'y a ni délais, ni milieu, ni grâces, ni arrangemens, ni diminutions à proposer. Le terme, la quantité & la qualité de la matiere ne peuvent être en aucune

façon, modifiés; il ne s'agit plus de donner votre bled, votre bétail, il faut de l'argent. **SECONDE erreur.** L'on regarde l'impôt comme une portion du revenu, pour lequel on le compte toujours. Il est impossible à tous les champs de la nation de produire la plus petite partie de la taxe; toutes les terres ensemble, quelque bien cultivées qu'elles soient, ne produiront jamais un sou: il faut vendre le produit des moissons, pour avoir de l'argent & c'est cet argent, qui est la seule matiere de l'impôt. C'est ici où la disproportion des paiemens se fait sentir avec rigueur & c'est toujours le plus pauvre, qui en est le plus accablé; c'est ici où le calcul le plus exact est en défaut: le laboureur obligé de payer sa taille avant la fin du mois, est forcé de tout vendre, ou tout engager pour avoir de l'argent au terme fixé. Qu'il soit éloigné des villes & des marchés, que le bled soit cher ou non, qu'il en ait recueilli beaucoup, ou qu'il n'en ait pas au delà de ses besoins, que l'abondance des environs, ou la disette d'argent ne lui permettent pas de pouvoir en vendre une seule mesure, il faut qu'il trouve cet argent pour la fin du mois. Les personnes aisées, qui ont une somme suffisante pour payer leurs impôts, réservent leurs denrées pour les vendre dans le tems le plus favorable.

AINSI douze sacs de bled que le malheureux laboureur est forcé de vendre dans le mauvais moment, ne lui rapportent que la valeur de dix; donc douze, qui dans le calcul, égalent douze, ici ne valent que dix. Tout le monde fait la différence du prix des marchés, deux mois plutôt ou plus tard. Cette différence est encore plus affligeante pour les malheureux, lorsque l'on se représente, que c'est précisément toute leur espérance, toutes leurs ressources annuelles, dont ils sont ainsi contraints de se défaire avec perte, que chaque année cela recommence & que c'est toujours sur eux que retombe le pire de toutes les circonstances fâcheuses. Ici  $12 = 10$ .

TROISIEME erreur. Le terme du paiement des dettes particulieres étant expiré, n'augmente point la dette; ce sont tout au plus des interêts qui commencent à courir, c'est-à-dire trois ou quatre pour cent, qui ne parviendraient à doubler la somme principale, que dans vingt-cinq années, mais hélas! lorsque le tems de payer les impôts est échu, il n'est plus besoin d'un quart de siecle pour les doubler: les fraix de contrainte se multiplient avec une rapidité effroyable, & bientôt il n'y a plus aucune proportion entre ces fraix & la somme qu'on doit. Fraix cruels! d'autant plus terribles & plus injustes, qu'ils tombent toujours sur les plus pauvres;

sur ceux que l'on devrait par préférence soulager, sur ceux précisément qui ne peuvent pas payer.

CEPENDANT les rigueurs de l'exaction sont en pure perte: elles apauvrissent le particulier qui les paie, sans enrichir l'Etat qui ne les reçoit pas. Ces fraix sont tout autant de nouveaux impôts, tout aussi sacrés que la taille elle-même & ces impôts ne sont que pour les malheureux. Cette addition accidentelle, que paie le plus grand nombre des laboureurs, n'est jamais mise en ligne de compte dans le cadastre; cependant ce malheureux, qui n'est imposé qu'à douze, qu'il ne peut jamais payer dans le tems, donne presque toujours quinze, vingt & plus encore pour les fraix. Dans ce cas douze égalent quinze.  $12 = 15$ .

QUATRIEME erreur: le produit des terres est toujours censé le même; cependant quelle quantité d'évenemens ne concourent pas chaque année à le rendre très incertain? l'on pourrait même dire qu'il n'est physiquement pas possible, qu'il soit une année égal à l'autre; c'est cependant sur une aussi grande variabilité qu'on fixe, qu'on détermine invariablement l'impôt. Les ravages de toute espèce, les gelées, les pluies, la sécheresse, les diverses maladies des bleds, & mille autres accidens diminuent aisément la récolte d'un tiers. Je ne veux point parler ici des grêles, des dévastations,

des incendies, des guerres, des epidémies du bétail & autres malheurs pareils, qui sans doute, doivent être une cause de diminution; mais à n'envisager que les événemens ordinaires & très communs, l'on pourra souvent dire que d'une année à l'autre, douze égalent neuf dans les productions, tandis que douze égalera toujours douze dans le calcul de l'impôt. Ici  $12 = 9$ .

**CINQUIEME** erreur: en supposant la récolte toujours aussi abondante, & la même quantité de denrées toutes les années, deux choses concourront toujours à en varier la valeur: le change de l'argent & l'abondance des grains. Ceux qui connaissent le commerce, savent que l'argent hausse & baisse, suivant la rareté ou le besoin des places de commerce; ainsi il arrive dans certains tems que douze égalent treize; le commerçant qui reçoit douze vous donne quittance pour treize, parce que dans ce moment treize est véritablement la valeur de l'argent que vous lui avez remis, mais l'impôt en recevant douze ne compte que douze. Ainsi le laboureur taxé à douze, paie réellement treize, donc  $12 = 13$ . Le prix des denrées varie bien davantage encore; le bled que vous avez vendu douze l'année dernière ne vaut que dix cette année dans les mêmes circonstances de vente; ici pour le laboureur douze égalent dix dans sa ré-

colte, tandis qu'il doit payer comme l'année dernière, c'est-à-dire douze. Ici encore  $12 = 10$ .

**SIXIEME** erreur: lorsqu'on prend le vingtieme ou le cinquieme du revenu de l'un, ainsi que le cinquieme du revenu de l'autre, l'opération paraît très juste. Cependant lorsque un riche, qui a cinq écus par jour, n'en doit qu'un pour l'impôt & que le laboureur, qui a cinq sous par jour n'en paie qu'un pour l'impôt, il y a une disproportion cruelle entre eux: le riche vit très bien avec quatre écus par jour; mais ce pauvre laboureur ne peut vivre avec les quatre sous qu'on lui laisse. L'opération numérique, qui égale un cinquieme à un autre cinquieme est juste dans le calcul, mais son application differe de plus de la moitié. Lorsqu'il s'agit de la subsistance, de la vie des hommes, l'on doit tout prendre en considération; par exemple, pour rendre ceci dans le sens qu'on doit le prendre: je suppose qu'il faille quatre sous & demi par jour à un homme pour sa nourriture, il faudra évaluer l'impôt du cinquieme proposé sur ce que le riche & le pauvre laboureur ont au delà de quatre sous & demi par jour: l'on voit qu'il ne reste à ce paysan que demi sou au delà de sa nourriture, tandis que le riche a quatre écus & quinze sous & demi; ainsi il faudra prendre le cinquieme de quatre écus & quinze sous & demi sur le riche, &

le cinquieme de demi sou sur le pauvre. L'on voit que la disproportion est ici d'une si grande étendue qu'on ne peut presque pas l'exprimer par chiffres.

SEPTIEME erreur: l'impôt est irrémissible, perpétuel & inaliénable: l'on peut se libérer de toutes ses dettes, l'on peut s'affranchir de toute autre charge & obligation, l'on peut céder une partie de ses terres, pour décharger l'autre de toute espece de fertilité; mais l'impôt est inébranlable: il renaît, il revient chaque année avec le même appareil, la même dureté, les mêmes menaces. L'espérance, qui est la consolation de tous les autres maux, l'espérance de le voir jamais finir vous est interdite. Comment peut-on comparer dix écus de cette espece, avec dix écus dus à un particulier? reprenons: la vérité du calcul est donc très injuste, lorsqu'on en fait l'application à l'impôt. Il est faux que la valeur de l'impôt soit égale pour celui, qui le paie, comme pour celui, qui le reçoit; il est faux que la même somme soit égale toutes les années; il est faux que la même somme payée par un riche, soit égale lorsqu'elle est payée par un pauvre; il est faux que la même somme due à un particulier, soit égale à celle qui est due à l'Etat; il est faux qu'un laboureur, qui paie le cinquieme de son revenu, soit taxé également qu'un riche qui paie le cinquieme du sien; il est faux que l'impôt d'une année, soit

égal à l'impôt d'une même somme une autre année; il est faux; il est impossible qu'une récolte puisse être égale une année à l'autre; il est faux qu'une récolte égale en quantité à celle d'une autre année, lui soit égale en valeur; enfin par toutes ces variations & cent autres que le séjour des champs ne tarderait pas à vous présenter chaque jour, vous concevrez l'injustice de déterminer, de fixer invariablement un impôt, sur tant de principes incertains & changeans; vous concevrez la nécessité de remédier à des maux continuels & qui recommencent chaque année; vous concevrez enfin la cruauté de faire constamment le malheur du plus grand nombre de la nation, de prolonger la misère de tous les laboureurs, sans jamais songer à en chercher la cause, ni à l'adoucir.

Voilà comment la justesse & l'exactitude de l'arithmétique deviennent une erreur & une injustice. Ce qu'il y a de très évident, est que l'expérience constante & générale du triste état des agriculteurs, leur affreuse indigence, démontrent les conséquences & font les suites de cette erreur & de cette injustice. Ce qu'il y a de plus facheux & de plus cruel est que le malheur qui résulte de ces erreurs & de ces injustices retombe sur les plus pauvres, qu'il y retombe en progression croissante, qu'il y retombe toutes les années, qu'il y retombe

fans qu'ils aient aucunes ressources pour s'en délivrer. Lorsque un négociant perd dans quelques marchandises, le commerce lui en présente mille autres qui peuvent le dédommager; un ouvrier, un marchand qui ne vend pas aujourd'hui, vendra demain; mais le laboureur n'a précisément dans toute l'année, que le seul produit de son champ; c'est sa récolte qui doit payer tous les impôts; mais observez que cette récolte doit aussi le nourrir, & dès que cette moisson a disparu, il ne lui reste plus rien. S'il a l'espérance d'une moisson prochaine, qu'il achève chaque jour par ses travaux & ses dépenses, il a en même tems l'assurance des mêmes charges, qui viendront lui enlever la meilleure partie. Voyez par combien de motifs, l'on doit respecter cette récolte & voyez par combien de moyens on l'en dépouille: ames sensibles, calculez.

VI. Le nouveau système de l'impôt unique, ne se contente pas de laisser subsister toutes les injustices accidentelles, qui affligent les agriculteurs, il prétend encore ne mettre aucun impôt que sur eux. Je crois, que nous n'avons plus besoin de répéter, combien est frivole cette distinction qu'on veut faire, en disant que l'impôt est sur la terre & non pas sur les cultivateurs: allez demander à la terre de l'argent; allez la punir de ce qu'elle n'en

a point produit, & de ce qu'elle n'en produira jamais; faites lui payer les fraix. Voyons combien ce système est injuste: le produit des terres est celui, qui coûte le plus de peines à obtenir & qui rapporte le moins; tandis que les commerçans s'enrichissent dans leur cabinet, que les propriétaires des rentes, des maisons, des commandites, des... que les pensionnés, que tous ceux qui sont au service de l'Eglise ou de l'Etat, jouissent paisiblement de revenus considérables & d'appointemens assurés, l'on veut taxer exclusivement un laborieux cultivateur, qui se fatigue le plus & s'enrichit le moins. Il mériterait, bien mieux que tous les autres, d'être exempt d'impôts par les mêmes motifs, qui sont allégués dans l'ouvrage de M. Mercier. Ne voulez vous donc pas sentir la cruauté qu'il y aurait, à charger d'impôts ceux-la précisément, pour qui l'on devrait les supprimer? VII. La protection accordée au commerce pour la sûreté du pavillon, des mers, des ports, des chemins, des maisons, des..... la tranquillité conservée dans l'intérieur & dont jouissent les nobles, les bourgeois, les artisans, les fainéans, en un mot tous les citoyens, la garde des frontières, les troupes, qui défendent le pays, la marine, qui le protège la marechaussée, qui éloigne les brigands, la justi-



ce qui est administrée de distance en distance, l'éducation qu'on donne à la jeunesse, la police qu'on entretient dans les villes, la table & les dépenses du Souverain, celles des ministres de toute espèce, celles qu'on doit à l'éclat & à la dignité de la Couronne, pour les bâtimens royaux ou publics, forterefes, vaisseaux, arsenaux & tout l'attirail militaire, enfin tous les fraix ordinaires pour tous les besoins de l'Etat doivent donc être pris sur le laboureur, tandis que c'est lui précisément, qui profite le moins de toutes ces choses-la, tandis qu'il en ignore même une très grande partie. Cela est-il juste?

MAIS d'où vient la puissance tutelaire ne ferait-elle pas payée, par tous ceux qu'elle protege? D'où vient que, parmi tous les membres, qui forment la société, l'on ne choisirait que la portion la plus pauvre & la plus malheureuse, pour la charger du fardeau de l'impôt? D'où vient les riches, le luxe & les frivolités ne devraient-ils rien payer, tandis que l'on prendrait l'impôt sur les premiers besoins?

JE trouve cet impôt unique si révoltant, son application est si cruelle & si injuste, son augmentation si difficile, lorsque des pressantes nécessités l'exigeraient, il paraît si peu raisonnable que tous les ordres de l'Etat jouissent de sa protection & ne

lui paient aucun tribut, il me semble si contraire à l'ordre que tant de riches soient exempts de charges, tandis que les pauvres en seront écrasés, que je crois devoir conclure que l'impôt unique est un impôt inique.

VIII. MAIS il ne suffit pas de contredire, de critiquer des projets, proposés pour le bien de l'humanité, l'on doit y concourir aussi & proposer, chacun de son côté, ce qu'on croit de plus avantageux pour la société: c'est ce que je veux faire ici: je fais bien que la faible voix d'un seul, qui veut s'opposer à une habitude reçue, n'est qu'un roseau, qui voudrait arrêter un torrent fougueux. Mais dès que ce torrent continue ses ravages, dès que ses flots, s'élançant avec fureur dans les campagnes, emportent toutes les années des lambeaux de chaque village & entraînent ce qu'il y a de plus précieux dans les granges & les chaumieres, il me semble qu'il doit s'élever de toutes parts d'autres roseaux, dont le nombre peut à la fin former une digue suffisante. Toutes les ames sensibles doivent être touchées de la misere des laboureurs, l'impôt, qui les accable, est ce torrent impétueux, dont l'exaction est plus terrible encore: l'épouvante le précède & la défolation le suit; il ne laisse sur son passage qu'un vuide immense: une année de fieurs & de travaux peut à peine suffire

à combler les fosses profondes, qu'il a formées, & tous ses ravages recommencent chaque année. La société peut-elle avoir des besoins plus pressans à soulager, des maux plus cruels à guérir? Les préjugés de l'usage, & l'intérêt de quelques particuliers sont les seuls obstacles à vaincre: le bien-être de nos semblables & le nôtre même dépendent du courage, avec lequel on travaillera à changer le cours de ce torrent. Il ne s'agit que de lui creuser un lit nouveau, & dès lors il deviendra un ruisseau bienfaisant, qui arrosant les campagnes, qu'il dévastait autrefois, répandra la vie & la fertilité de toutes parts.

C'EST en se dépouillant de l'honteux esclavage des préjugés que M. Mercier s'est occupé du bien-être de la société, & c'est toujours à cette noble hardiesse que nous devons les plus heureuses découvertes & les meilleurs projets: ce qu'il propose ne me paraît pas faisable, je n'en estime pas moins le motif, c'est le même qui m'anime, c'est l'envie d'être utile aux hommes, qui dicte cet ouvrage.

IX. LE plus grand malheur des peuples n'a qu'une seule & unique source, la voici: l'on confond les revenus du Souverain, avec ceux de l'Etat; les besoins de l'un, avec les subsides de l'autre. Aussi longtems qu'on nommera trésor royal,

le trésor de l'Etat, aussi longtems qu'il n'y aura pas des barrières impénétrables entre ces deux fonds, la nation sera tous les jours exposée à la nécessité des expédiens.

VOYEZ d'un côté la prospérité des Républiques, où cette distinction est exactement observée, l'abondance qui regne parmi les citoyens & la modicité des impôts qu'ils paient, voyez de l'autre les pays où l'ame généreuse du Souverain, qui voudrait toujours récompenser le mérite, dispense des grâces, des faveurs, des pensions aux dépens du revenu public. S'il est bienfaisant, s'il aime les plaisirs, s'il est magnifique, l'argent destiné aux plus urgents besoins de l'Etat prend un cours différent: le Népotisme, les ministres, les maitresses, les favoris sont autant de gouffres, où se vont engloutir les impôts.

DANS les pays despotiques, la distinction des revenus est inutile, le despote est maître de tout; dans les Monarchies, les Rois distinguent eux-mêmes & assignent à chaque impôt la destination de son produit: les bons Souverains justifient toujours aux yeux de leurs sujets, l'emploi d'un argent, qui est le fruit de tant de peines & de travaux. Dans les Etats mixtes, où l'Etat a le droit de faire rendre compte, tout est dans l'ordre.

Heureux les peuples où les passions d'un seul ne peuvent pas faire le malheur de tous!

X. JE suis bien éloigné de vouloir borner les revenus du Prince : au contraire je crois qu'il est de la gloire d'une nation, de mettre son Souverain en état de soutenir avec dignité le poids de la Couronne. La grandeur, l'éclat, le faste & le luxe même, si vous voulez font honneur aux maîtres, ainsi qu'aux sujets & c'est en même tems une branche de circulation utile. Le peuple doit donc être libéral pour son prince, & être attentif à pourvoir aux nouveaux besoins, qui peuvent lui survenir. Cette maxime pleine de noblesse est exécutée avec exactitude par les Anglois. Elle fait autant l'éloge de ceux, qui donnent, que la gloire de celui qui reçoit. C'est dans des cas pareils, qu'un Souverain jouit de l'entiere liberté de faire du bien : maître de donner tout ce qu'il a, il ne craint aucun remord ; son cœur ne lui reprochera jamais d'avoir employé pour ses plaisirs le sang des pauvres : ceux qu'il comblera de bienfaits, en jouiront sans appréhender les cris des malheureux, qui ailleurs doivent contribuer de leur nécessaire, pour la fortune d'un petit nombre. L'Etat fera l'emploi de ses revenus, on ne mettra que les impôts de toute nécessité, tout sera pro-

proportionné, non pas aux desirs d'un seul, mais aux besoins de tous. C'est ainsi que l'ordre essentiel des sociétés politiques doit commencer.

XI. JE viens de dire un des plus grands malheurs des Etats, je vais dire une des causes de leur splendeur : bien éloigné en ceci du systéme de la nouvelle science, je crois que rien n'est plus avantageux à une nation, que le commerce extérieur ; il doit même être exclusif pour certains tems, pour certains lieux & pour certains corps. Ces fameuses compagnies de commerce ne s'acquierent aucune richesse, aucun crédit, que ce ne soit une richesse & un crédit pour la nation : ce sont des fortes colonnes, qui assurent, embellissent & soutiennent tout l'édifice : leur marine, leurs troupes, leurs places & leurs possessions sont tout autant de degrés de puissance, dont l'Etat jouit, sans qu'il lui en coute rien ; au contraire elles paient des fortes contributions, tandis que leurs troupes & leur marine sont une école & une pépiniere pour les troupes & la marine de l'Etat. Ces compagnies enrichissent plusieurs particuliers, qui en corps, ou séparément, offrent tout autant de ressources en cas de besoin. Le commerce prend dans leurs mains une vigueur, que les négocians les plus riches ne pourroient seuls lui donner. Cette aggrégation de forces donne à ces compagnies une coi-

sistence, qui influe sur toutes les opérations générales de commerce & même de finances. Je crois qu'il est à propos que les actions y soient très divisées, afin que la modicité du prix mette plus de monde à portée de profiter de l'intérêt qui en résulte.

XII. COMME ces compagnies sont très avantageuses, l'on devrait s'occuper à en augmenter le nombre: cela cependant ne doit aller que jusqu'à un certain point. Il a été un tems où la mode des compagnies parvint en France, à un tel excès, qu'à Paris on les comptait par mille, aussi ne manqueraient-elles pas de se suffoquer les unes & les autres; il y a un juste milieu en tout, l'on est toujours puni, lorsque l'on s'en écarte.

XIII. OUTRE ces compagnies, il y a dans certains Etats, des banques: elles sont rentières ou foncières; mais je n'ai en vue ici que les banques rentières. Elles forment un dépôt, qui facilite presque autant les opérations de finance, que celles de commerce: tous les particuliers, qui ne peuvent pas, ou qui ne savent pas faire valoir leurs fonds, trouvent par là le moyen de le placer & d'en retirer un intérêt assuré: c'est alors que rien ne languit, tout est en circulation, personne n'accumule un argent, dont il perdrait le produit en l'enfermant, les mêmes especes reparaisent tour à tour

& se reproduisent, pour ainsi dire, plusieurs fois: la nation fait autant d'affaires, que si elle avait cinq ou six fois autant d'argent.

XIV. REPRENONS ceci, parce que je le regarde comme un des principaux moyens, pour former une immense puissance: premièrement la distinction des revenus pour le Souverain d'avec ceux pour les besoins de l'Etat. Une loi irrévocable qui fixerait cette distinction & qui défendrait de détourner la plus petite somme de l'objet de sa destination, sous quelque prétexte qu'on pût alléguer, formerait l'ordre essentiel des sociétés politiques relativement à l'usage de l'impôt. Secondement ces compagnies & banques, qui tiennent la balance du commerce & entretiennent la supériorité sur toutes les autres nations, qui n'en ont pas. Les Anglais ont mis en délibération s'ils dissoudraient la compagnie des Indes: je suis bien assuré que cette question n'a pu être proposée que par quelques jaloux ou envieux, mais qu'aucun bon patriote n'aura voulu l'écouter: c'est précisément comme si un homme plein de santé & de vigueur, consultait sur l'amputation d'un de ses membres, & que sous le prétexte de vouloir donner plus d'activité à quelques doigts du pied il voulait se faire couper la main. Les ennemis de l'Angleterre devraient faire des vœux, pour que cette proposition passât à la pluralité des voix.

## 180 RECHERCHES SUR LES MOYENS

les révolutions, qu'occasionnerait bientôt la chute de ce vaste édifice, ne tarderaient pas à se faire ressentir dans le commerce, dans les finances, dans la circulation, dans les impôts & surtout dans le crédit de la nation. Je regarde donc ces établissemens comme une des principales bāses sur lesquelles je fonde la plus grande puissance, je veux dire comme un des moyens les plus surs pour la former & pour la soutenir.

XV. ENFIN après avoir posé les différens préliminaires qu'on vient de voir, après les divers principes que j'ai établis & ceux que j'ai mis en opposition aux prétendus axiomes de la science nouvelle, je vais tirer des conséquences simples, claires & naturelles. Je vais proposer la suppression des impôts. Si je ne parviens pas à les faire abolir, je me repais de la douce satisfaction d'avoir suggéré des moyens pour les changer, les adoucir & en diminuer les rigueurs. Oui, je conserverai toujours la flatteuse espérance que je concourrai peut-être au soulagement de quelques malheureux. (\*) Je ne suis pas législateur & je dirai avec un

(\*) Je sens bien que tant de longueurs, que ces répétitions & ces verbiages seront impatientans pour les uns, mais ils sont nécessaires pour les autres, & ces autres sont le plus grand nombre.

## DE SUPPRIMER LES IMPOTS. 181

auteur moderne, que c'est précisément parce que je ne le suis pas, que je propose mes idées, si j'étais, je ne m'occuperais pas à les écrire, je les exécuterais.

LA société est obligée de pourvoir à l'entretien de son chef & à tous les besoins de l'Etat: comme ces dépenses renaissent toutes les années, l'on a conclu qu'il fallait des fonds qui pussent se renouveler toutes les années; rien n'a paru plus prompt, plus commode & plus naturel que les impôts sur les terres, puis sur la consommation & enfin sur la personne, ou les dépenses de chaque particulier, ce qui fait le malheur de tous. Ne pourrait-on pas faire le bien de l'Etat sans diminuer les revenus de chacun de ses membres?

I. LES sociétés de commerce: ces grands corps privilégiés sous le nom de *Compagnie des Indes* & autres, se soutiennent, paient des troupes, des gages & des appointemens immenses, bâtissent des forts, construisent des vaisseaux, entretiennent une marine, font des conquêtes, sans que les membres de ces sociétés soient sujets à aucune taxe, à aucun impôt pour subvenir à tant de besoins. Ces compagnies qui font toutes les dépenses d'un Etat, paient encore chaque année, un gros revenu à la nation, qui leur accorde le privilège d'exister; ne pourrait-on pas employer des moyens à peu

près semblables, pour former à l'Etat des revenus, qui ne seraient pris sur aucun particuliers? ces diverses compagnies sont réellement des puissances respectables, qui ne diffèrent des Etats indépendans, que par leur inhérence à la nation, chez laquelle elles sont établies & à laquelle elles restent constamment soumises; il y a quantité de Souverains, qui n'ont pas le quart, ni des troupes, ni des vaisseaux, ni des forts, ni des possessions, qui n'ont pas, en un mot, le quart de la puissance de la Compagnie des Indes d'Angleterre & qui ne laissent pas d'être comptés entre les autres Souverains. Ces Etats ainsi que tous les autres princes obligent chaque année leurs sujets à leur donner une portion de leur revenu, tandis que au contraire ces compagnies paient toutes les années à leurs membres, un dividende, qui forme un véritable revenu pour eux.

MAIS dira-t-on l'Etat ne peut pas être commerçant: & pourquoi non? Substituez aux directeurs des compagnies le nom de ministres, que tout le bénéfice du commerce, au lieu d'être divisé entre les Actionnaires, soit porté au trésor de la nation, cette somme formera un produit annuel qui remplacera un très grand impôt.

L'ON pourrait objecter que la nation devrait fai-

re tous les fonds de ce commerce, & qu'elle ne retirerait ainsi que l'intérêt de son argent & encore courrait-elle tous les risques & toutes les incertitudes du commerce. D'accord; pourvu que le trésor de l'Etat se remplisse, les finances seront en bon ordre; que ce soit l'intérêt d'un argent placé, que ce soit bénéfice de commerce, qu'importe? s'est-on imaginé qu'il fallait nécessairement que ce fussent des impôts, qui formassent le revenu public? au contraire dès que la nation pourrait retirer par quelques moyens étrangers, des fonds suffisans, pour pourvoir à tous ses besoins, ce serait la plus grande injustice & la plus inutile de mettre des impôts. Au reste si le commerce est sujet à des risques, ils sont alternatifs, & de même que l'on peut gagner moins cette année que la précédente, l'on peut aussi gagner plus. L'avantage de quelques bonnes années mis en réserve, prévient & supplée aux désavantages futurs. Ainsi en supposant que la Compagnie des Indes appartienne à un Etat en toute propriété, & que cet Etat n'ait pas de dépenses à faire, au delà du produit annuel de cette compagnie; cette nation n'aurait plus d'impôt.

Tous les pays ne peuvent pas s'adonner au commerce, ni le pousser aussi loin les uns que les autres: la situation, les mœurs des habitans, l'a-

preté du climat, l'ignorance des arts, la difficulté des fabriques, les variations des productions, la disette de l'argent & mille autres obstacles empêchent d'un côté, & de l'autre l'on ne peut s'étendre en grand sans possessions étrangères, sans marine.... Il faut donc chercher d'autres moyens pour suppléer aux dépenses que le commerce ne pourra remplir. Je dis suppléer: car il faut observer que le plus grand nombre des Souverains font déjà quelque commerce, mais il est intérieur & dans un sens tout opposé à celui que je propose; puisqu'ils le convertissent en impôts, qui se trouvent par là augmentés, tandis que je cherchais précisément à les diminuer.

En tâchant d'augmenter le produit d'un commerce extérieur en faveur des revenus de l'Etat, il faut examiner celui, qui est déjà mis en réserve par divers princes: avant la découverte de l'Amérique & de toutes ses productions, avant celle de la boussole surtout, le commerce le plus étendu était très bon en comparaison de celui d'aujourd'hui; cependant les bénéfices, qu'on y faisait, tentèrent plusieurs Souverains, qui se firent marchands; ils s'accorderent à eux-mêmes le privilège exclusif de la marchandise, qu'ils voulaient vendre; ils firent pour eux, ce qu'on a fait depuis pour ces Compagnies, dont je viens de parler; mais ne

connaissant pas alors les richesses d'un commerce étranger, qui n'existait point encore; ils ne trouverent pas de meilleur objet que certains articles de consommation, auxquels ils donnerent la valeur, qu'ils jugerent à propos & dont tout le bénéfice devait se prendre sur leurs propres sujets. Il est vraisemblable que si les compagnies avaient été connues, ils auraient préférablement adopté ce que je propose, à ces détails bornés qu'ils se sont retenus; mais l'empire de l'habitude fait que ces mêmes Souverains conservent toujours pour eux le privilège du débit de quelques petits articles, tandis qu'ils accordent à d'autres le privilège pour des grandes choses. Il y a encore cette différence, affligeante pour l'humanité, c'est que les Souverains en choisissant pour eux le débit de ces marchandises, ont ajouté à leur droit exclusif, une contrainte cruelle qui force les sujets à les acheter & une barbarie horrible, qui punit des plus affreux supplices ceux qui dans leurs Etats, osent débiter la même marchandise. Des moyens si durs & un produit si modique passeront à la postérité pour une anecdote apocryphe, lorsque la philosophie, l'humanité & un intérêt plus solide, auront dissipé ces restes de barbarie.

IL y a des pays, où le tabac est marchandise royale: à la bonne heure; l'usage en étant libre,

personne ne peut se plaindre de la cherté d'une chose, dont il peut se passer. La poudre à canon & le salpêtre sont aussi dans certains endroits du commerce du Souverain; à la bonne heure; l'influence de ces matieres sur les opérations de la guerre, est une raison très légitime pour n'en pas laisser le cours libre. Mais le sel est marchandise du Souverain en quelque pays; pour cet article, qui par nos usages & l'habitude, est devenu de première nécessité, l'on ne peut rien imaginer de plus dur & de plus cruel, surtout lorsque on y ajoute la contrainte. Je ne connais rien en Europe, qui approche autant des loix d'Asie que l'obligation forcée, où sont certains peuples de prendre un telle quantité de sel toutes les années. Ils allégueront inutilement leur misère, eussent-ils une répugnance invincible pour l'usage du sel, leur fut-il même défendu par les médecins, en eussent-ils encore provision de l'année précédente, il faut qu'ils prennent & qu'ils paient leur taxe de sel. Observez encore ici toute l'injustice de l'exactitude du calcul: un grand seigneur ne s'aperçoit pas de cette taxe: je veux dire que tout ce que paie un riche par année pour le sel, ne ferait dans sa maison qu'à-peu-près la dépense de deux ou trois jours, tandis que le laboureur paie pour son sel la dépense de deux ou trois mois de son ménage;

voyez où conduit la vérité de l'arithmétique? Joignez à cela que c'est le paysan, qui a le bétail & que ce bétail est aussi taxé & vous retrouverez toujours que tout ce que les impôts ont de plus cruel retombe sur le peuple & particulièrement sur celui de la campagne; & personne ne songe à soulager ces malheureux!

II. Ces impôts sont un supplice pour les pauvres, c'est-à-dire pour la plus grande portion de la nation; ils ne sont ni glorieux à la dignité des Souverains, ni suffisans pour les besoins de l'Etat. Si l'équité, l'humanité, l'intérêt des peuples & l'avantage des finances s'élevaient contre les gabelles du sel, substituons à cette taxe, un autre objet de consommation, par lequel on sauve tous les défagrémens du sel forcé. Prenons par exemple le sucre: d'abord l'on voit que les riches en payeraient la plus grande partie, ce qui est dans l'ordre, & les gabelles du sucre seraient d'autant moins onéreuses, que cet impôt serait libre: je dis donc qu'une société, qui affermerait les gabelles du sucre, pourrait payer à l'Etat une somme plus considérable que celle que rapporte le sel. Comme ce n'est qu'une consommation de gout ou de luxe, on laisse les objets de nécessité, libres & au plus bas prix possible.

Ne craignez pas qu'une augmentation de prix,



diminue la consommation du sucre ; l'on s'y est tellement accoutumé, que plusieurs personnes préféreraient la privation du sel. A voir la grande quantité de magasins ou provisions de sucre, qui sont chez tant de marchands des villes, où il n'y a qu'un entrepôt de sel, il paraît qu'il se débite bien plus de celui-là que de celui-ci. D'ailleurs dès qu'une compagnie aurait exclusivement le droit de débiter le sucre, profitant seule de tous les bénéfices, qui sont aujourd'hui divisés entre tous les marchands du royaume, en ne le vendant qu'au dessous du prix ordinaire, elle ferait encore des profits immenses ; pour lors ajoutez à ce prix la même taxe qui est sur le sel, le sucre ne revient presque alors qu'à son prix commun. L'on voit donc que pour peu qu'on l'augmente, l'on peut former un produit bien plus considérable que celui du sel ; les riches s'appercvraient à peine de cet impôt & le reste de la nation point du tout. Ceux qui le détaillent aujourd'hui sont les seuls, qui n'y trouveraient pas leur avantage ; mais ils pourraient être actionnaires de la nouvelle compagnie, ou détailler pour son compte, & enfin s'ils ont payé le droit de vendre cette marchandise, il faudrait les en dédommager, sur le bénéfice des premières années des fermes.

III. LES amendes sont une punition, dont le

produit doit entrer au trésor de l'Etat. Je ne les envisage point sur le pied où elles sont aujourd'hui ; elles ne sont infligées qu'à la fraude, ou au crime ; mais autrefois elles l'étaient à la négligence : ceux qui ne cultivaient pas bien leurs champs, ou qui laissaient leurs terres en friche, étaient taxés par les Censeurs, chez les Romains.

ILS avaient plusieurs sortes d'amendes, dont l'effet serait aujourd'hui fort nécessaire & le produit très considérable. Tous les devoirs de la société en seraient bien mieux observés, les ordres de la police mieux exécutés, tous les arts mieux exercés. . . . Il y a mille branches qui se trouveraient d'un côté améliorées ou perfectionnées, tandis que de l'autre le revenu de l'Etat augmenterait. Qu'une nation serait heureuse, où la peine & le fardeau de l'impôt ne serait appesanti que sur les coupables & les négligens ! les amendes méritent donc d'autant plus de considération, qu'elles procurent un double bien.

IV. MAIS la taxe la plus intéressante, dont les romains nous aient donné l'exemple, c'est la contribution des célibataires : contribution, dont aucun siècle n'a eu un aussi pressant besoin que le nôtre ; la population languit de toute part & le nombre des célibataires devient si considérable, que leur taxe seule suffirait peut-être pour tous les be-

soins de l'Etat. Il est d'autant plus naturel de les soumettre à une imposition en faveur de la société, qu'ils la privent des citoyens; qu'elle est en droit d'exiger d'eux. La nation périrait, si l'exemple de ces membres inutiles était suivi de tous.

CETTE imposition devrait être forte, car d'un côté l'on ne doit pas craindre de ruiner la famille de ceux qui vivent dans le célibat, ils n'en ont point, & ils ont aussi par là beaucoup moins de besoins que les autres citoyens; & de l'autre comme ils sont coupables, ils ne doivent point être ménagés; il faut même qu'ils se trouvent si gênés de cette taxe, qu'ils soient excités à s'y soustraire: cette taxe enfin, quelque considérable qu'elle puisse être, sera toujours très douce, en ce que, ceux qui en seront incommodés, pourront à chaque instant s'en délivrer.

V. DE toutes les especes d'impôts, qu'on a inventés, ceux qui sont sur le luxe sur les superfluités, sur les plaisirs sont les plus doux. Ils n'attaquent que les plus riches; ceux précisément qui sont le mieux en état de les payer, & qui, d'ailleurs, n'y sont soumis que pour ce qu'ils veulent & pour autant de tems qu'ils le veulent. Puisque la taxe du luxe est la moins onéreuse, d'où vient n'est-elle pas la plus générale? Hélas! ceux qui pré-

fidient aux impositions, sont ceux chez qui se trouvent le luxe, les superfluités & les plaisirs; tous leurs amis, tous ceux qui les environnent sont dans le même cas, ils rejettent l'impôt au loin, sur des gens inconnus, sur le peuple de la ville & des champs, parce que ce peuple n'est jamais consulté sur les opérations, où il est le plus intéressé de tous, parce que enfin le peuple, comme absent, a toujours tort.

L'ON répète sans cesse que personne n'est appelé du village, je ne dis pas pour présider au conseil, mais pour y donner son avis; parce que il semble que lorsqu'il s'agit de toute la subsistance de la plus grande partie de la nation, cette partie devrait être consultée: point du tout. Ceux qui ne paient que la dixième portion de leurs revenus décident, & ceux qui paient le leur tout entier, ou à-peu-près, n'ont rien à dire: c'est ainsi que les impôts sont précisément sur les choses qui en devraient être exemptes; c'est ainsi que dans un tems de calamités, les carrosses des oisifs continuent à rouler, tandis que le pain manque chez ceux, qui travaillent: & pourquoi? C'est que le pain a presque payé tous les impôts & que le carrosse n'en paie qu'un, ou souvent point du tout; c'est que tous les objets de consommation nécessaire sont

taxés impitoyablement, & que les objets de luxe & de superfluités, ou ne le font point du tout, ou ne le font gueres. L'on ne doit donc point être étonné, en quittant le faste & la volupté de la capitale, de ne rencontrer dans la campagne, que la plus affreuse misère.

Je ne me lasse point de répéter l'état malheureux des peuples: ils forment le plus grand nombre des habitans, & ce grand nombre est sacrifié au petit: quand il n'y aurait point d'injustices dans la répartition que fait l'apparente vérité du calcul, au désavantage du peuple & des payfans; l'humanité, la pitié, leur nombre, & surtout l'exemple constant de leur misère devraient les favoriser dans la distribution des taxes: je veux dire que quand le plan des impositions serait le plus juste du monde, dès qu'il produit tant de maux, qu'il les répand dans tant d'endroits, qu'il les appesantit si souvent sur un aussi grand nombre de particuliers, ce plan, dis-je, doit être changé. Le luxe présente ici des ressources infinies: combien de superfluités à taxer! si les opérations humaines devaient nécessairement être sujettes à quelque injustice, il vaudrait mille fois mieux qu'elle retombât sur les riches; car observez que les impôts, qui les génèrent le plus, ne viendront jamais approcher leur nourriture & leurs premiers besoins, tandis que la plus petite

con-

contribution fait breche à la subsistance du laboureur. Ce rien, est effectivement un rien pour un grand seigneur & ce rien écrase une famille de malheureux.

VI. IL y a un moyen des former des reventis à l'Etat très à la mode dans ce siecle, & contre lequel plusieurs personnes se déchainent par de vaines clameurs: ce sont les lotteries. Jamais on n'a rien imaginé de si doux pour subvenir aux besoins de la nation: ceux qui les désapprouvent, ont grand tort de s'en plaindre, puisqu'ils ont pleine & entière liberté de n'y jamais placer un sou. Il est vrai que l'objection, qu'ils font contre l'abus & la ruine prétendue de ceux qui y jouent, mérite quelques réflexions: le Souverain étant le pere de ses sujets, il doit prévoir leurs désavantages & éviter en tuteur bienfaisant, tous les pièges qu'on pourrait tendre à la fortune de ses enfans. Dans ce sens, si les lotteries ruinent quelqu'un, il est de la bonté paternelle du prince, de supprimer la cause de ce malheur. Tel doit être le langage d'un philosophe, tels sont les sentimens & les souhaits de l'humanité; mais examinons ces prétendus malheurs, avant de priver l'Etat d'une ressource qu'il fera obligé de rejeter sur quelque autre objet.

Je conviendrai qu'il peut se trouver quelqu'un assez imprudent pour hazarder sa fortune entière

N

## 194 RECHERCHES SUR LES MOYENS

aux lotteries, & assez malheureux pour l'y perdre; mais de cette possibilité particulière, il serait contre toute bonne politique de conclure que les lotteries sont pernicieuses & doivent être supprimées. Si le législateur devait balancer un moment, lorsque l'intérêt de quelques individus est en opposition à l'intérêt général, il faudrait abolir toutes les loix pénales. Mais le bon ordre que ces loix entretiennent dans la société pour l'avantage & la sûreté de tous, justifie pleinement tous les cas, où l'on prive de la liberté, ou de la vie, quelques citoyens; tout comme l'intérêt de l'Etat & le soulagement général qu'éprouvent les sujets dans les lotteries, justifie pleinement tous les cas, où quelques étourdis pourraient en devenir volontairement la victime. Mais qui sont ces inconsidérés? nous ne pouvons les chercher que dans la classe du bas peuple: quelques domestiques peuvent avoir l'imprudence de risquer leurs épargnes, les perdre, & se trouver réduits à rien. Qu'arrivera-t-il de ce malheur? un bien réel pour le soulagement de la nation, pour les Finances & pour l'Etat, & l'obligation pour ces domestiques ou pour ces ouvriers, de continuer un métier, auquel ils cherchaient à se soustraire, en tentant fortune. Leur situation reste à peu-près la même & la société ne perd pas deux bras, qui voulaient lui refuser leurs services.

## DE SUPPRIMER LES IMPOTS. 195

Calculons ce prétendu désastre: supposons dans un Etat seulement cent mille domestiques, ce compte est bien modique, quand on considère le luxe des grandes villes, dont quelques-unes en fourniraient plus de la moitié; mais bornons nous à cent mille & supposons encore que chacun d'eux ait épargné cinq louis; il y en a sans doute à Londres qui en ont vingt fois, cinquante fois davantage: voilà cependant, par la supputation la plus modique cinq cents mille louis qui sont morts pour l'Etat, tant que ces domestiques les conserveront, la circulation souffre donc aussi réellement la perte de cinq cents mille louis, que s'ils n'existaient plus. Si vous connaissez le prix de cette circulation, si vous voulez ajouter à ce calcul le double, le décuple & enfin toute l'étendue qu'il peut avoir & qu'il a en effet dans les grandes nations, vous sentirez les bons effets que doit produire un moyen qui fait rentrer dans la Société plusieurs millions.

Je ne mettrais point en opposition à la ruine possible de quelques sujets, la fortune qu'y font quelques autres; il ne s'agit pas ici des particuliers; mais il est question de pourvoir aux besoins de l'Etat. Vous n'aimez pas les lotteries, vous voudrez sans doute qu'on mette un nouvel impôt sur les laboureurs. Que vous êtes injuste & inconséquent!

CEUX qui accusent les lotteries de ruiner le pe-

tit peuple, ne réfléchissent donc pas que tous les jours, on fait des saisies dans les campagnes chez des malheureux, qui ne sont pas en état de payer leur taille, ce qui ne peut arriver dans les lotteries; parce que dans celles-ci l'on ne hazarde que ce qu'on a, & ce que l'on veut bien hazarder, & dans les autres impositions, l'on est taxé à donner ce qu'on n'a pas encore & ce qu'on ne voudrait jamais donner. Mais enfin il faut un impôt, la nation a des besoins; indiquez un moyen plus doux que les lotteries, où personne n'est forcé d'apporter de l'argent. Choisissez, nommez un impôt, si vous le pouvez.

Parmi le grand nombre de lotteries, qu'on invente tous les jours, il y en a de plus ou moins avantageuses; mais je crois que la meilleure, qu'on puisse établir serait celle où personne ne perdrait, ou les plus malheureux retireraient l'intérêt de leur argent & où cependant l'on aurait l'espérance de faire fortune: ce plan, qui rendrait considérablement à l'Etat est si simple, il est si peu onéreux aux sujets, à ceux même qui veulent y mettre, que je m'étonne que toutes les puissances ne l'introduisent pas chez elles.

VII. APRÈS les lotteries libres, viennent celles qui sont forcées: elles méritent une certaine considération; elles sont un impôt réel, dont l'exac-

tion est adoucie, par l'espérance qu'elle laisse à tous de s'enrichir, en satisfaisant aux besoins de l'Etat. Cette espérance ne laisse pas d'être une consolation pour plusieurs; les hommes sont particulièrement affectés par le nom: aujourd'hui on leur fait faire volontiers une chose en la nommant d'une certaine façon, tandis qu'hier ils en avaient horreur sous un autre nom. Tout le monde connaît l'empire de l'opinion.

UNE lotterie forcée pourrait remplir tous les objets & suppléer à tous les impôts: chacun payerait cette taxe plus gaiement que toutes les autres, par l'espérance d'une heureuse chance. Tel était le projet d'une taxe générale sur les habitans de Hollande & de Westfrize, proposé par M. Du Bois en 1749.

CE plan aurait sans doute de grands avantages sur les impôts ordinaires: sa perception en serait coulante & son entière exécution très facile.

VIII. LA richesse de l'Etat, projet proposé sur des principes à peu près égaux, n'a pas eu un meilleur succès: il paraît cependant bien naturel, dès qu'on est forcé de mettre des impôts, de tâcher à en diminuer le nombre; car en supposant un seul impôt, il n'y aura qu'une seule espece de gens, préposés pour sa perception; voilà déjà des frais immenses d'exaction supprimés, tout cela indépen-

damment de tant d'avantages, qui naîtraient de la bonté de ce plan, qui ferait le bonheur de la nation, qui l'adopterait.

IX. Nous avons vu que les tailles, toujours fixes & invariables, quoique sur un produit incertain, étaient plus particulièrement onéreuses, à ceux qu'on devrait soulager par préférence: comme cet impôt par son étendue, par sa consistance & sa solidité, doit être regardé comme la source principale des revenus de l'Etat, c'est lui que nous allons prendre en plus grande considération. Je dis donc qu'il ferait très aisé d'en rendre la répartition fort exacte & l'exaction très douce: il ne s'agirait que d'en changer la forme & le faire payer en nature: la taille serait donc convertie en dixmes: cette imposition n'est point onéreuse au contraire chacun desirerait en payer d'avantage: c'est la moisson, qui est taxée; plus la récolte est abondante, plus l'on donne de gerbes; les pauvres & surtout les malheureux en donnent moins; la proportion est toujours exactement juste avec le revenu; tout ce que le cultivateur amène dans sa grange est pour lui, il ne s'aperçoit plus de ce qu'il a payé, ou plutôt, c'est le champ, qui a payé: les accidens des saisons auraient pu diminuer son produit d'autant de bled que la dixme en a enlevé; ainsi son revenu étant toujours très incertain, il

ne le compte jamais qu'après l'avoir renfermé. La dixme étant donc prélevée, chacun fait ce qu'il a.

Il faudrait évaluer la taille de chaque paroisse, ou si l'on veut celle de chaque arpent, convertir cette valeur en une dixme proportionnée sur les années de produit & celles de repos, la combiner ensuite sur les bonnes & les mauvaises saisons & enfin la fixer à tant sur dix ou sur vingt. Cette opération si simple étant une fois faite, l'on verrait bientôt renaître la joie, l'agriculture & la population dans tous les villages: l'Etat retirerait l'impôt à l'ordinaire & personne ne s'apercevrait de l'avoir payé. Nous parlerons plus bas de l'exaction.

X. Il y a un autre moyen d'exempter de la taille tous les particuliers: ce serait de l'envifager comme n'étant due par personne, mais devant être payée par le produit annuel des terres. Nous allons faire une application du sentiment de M. Mercier: Celui qui a acheté un bien de quatre cents livres de rente, qui en doit cent d'impôt annuel, ne paie cette terre que sur le pied de trois cents livres de rente. Voilà donc un quart, qui est affecté à l'impôt & qui n'appartient pas au propriétaire, puisqu'il ne l'a pas payé, démembrer donc le quart de ce bien, qu'il soit dévolu à l'Etat, puisque le produit en appartient à l'Etat. Voilà que de vos cent

arpens, il en faudra détacher vingt cinq, sur lesquels vous n'aviez aucun droit, & dès ce moment le reste qui vous appartient, se trouve délivré de l'impôt. Je ne crois pas qu'il se trouve quelqu'un dans tout l'Etat qui hésite un seul instant, à céder bien au delà de la cotisation, pour se procurer cette douce tranquillité dans la possession du reste.

XI. PUISQUE les domaines de la Couronne produisent des revenus, qui appartiennent au Roi; ne pourrait-on pas de même former des domaines à l'Etat? Ceci mérite attention: supposons des fonds quels qu'ils soient, dont la propriété fut à la nation, le produit de ces fonds ne remplacerait-il pas une somme égale d'impôt? Si l'on parvenait à former une quantité de ces fonds, suffisante pour rapporter autant que la totalité des impôts, il ne ferait plus question de taxer ni les sujets, ni les terres, ni les marchandises, ni la consommation. La nation jouirait d'une franchise complete, tout y ferait libre: l'on n'y entendrait plus parler ni de barrières, ni de comptoirs, ni d'exaction, ni de douane, ni de commis, ni de visites. Tout le monde y courrait.

IL faut observer ici en passant que pour prévenir, ou surprendre les contrebandiers, l'on a introduit dans le plus grand nombre des villes de l'Europe, l'usage le plus révoltant: les étrangers &

même les régnicoles sont harcelés à toutes les portes par une bande d'harpies, qui ne vivent qu'en tourmentant les autres; sous le prétexte que vous pouvez frauder les droits, l'on visite tout ce que vous avez, l'on vous fouille avec une arrogance extrême. Chaque sujet se trouve toujours en état de guerre avec les commis, & ces derniers, avides de contravention, emploient jusqu'à la ruse pour en supposer: le citoyen le plus honnête n'est pas à l'abri de leurs incursions, s'armant du nom du Souverain, comme d'un bouclier, ils affrontent avec insolence les grands & les petits, & en avilissant ce nom respectable jusqu'au plus misérable ministre, ils ne craignent que l'honnête. Ne pourrait-on donc pas exercer ce métier sans impudence? Tout cela est un désagrément dans la société, bien contraire à nos mœurs & très opposé à cette tranquille liberté, dont desirent jouir tous les hommes. Heureux le siècle où des sages ministres arracheront ces ronces & ces épines, qui déchirent tous les passans; mais lorsque les agrémens de la vie se trouvent en compromis avec les revenus de l'Etat, tout est au désavantage des premiers, surtout lorsque le peuple & le Souverain sont deux.

XII. COMME les propriétaires sont riches en proportion des fonds qu'ils possèdent, l'on pour-

rait de même former en fonds, les revenus du Souverain & les étendre jusqu'à ce qu'ils formassent une opulence suffisante à son entretien, à sa gloire & à ses plaisirs: il faudrait donc augmenter ses domaines jusqu'à cette concurrence, & dès ce moment il n'y aurait plus d'impôt dans l'Etat pour cet objet. Le Souverain jouirait avec agrément de ses richesses & chacun de ses plaisirs ne ferait plus le prix des sueurs de ses sujets, ni une portion arrachée de leurs revenus.

COMBIEN de communes dans chaque pays, qui ne rendent pas la centième partie, de ce qu'en retirerait un particulier; comme elles appartiennent à tous, elles n'appartiennent à personne, l'Etat trouverait là une ressource immense dans toutes les paroisses, dont la privation ne ferait que très peu sensible aux particuliers, tandis que les produits considérables, qui en proviendraient soulageraient la nation d'une grande partie des impôts, & peut-être de tous.

XIII. COMME l'on peut supprimer les impôts de l'agriculture, ou bien en adoucir infiniment le poids & l'exaction par le moyen des dixmes, l'on peut de même, avec tout autant d'assurance pour l'Etat & d'avantages pour les sujets appliquer à toutes autres taxes une exaction en nature. Nous avons vu combien il était naturel, que le com-

merce, qui gagne tant, devait concourir aux dépenses de la nation: les marchandises doivent donc payer des droits; mais sans taxer les négocians, laissez l'impôt sur les marchandises même; je veux dire qu'au lieu d'exiger des commerçans, qu'ils acquittent les droits, imposez sur leurs marchandises, en argent, reçues une portion de la marchandise équivalente à ces droits. Combien de facilités le commerce ne retirerait-il pas de cette méthode.

LE négociant, qui est obligé de payer en argent comptant les impôts mis sur ce qu'il importe & souvent sur ce qu'il exporte, donne cet argent, long-tems avant qu'ils en puisse retirer de ces mêmes marchandises & toujours dans l'incertitude de les vendre; cet argent, qui fait le nerf de tout commerce s'échape donc de ses mains pour un objet étranger; c'est ainsi qu'une partie des fonds de tous les marchands est destinée pour les droits sur lesquels il n'y a ni termes, ni arrangemens à prendre; mais s'il était permis de céder une portion de chaque marchandise en nature, toutes les sommes rentrent dans la circulation du commerce, de là son étendue, son activité & sa puissance en seront bientôt prodigieusement augmentées.

IL faut observer que sans le paiement de ses droits, un marchand pourrait faire de très grandes



affaires, sans un sou d'argent comptant; mais son crédit n'est pas reçu pour les affises; & cette considération doit être d'un très grand poids. Au reste en permettant de donner la matière elle même suivant le taux de son imposition, l'on ne devrait point en refuser le prix en argent, si les spéculations d'un commerçant lui faisaient voir plus d'avantages à conserver toute la quantité de sa marchandise.

Je dois prévenir ici quelques objections sur ce que j'ai dit que le commerce augmenterait considérablement en étendue, en activité & en puissance: c'est que j'entends toujours par le commerce, celui qui se fait en grand, celui du dehors, & non pas la vente des productions de l'agriculture, surtout lorsqu'elles ne sont pas manufacturées, car c'est assurément le commerce le plus petit, le plus borné & le plus pauvre de tous. Comme ce n'est presque que ce dernier, que M. Merc. a eu en vue, plusieurs des conséquences qu'il tire, touchant le commerce en général, pourraient bien avoir lieu avec celui-ci, qui ne mérite presque pas le nom de commerce; il n'est que le débit d'un superflu, qui ne se fait qu'une fois, au lieu que les autres opérations des commerçans répètent les profits sur la même marchandise plusieurs fois; ils vont d'abord acheter chez l'étranger, ou pour me servir

des termes de M. Merc., échanger leur or & leur argent contre des marchandises; mais ne vous laissez pas prendre aux termes, ne vous épouvantez pas de la sortie de ces espèces, elles rentreront bientôt avec usure: les matières reçues en échange sont apportées chez vous, mais elles n'y sont que par entrepôt, où si elles y font quelque séjour, c'est pour être manufacturées ou fabriquées, c'est pour nourrir & entretenir plusieurs milliers de familles; ces ouvrages ressortent ensuite & vont se vendre chez l'étranger, souvent chez ceux mêmes qui les avaient vendues brutes; ils les paient alors plusieurs fois: outre la première valeur qu'ils rendent, ils paient encore le double transport, la main d'œuvre & le bénéfice des commerçans, qui par ce moyen vont mettre à contribution les pays étrangers, pour payer, nourrir & entretenir vos ouvriers. Appelez, si vous voulez, la source de toutes ces richesses des voituriers, comme le fait M. Merc. que le marchand soit, ou ne soit pas négociant, que le commerçant ne doive pas être appelé commerçant, il ne s'agit pas des mots, mais des opérations & des bons effets de ces opérations. Au reste il est très injuste de chercher à avilir par des dénominations arbitraires, ceux qui enrichissent la société, qui y font régner l'abondance, la population, la richesse & le pouvoir.

XIV. APRES'ENT je vais lever les difficultés, qui pourraient paraître faire quelque obstacle, dans la perception des revenus, tels que je les ai proposés pour suppléer aux impôts. Les domaines & les dixmes ne donnant que du bled, & l'Etat ayant besoin d'argent, ce produit semble d'abord ne pouvoir satisfaire aux besoins pressans du moment: je prends le bled pour exemple, c'est-à-dire que toutes les autres marchandises, que nous avons substituées aux différens impôts, devant aussi bien que le bled être échangées contre des especes d'or & d'argent, pour entrer dans le trésor public, ce que nous dirons de l'un, doit s'entendre de tout le reste. Cet échange bien loin d'être une difficulté, renferme plusieurs avantages, comme nous l'allons dire.

Mais pourquoi le revenu de l'Etat doit-il être nécessairement en argent? Lorsqu'une partie ferait en bled, quel mal en résulterait-il? si la nation est obligée de donner la solde aux troupes, elle ne l'est pas moins de leur donner du pain. Serait-il plus difficile de faire ce pain avec du bled, qu'avec de l'argent? Où l'économie peut-elle être plus louable, que lorsqu'elle fait l'intérêt & le bonheur de tout un peuple?

EN payant les grains en nature, il y aurait des magasins publics, qui préviendraient les di-

fettes en laissant la libre entrée & sortie pour tous les bleds. Observons en passant l'étonnement des Français, qui se promettaient tant d'avantages de cette liberté accordée au commerce des grains: après avoir été désirée & sollicitée pendant si long-tems, elle est permise enfin, mais elle n'a produit que la disette & la cherté du pain. Cela est même allé dans certaines villes au point d'exciter les plaintes & les murmures de la populace; qui ne voit pas que la chose devait nécessairement arriver ainsi? Les particuliers & surtout les boulangers, ignorant que l'exportation du bled peut avoir une influence si prompte & si prochaine sur les marchés, ont continué d'acheter à la manière accoutumée, & tandis qu'on changeait le commerce des grains, ils n'ont rien changé dans les moyens de s'en pourvoir; cependant la consommation étant toujours la même & les marchés n'étant plus fournis comme autrefois, les boulangers n'ont plus su où chercher du bled. Cette négligence des particuliers, je ne veux pas dire de la police, a fait tout le mal; mais cet effroi passager est un bien: le peuple ne connaissait pas ses besoins, il devait apprendre à se précautionner contre eux; à présent qu'il fait les effets de cette précieuse liberté il saura en prévoir les suites. Comme ce n'était pas imprudemment qu'on devait la hazarder une premie-

re fois, ce n'est pas non plus sans précaution, qu'on doit la continuer. Les magasins publics, dont nous venons de parler, sont ici autant nécessaires, que les magasins particuliers des monopolistes sont pernicious; c'est en s'occupant à remplir les uns & à prévenir les autres, que l'on rendra la vie à l'agriculture. Si les boulangers étaient obligés d'être toujours pourvus pour deux mois, l'on aurait toujours deux mois d'avance à prévoir la disette, à faire les recherches nécessaires, à obliger les greniers de s'ouvrir & enfin à recourir aux magasins publics.

XV. REVENONS aux denrées ou marchandises que l'Etat recevrait, dans les cas que je propose: supposons que les financiers, qui veulent arranger toutes leurs opérations sur le papier, continuent à ne vouloir que de l'argent, dont l'emploi & la distribution leur est infiniment plus commode, l'on pourra affermer ou faire régir toutes ces recettes. En les affermant, l'on a un nouveau moyen de former des compagnies, qui, comme nous l'avons dit, sont toujours des corps solides, qui augmentent la solidité de l'Etat. Ces fermes pourraient être divisées en autant de départemens, qu'il y aurait de différens objets, & chacun d'eux encore en autant de provinces, de villes & même de paroisses. Chaque village pour-

rait

rait avoir sa compagnie, ce qui repartirait en plus de mains, le bénéfice que doivent nécessairement avoir, ceux qui se chargeraient de payer en argent le prix des denrées qu'on leur affermerait. Les fermiers des dixmes auraient un avantage, dans cet arrangement, sans que le particulier payât plus, ni que l'Etat reçût moins. Je veux dire que ces compagnies ayant une fois assez d'argent pour payer leur bail, elles ne seraient plus obligées de vendre dans les mauvais moments, ainsi que les paysans sont forcés à le faire. Cette seule différence formerait déjà un gain honnête.

Ces nouveaux fermiers pourraient devenir riches & très riches, sans qu'ils eussent jamais aucun prétexte de vexer les particuliers, la dixme serait toujours recueillie sur le champ, personne ne pourrait être en retard de paiement; jamais aucuns fraix ne pourraient augmenter la taxe & tout serait dans l'ordre. C'est ainsi que de toute part s'éleveraient de petites sociétés, qui donneraient bientôt une consistance surprenante à la nation. L'on aurait de tous cotés des greniers au besoin, & en facilitant à chaque particulier les moyens de s'intéresser dans ces corps, tout serait en action, l'impôt serait tout pour l'Etat & le bénéfice de l'exaction n'étant plus onéreux à personne, se distribuerait encore en plusieurs mains.

O

210 RECHERCHES SUR LES MOYENS

CE grand nombre d'avantages se trouvent encore dans l'application de cette même exaction sur tous les autres droits pris en nature. En France où les fermiers généraux ne sont que financiers, ils ne desirent que de l'argent; mais des fermiers négocians, qui se chargeraient des détails d'entrée & de sortie pour toutes les marchandises, auraient encore un bénéfice sur la vente de chaque objet, au delà de ce que les fermiers financiers perçoivent ordinairement; c'est ainsi que l'Etat recevrait ses mêmes revenus en argent, avec cette différence, qu'il n'aurait ni contraintes, ni frais à faire pour les retirer; chaque particulier aurait plus de facilités, le commerce deviendrait plus commode, le crédit sans argent pourrait entreprendre les plus grandes affaires, & je ne cesse de le répéter, plusieurs compagnies, qui naîtraient de toute part, produiraient de merveilleux effets, dont la nation ferait elle-même étonnée.

XVI. QUOIQUE l'on ne puisse rien concevoir de plus doux, qu'un gouvernement où la puissance tutélaire, c'est-à-dire où le Souverain aurait des domaines suffisans pour lui, & où l'Etat en aurait de même pour tous ses besoins, l'on n'adoptera jamais ce système, dans tous les pays où des personnes puissantes auront intérêt de laisser subsister les anciens usages. Les peuples seraient exempts

DE SUPPRIMER LES IMPOTS. 211

de toute espece d'impôt, la nation aurait des richesses positives, qui ne seraient onéreuses à aucun particulier; chaque sujet jouirait de tous les avantages des sujets des autres pays, sans en avoir les charges; une telle constitution serait la plus heureuse possible: n'importe, on ne l'adoptera jamais, partout où l'autorité sera arbitraire.

A considérer le cours ordinaire de toute imposition, le Souverain ne reçoit qu'en ôtant à ses sujets; toutes les richesses du chef sont aux dépens de ses membres, ainsi les revenus de l'Etat sont la somme du malheur de tous les particuliers; je dis malheur, parce que j'envisage l'impôt tel qu'il est & que je l'ai représenté & non pas tel que l'imaginent les financiers. Dès qu'on le payerait en nature, il cesserait à l'instant d'accabler toute la nation en détail; l'on ne pourrait plus vexer personne, chacun ayant la matière de l'impôt, ne pourrait s'exempter un instant de la livrer; l'Etat n'essayerait plus de retards, il n'y aurait ni frais, ni contraintes, ni saisies, tout le monde serait soulagé; mais tel est le sort de toutes les bonnes choses qu'on veut introduire; comme elles heurtent de front l'habitude, en attaquant les anciens abus, elles arrachent des mains des administrateurs régnans les bénéfices attachés à la routine. Quand je dis bénéfices, c'est

employer un terme bien doux pour exprimer les vexations & les injustices.

Dès qu'un bon projet tel que la richesse de l'Etat, la dixme royale de M. de Vauban & tant d'autres aura à combattre un ennemi d'un très grand crédit & d'une richesse immense, comme l'est en France le corps des fermiers généraux, il n'est pas vraisemblable, il n'est pas possible qu'il emporte jamais la balance; sa simplicité, sa bonté même parlent contre lui, dans l'esprit de tous ceux qui n'y voient aucun moyen d'en abuser & de s'enrichir; la vérité ne peut pas disputer contre l'or, parce qu'il faudrait rencontrer un juge qui aimât mieux celle-là que celui-ci, ce qui est assez difficile: l'on ne trouve personne, qui ne préfère son propre intérêt à celui des autres, à moins d'en excepter quelques bons patriotes, quelques amis zélés de l'humanité, quelques philosophes en un mot; mais comme il y a très peu de ces philosophes dans les cours; l'on doit conclure que tout projet, qui ne débute pas par un appas de fortune pour ceux, qui doivent l'examiner, l'approuver & l'admettre, dut-il faire le bonheur du genre humain entier, ne fera jamais accepté. Supposons un moyen, qui augmente d'un côté le revenu public & qui de l'autre soulage tous les sujets; l'on ne pourra l'a-

l'adopter qu'en réformant les anciens usages; mais si ces anciens usages rapportent des sommes immenses à des traitans, qui par là se trouvent en état de faire des dépenses de prince, ne doit-on pas conclure deux choses? La première, que ces richesses prodigieuses, qui quoique réparties entre tant de financiers, ne laissent pas de les rendre tous les plus riches de la nation, sont une portion très considérable de l'impôt; voilà donc cette grande partie de l'impôt qui n'entre pas dans le trésor de l'Etat; par là ces petits Souverains sont puissans aux dépens des taxes, & les impôts sont autant exigés pour eux que pour les finances de la nation. En second-lieu, l'on doit conclure que le ministre le plus integre ne pourra être à l'abri de la prépondérance de ces financiers, qui emploient tous les moyens imaginables, pour empêcher la destruction de leur souveraineté.

Qu'on se représente le meilleur projet luttant contre les richesses: les premiers commis, les courtisans, les favoris sont gagnés ou séduits, les présens, les récompenses, les promesses occupent toutes les avenues; ce bon projet ne peut pénétrer, ou si quelque ame honnête parvient à le présenter aux yeux du maître le mieux intentionné, si même ce souverain, vrai père de ses sujets, le goûte & l'approuve, il ne rencontre personne autour de lui,

214 RECHERCHES SUR LES MOYENS

qui ne soit payé pour l'en détourner : tout le monde condamne cette innovation, chacun a vendu son suffrage, & ce prince est étonné qu'une opération si avantageuse, entraîne tant de pernicieuses conséquences, qu'il ne peut concevoir; chacun s'occupe à lui en exagérer le danger incertain entre l'utilité, qu'il y apperçoit, & les malheurs, que l'éloquence des autres lui fait soupçonner, se méfiant de ses propres lumières, sa bonne intention lui fait craindre de se tromper, le plus grand nombre, qui a encore pour lui l'habitude, achève de le déterminer, enfin il abandonne à regret, ce projet qui lui paraisait si avantageux. Terrible & cruel préjugé dans toutes les âmes qui n'ont pas une force supérieure pour s'en affranchir! préjugé séducteur, pour tous ceux, que la fatigue des discussions épouvante & qui sont effrayés des efforts que toute entreprise exige; mais ces préjugés, ces obstacles ne doivent point ralentir le zèle des amis des hommes. Heureux le philosophe, qui aura pu pousser la vérité jusqu'aux pieds du trône, qui aura eu le courage de la défendre & la douce satisfaction de la faire agréer!

Deux mots à Messrs. les Journalistes.

RIEN n'est plus utile, dans la République des Lettres que certains petits tribunaux, qui analysent

DE SUPPRIMER LES IMPOTS 215

tous les livres, qui paraissent : les journalistes épargnent au public la peine de lire les mauvais livres & la dépense de les acheter; aussi longtems que ces examinateurs font leur métier, l'on est instruit de toutes les nouveautés, l'on est même à portée d'en juger; mais lorsqu'ils oublient leurs fonctions & qu'au lieu de l'extrait impartial d'un ouvrage, ils en font la critique ou les éloges, tout est bouleversé; ils doivent, comme les rapporteurs d'un procès, discuter les sentimens d'un auteur; pour mettre le public en état de prononcer, mais souvent ils se font juges eux-mêmes; dès lors leur ministère devient suspect & par là inutile, car ayant pris parti pour ou contre un système, tous les ouvrages, relatifs au même objet, seront exaltés ou déprisés dans leurs journaux, suivant leurs passions & le sentiment, qu'ils ont arborés. Je fais ici ces remontrances sur une partialité si contraire à l'essence & à l'esprit d'un journal, parce que j'ai vu par hazard que quelqu'un d'eux s'était si vivement déclaré en faveur de la science nouvelle, qu'il traitait avec une espece de dedain, (\*) tous ceux, qui avaient la hardiesse de ne pas penser comme lui. Ce ton me parait si opposé à l'honnêteté litté-

(\*) J'ai quelques raisons pour faire ici cette observation.

## 216 RECHERCHES SUR LES MOYENS

raire & à la bonne philosophie, que je ne puis m'empêcher de le dénoncer au public.

ATTAQUANT la Science Nouvelle, parce qu'elle me révolte, j'ai par conséquent la hardiesse d'attaquer le sentiment des Journalistes, qui l'ont si hautement adoptée; ainsi en leur supposant le droit de prononcer, ils seraient ici juges & parties; c'est si bien là leur système, que lorsqu'il a paru quelque ouvrage, qui comme celui-ci, a voulu réfuter cet impôt unique, ils se sont bien moins occupés à en faire l'analyse, qu'à chercher des raisons pour le combattre: ce qui est fort singulier; je fais qu'il est permis à tout le monde de critiquer un ouvrage, mais alors ce n'est plus un journal, c'est une critique, ce ne doit pas être un auteur anonyme, qui prononce hautement sa sentence, c'est un particulier, qui met son sentiment en opposition à celui d'un autre pour le plus grand éclaircissement du public.

F I N.